



**Rapport intermédiaire non-audité pour la période
de six mois se terminant le 30 juin 2022**

Rapport de gestion

Anheuser-Busch InBev est une société cotée en bourse (Euronext : ABI) basée à Leuven, en Belgique, avec une cotation secondaire à la Bourse du Mexique (MEXBOL : ANB) et à la Bourse d'Afrique du Sud (JSE : ANH) et une cotation d'American Depositary Receipts à la Bourse de New York (NYSE : BUD). En tant qu'entreprise, nous rêvons en grand pour créer un avenir avec plus de célébrations. Nous cherchons toujours à concevoir de nouvelles manières de profiter pleinement des moments de la vie, de faire progresser notre secteur et d'avoir un impact significatif dans le monde. Nous avons à cœur de développer de grandes marques qui résistent à l'épreuve du temps et de brasser les meilleures bières en utilisant les ingrédients naturels de la plus haute qualité. Notre portefeuille diversifié de plus de 500 marques de bières comprend les marques mondiales Budweiser®, Corona® et Stella Artois® ; les marques multi-pays Beck's®, Hoegaarden®, Leffe® et Michelob Ultra® ; et des championnes locales telles que Aguila®, Antarctica®, Bud Light®, Brahma®, Cass®, Castle®, Castle Lite®, Cristal®, Harbin®, Jupiler®, Modelo Especial®, Quilmes®, Victoria®, Sedrin® et Skol®. Notre héritage brassicole remonte à plus de 600 ans, traversant les continents et les générations. De nos racines européennes ancrées dans la brasserie Den Hoon à Leuven en Belgique, à l'esprit innovateur de la brasserie Anheuser & Co à St. Louis aux États-Unis, à la création de la brasserie Castle en Afrique du Sud lors de la ruée vers l'or à Johannesburg, ou encore à Bohemia, la première brasserie au Brésil. Géographiquement diversifiés avec une exposition équilibrée sur les marchés émergents et développés, nous misons sur les forces collectives d'environ 169 000 collaborateurs basés dans près de 50 pays de par le monde. En 2021, nos produits rapportés s'élevaient à 54.3 milliards d'US dollar (hors joint-ventures et entreprises associées).

Le rapport de gestion qui suit doit être lu en parallèle avec les états financiers consolidés audités 2021 d'Anheuser-Busch InBev et avec les états financiers intermédiaires consolidés condensés non-audités au 30 June 2022.

Dans le reste de ce document, Anheuser-Busch InBev sera désignée par « AB InBev », « la société » ou « nous ».

Événements récents

Le 11 mars 2022, la société a annoncé qu'elle renonçait à tout avantage financier résultant des opérations d'AB InBev Efes, une entreprise associée qui exerce des activités en Russie et en Ukraine, dans laquelle elle détient une participation ne donnant pas le contrôle de 50% et que la société ne consolide pas. Le 22 avril 2022, la société a annoncé sa décision de vendre sa participation ne donnant pas le contrôle dans AB InBev Efes et qu'elle mène actuellement des discussions actives avec son partenaire, l'entreprise brassicole turque Anadolu Efes, en vue de l'acquisition de cette participation. La demande d'AB InBev concernant la suspension de la licence de production et de vente de Bud en Russie fera également partie d'une transaction potentielle. Au cours de la période de six mois se terminant le 30 juin 2022, la société n'a plus repris l'investissement dans AB InBev Efes et a rapporté une charge de dépréciation non-cash de 1 143 millions d'USD dans les éléments non sous-jacents des résultats des entreprises associées. (Voir la section *Risques et incertitudes*, Annexe 4 *Utilisation d'estimations et de jugements*, Annexe 7 *Éléments non sous-jacents*, Annexe 13 *Participations dans des entreprises associées* et Annexe 22 *Parties liées*).

Données financières clés

Afin de faciliter la compréhension de notre performance sous-jacente, les commentaires contenus dans le présent rapport de gestion, sauf indication contraire, sont basés sur des chiffres internes et normalisés. Les chiffres financiers internes sont analysés de manière à éliminer l'impact des écarts de conversion des activités à l'étranger et des changements dans le périmètre. Les changements dans le périmètre représentent l'impact des acquisitions et cessions, le lancement ou l'arrêt d'activités ou le transfert d'activités entre segments, les pertes et profits enregistrés au titre de réduction et les modifications apportées aux estimations comptables d'une année à l'autre ainsi que d'autres hypothèses que la direction ne considère pas comme faisant partie de la performance sous-jacente de la société.

Les tableaux du présent rapport de gestion présentent les informations par segment d'activité de chaque zone pour les périodes se terminant les 30 juin 2022 et 2021, au format allant jusqu'au niveau de l'EBIT normalisé, que la direction utilise pour surveiller la performance.

Chaque fois qu'il est cité dans le présent rapport, le terme « normalisé » renvoie aux mesures de la performance (EBITDA, EBIT, bénéfice, BPA, taux d'imposition effectif) avant éléments non sous-jacents. Les éléments non sous-jacents sont des produits ou charges qui surviennent de manière irrégulière et ne font pas partie des activités normales de la société. Ils sont présentés séparément en raison de leur importance pour comprendre la performance sous-jacente durable de la société de par leur taille ou nature. Les indicateurs normalisés sont des indicateurs additionnels utilisés par la direction et ne peuvent pas remplacer les indicateurs conformes aux normes IFRS comme indicateurs de la performance de la société, mais doivent plutôt être utilisés conjointement avec les indicateurs IFRS les plus directement comparables.

Les tableaux ci-dessous détaillent les différents éléments inclus dans nos produits et charges d'exploitation, ainsi que les principaux éléments de flux de trésorerie.

Pour la période de six mois se terminant le 30 juin				
Million US dollar				
	2022	%	2021	%
Produits¹	28 027	100%	25 832	100%
Coûts des ventes	(12 784)	46%	(10 963)	42%
Marge brute	15 243	54%	14 869	58%
Frais de vente, dépenses administratives et autres frais généraux	(8 616)	31%	(8 571)	33%
Autres produits/(charges) d'exploitation	478	2%	470	2%
Bénéfice d'exploitation normalisé (EBIT normalisé)	7 105	25%	6 768	26%
Eléments non sous-jacents	(105)	0%	(217)	1%
Bénéfice d'exploitation (EBIT)	7 000	25%	6 551	25%
Amortissements et dépréciations	2 477	9%	2 345	9%
Dépréciations non sous-jacents	-	0%	24	0%
EBITDA normalisé	9 583	34%	9 114	35%
EBITDA	9 477	34%	8 920	35%
Bénéfice normalisé attribuable aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev	2 860	10%	2 924	11%
Bénéfice attribuable aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev	1 692	6%	2 458	10%

Pour la période de six mois se terminant le 30 juin		
Million US dollar		
	2022	2021
Activités opérationnelles		
Bénéfice	2 474	3 074
Intérêts, impôts et éléments non-cash inclus dans le bénéfice	7 015	6 062
Flux de trésorerie d'exploitation avant changements du fonds de roulement et utilisation des provisions	9 489	9 134
Changement du fonds de roulement	(3 339)	(1 327)
Contributions aux plans et utilisation des provisions	(195)	(258)
Intérêts et impôts (payés)/reçus	(3 823)	(3 696)
Dividendes reçus	50	86
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles	2 182	3 939
Activités d'investissement		
Dépenses d'investissement nettes	(1 939)	(2 104)
Acquisition et cession de filiales, sous déduction de la trésorerie acquise/cédée	(44)	(203)
Produits nets de cessions/(acquisitions) d'autres actifs	66	98
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	(1 917)	(2 209)
Activités de financements		
Dividendes payés	(1 276)	(1 382)
(Remboursement)/émissions d'emprunts	(3 452)	(7 999)
Paiements en vertu des contrats de location	(286)	(256)
Vente/(acquisition) de participations ne donnant pas le contrôle et autres	(378)	(470)
Flux de trésorerie provenant des activités de financements	(5 392)	(10 107)
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie	(5 128)	(8 377)

¹ Le chiffre d'affaires moins les accises. Dans de nombreux pays, les accises constituent une grande partie des coûts de la bière facturés aux clients de la société.

Performance financière

Nous présentons nos résultats dans cinq zones : Amérique du Nord, Amériques du Centre, Amérique du Sud, EMEA et Asie-Pacifique.

Les tableaux du présent rapport de gestion présentent les informations par segment d'activité de chaque zone pour les périodes se terminant les 30 juin 2022 et 2021, au format allant jusqu'au niveau de l'EBIT normalisé, que la direction utilise pour surveiller la performance.

Les tableaux ci-dessous présentent un aperçu de notre performance pour les périodes se terminant les 30 juin 2022 et 2021 (en million d'USD, à l'exception des volumes en millier d'hectolitres). Les commentaires y afférents sont basés sur les chiffres internes.

AB INBEV AU NIVEAU MONDIAL	2021	Scope	Variation des devises	Croissance interne	2022	Croissance interne %
Volumes	280 398	-	-	8 676	289 074	3.1%
Produits	25 832	(229)	(514)	2 938	28 027	11.5%
Coûts des ventes	(10 963)	3	224	(2 049)	(12 784)	(18.7)%
Marge brute	14 869	(225)	(290)	889	15 243	6.1%
Frais de vente, dépenses administratives et autres frais généraux	(8 571)	213	188	(447)	(8 616)	(5.3)%
Autres produits/(charges) d'exploitation	470	(18)	3	24	478	9.3%
EBIT normalisé	6 768	(30)	(99)	466	7 105	7.1%
EBITDA normalisé	9 114	(44)	(156)	670	9 583	7.5%
Marge EBITDA normalisé	35.3%	-	-	-	34.2%	(122) bps

Pendant le premier semestre de 2022, notre EBITDA normalisé a augmenté de 7.5%, alors que notre marge EBITDA normalisé a baissé de 122 points de base à 34.2%.

Les volumes consolidés ont augmenté de 3.1%, les volumes de nos propres bières enregistrant une hausse de 2.4% et les volumes des non-bières enregistrant une hausse de 7.1%, soutenus par une expansion de la catégorie bière sur la plupart de nos marchés clés durant le premier semestre de 2022.

Les produits consolidés ont augmenté de 11.5% à 28 027 millions d'USD, avec une hausse des produits par hectolitre de 7.9% favorisée par les initiatives de gestion des revenus, par la premiumisation continue et l'expansion de la catégorie bière sur la plupart de nos marchés clés. Les produits combinés de nos marques mondiales Budweiser, Stella Artois et Corona ont augmenté de 6.9% au niveau mondial et de 7.9% en dehors de leurs marchés domestiques respectifs.

Les coûts des ventes consolidés ont augmenté de 18.7%, et ont augmenté de 14.9% par hectolitre, en raison des impacts défavorables attendus sur les matières premières.

Les frais de vente, dépenses administratives et autres frais généraux consolidés ont augmenté de 5.3%, principalement en raison des coûts plus élevés de la chaîne d'approvisionnement.

Les autres produits/(charges) d'exploitation consolidés du premier semestre de 2022 ont augmenté de 9.3%, principalement sous l'effet de la hausse des subventions gouvernementales. Au cours du premier semestre de 2022, Ambev a reconnu des produits de 201 millions d'USD dans les autres produits d'exploitation liés à des crédits d'impôt au Brésil (2021: 226 millions d'USD). L'impact net est présenté comme un changement dans le périmètre et n'impacte pas les taux de croissance interne présentés. De plus, Ambev a déclaré des produits d'intérêt de 113 millions d'USD dans les produits financiers au cours du premier semestre de 2022 (2021: 76 millions d'USD) liés à ces crédits. Le bénéfice sous-jacent attribuable aux porteurs de capitaux propres et le BPA sous-jacent sont impactés favorablement par les 152 millions d'USD après impôts et participations ne donnant pas le contrôle (2021: 123 millions d'USD). Les crédits d'impôt et intérêts à recevoir d'Ambev devraient être collectés sur une période de plus de 12 mois après la date de clôture. Au 30 juin 2022, la somme totale de ces crédits et intérêts à recevoir s'élevait à 1 085 millions d'USD.

VOLUMES

Le tableau ci-dessous résume l'évolution des volumes par zone. Les commentaires y afférents sont basés sur les chiffres internes. Les volumes incluent non seulement les marques que nous possédons ou détenons sous licence, mais aussi les marques de tiers que nous brassons en qualité de sous-traitants et les produits de tiers que nous commercialisons via notre réseau de distribution, notamment en Europe. Les volumes vendus via les activités mondiales d'exportation, qui comprennent notre siège administratif mondial et les activités d'exportation qui n'ont pas été affectées à nos zones, sont présentés séparément.

En milliers d'hectolitres	2021	Scope	Croissance interne	2022	Croissance interne %
Amérique de Nord	53 252	-	(1 804)	51 448	(3.4)%
Amériques du Centre	67 980	22	4 022	72 024	5.9%
Amérique du Sud	71 929	151	4 735	76 815	6.6%
EMEA	40 540	29	2 392	42 962	5.9%
Asie-Pacifique	46 081	1	(698)	45 385	(1.5)%
Exportations globales et sociétés holding	615	(204)	29	440	6.9%
AB InBev au niveau mondial	280 398	-	8 676	289 074	3.1%

Amérique du Nord : baisse des volumes totaux de 3.4%

Aux États-Unis, nos ventes aux grossistes (VAG) ont baissé de 3.2% et nos ventes aux détaillants (VAD) ont diminué de 3.9%. Le secteur de la bière est resté résilient, même dans le contexte d'un environnement plus inflationniste. Malgré une performance inférieure au secteur, nous restons confiants dans notre stratégie commerciale consistant à rééquilibrer notre portefeuille au profit des segments à croissance plus rapide. Nos portefeuilles de bières above core et de boissons spiritueuses prêtes-à-boire ont surpassé le secteur, grâce à Michelob ULTRA, qui affiche une croissance à deux chiffres, et à Cutwater et NÜTRL vodka seltzer, qui affichent une forte croissance à deux chiffres.

Au Canada, nos volumes de bières ont surpassé un secteur faible, soutenus par notre portefeuille core.

Amériques du centre : hausse des volumes totaux de 5.9%.

Au Mexique, nos volumes ont augmenté d'un chiffre dans la moyenne de la fourchette, surpassant le secteur, soutenus par l'expansion continue des canaux et du portefeuille. Notre performance a été stimulée par le développement du portefeuille, l'expansion des canaux et la transformation numérique en cours. Nos marques core ont réalisé une croissance des volumes à un chiffre dans la moyenne de la fourchette, et notre portefeuille above core affiche à nouveau une hausse à deux chiffres, grâce à Modelo et Michelob ULTRA. Nous continuons à étendre notre empreinte de distribution, avec l'ouverture de plus de 150 nouveaux magasins Modelorama et la poursuite du déploiement d'OXXO, s'étendant à près de 800 magasins supplémentaires. Plus de 60% de nos clients BEES sont désormais aussi des acheteurs BEES Marketplace.

En Colombie, nos volumes ont augmenté de plus de 10%, soutenus par la mise en œuvre de nos leviers d'expansion des catégories et par une comparaison favorable. Nous continuons à développer la catégorie bière, atteignant une fois de plus un nouveau record de consommation par habitant durant le premier semestre de 2022. Notre portefeuille premium et super premium a atteint un volume record, assurant une croissance des volumes de plus de 40%, stimulée par nos marques mondiales et la marque premium locale Club Colombia. Plus de 30% de nos clients BEES sont désormais aussi des acheteurs BEES Marketplace.

Au Pérou, nous avons enregistré une croissance d'environ 15% des volumes durant le premier semestre de 2022, stimulée par la transformation actuelle du portefeuille, par l'expansion des voies d'accès au marché, et soutenue par la poursuite de la reprise post COVID-19. Plus de 50% des clients BEES sont désormais aussi des acheteurs BEES Marketplace.

En Équateur, nous avons enregistré une croissance d'un peu plus de 10% des volumes durant le premier semestre de 2022, stimulée par l'expansion continue de la catégorie bière et la reprise post COVID-19. 60% des clients BEES sont désormais aussi des acheteurs BEES Marketplace.

Amérique du Sud : hausse des volumes totaux de 6.6%

Au Brésil, nos volumes ont augmenté de 7.9%, les volumes de bières affichant une hausse de 5.2% et les volumes des non-bières une hausse de 16.5% au cours du premier semestre de 2022 par rapport à la même période de l'année dernière. Selon nos estimations, nos volumes de bière ont une nouvelle fois dépassé la performance du secteur. Nos marques premium et super premium ont réalisé une croissance des volumes de près de 20%. Notre portefeuille core a maintenu sa dynamique, les volumes progressant d'un chiffre dans le haut de la fourchette, et nous avons continué à investir dans le développement de nos marques core plus. Plus de 60% de nos clients BEES sont désormais aussi des acheteurs BEES Marketplace. Notre plateforme numérique DTC, Zé Delivery, a honoré près de 15 millions de commandes au deuxième trimestre de 2022, et a touché 4.2 millions d'utilisateurs actifs mensuels.

En Argentine, les volumes ont progressé d'un chiffre dans le bas de la fourchette.

EMEA : hausse des volumes totaux de 5.9%.

En Europe, les volumes ont progressé d'un chiffre dans le bas de la fourchette. Durant le deuxième trimestre de 2022, notre croissance est attribuable à nos marques mondiales et super premium, qui ont réalisé une croissance des produits à un chiffre dans le haut de la fourchette. Notre produit DTC, PerfectDraft, a augmenté la base d'acheteurs actifs de plus de 25% par rapport au deuxième trimestre de 2021.

En Afrique du Sud, les volumes ont augmenté d'un peu plus de 10%. Durant le deuxième trimestre de 2022, nos opérations ont été impactées par des contraintes significatives de production en raison des inondations ayant affecté notre brasserie de Prospecton. La demande sous-jacente à l'égard de notre portefeuille est restée forte, bien que les volumes aient été impactés par des contraintes de production liées aux inondations. Stimulés par BEES, les canaux numériques représentent désormais 91% de nos produits.

En Afrique hors Afrique du Sud, les volumes étaient inférieurs au Nigeria en raison de contraintes continues au niveau de la chaîne d'approvisionnement. Sur d'autres marchés clés, nous continuons de constater une forte demande de la part des consommateurs pour nos marques, avec une croissance à deux chiffres des volumes en Tanzanie et en Zambie et une croissance des volumes d'un chiffre dans le bas de la fourchette en Ouganda au cours du premier semestre de 2022.

Asie-Pacifique : baisse des volumes totaux de 1.5%.

En Chine, l'ensemble du secteur a régressé d'un chiffre dans la moyenne de la fourchette en raison des restrictions liées au COVID-19. Les restrictions ont impacté de façon disproportionnée nos régions et canaux de ventes clés, entraînant une baisse de 5.5% des volumes totaux, pour une performance inférieure au secteur, selon nos estimations. L'environnement opérationnel s'est progressivement amélioré au cours du deuxième trimestre de 2022, donnant lieu à une hausse des volumes à un chiffre dans le haut de la fourchette en juin par rapport à l'année précédente. La demande des consommateurs concernant nos marques est restée forte. Lorsque les restrictions ont été assouplies en juin 2022, nos portefeuilles premium et super premium ont retrouvé la croissance des volumes, qui ont enregistré une hausse à deux chiffres.

En Corée du Sud, les volumes ont enregistré une croissance à un chiffre dans le haut de la fourchette au cours du premier semestre de 2022, soutenue par d'autres gains de parts de marché dans les canaux hors domicile et à domicile, et par une amélioration continue de l'environnement opérationnel.

ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES PAR ZONE

Les tableaux ci-dessous présentent un aperçu de la performance de chaque zone, pour la période se terminant le 30 juin 2022 (en million d'USD, à l'exception des volumes en millier d'hectolitres) et les commentaires y afférents sont basés sur des chiffres internes.

AB INBEV AU NIVEAU MONDIAL	2021	Scope	Variation des devises	Croissance interne	2022	Croissance interne %
Volumes totaux (milliers d'hl)	280 398	-	-	8 676	289 074	3.1%
Produits	25 832	(229)	(514)	2 938	28 027	11.5%
Coûts des ventes	(10 963)	3	224	(2 049)	(12 784)	(18.7)%
Marge brute	14 869	(225)	(290)	889	15 243	6.1%
Frais de vente, dépenses administratives et autres frais généraux	(8 571)	213	188	(447)	(8 616)	(5.3)%
Autres produits/(charges) d'exploitation	470	(18)	3	24	478	9.3%
EBIT normalisé	6 768	(30)	(99)	466	7 105	7.1%
EBITDA normalisé	9 114	(44)	(156)	670	9 583	7.5%
Marge EBITDA normalisé	35.3%	-	-	-	34.2%	(122) bps

Amérique de Nord	2021	Scope	Variation des devises	Croissance interne	2022	Croissance interne %
Volumes totaux (milliers d'hl)	53 252	-	-	(1 804)	51 448	(3.4)%
Produits	8 040	-	(18)	170	8 192	2.1%
Coûts des ventes	(3 080)	(5)	6	(270)	(3 349)	(8.8)%
Marge brute	4 960	(5)	(11)	(100)	4 844	(2.0)%
Frais de vente, dépenses administratives et autres frais généraux	(2 350)	(2)	7	66	(2 279)	2.8%
Autres produits/(charges) d'exploitation	15	6	-	7	28	34.5%
EBIT normalisé	2 625	(1)	(4)	(27)	2 592	(1.0)%
EBITDA normalisé	3 014	-	(6)	(33)	2 975	(1.1)%
Marge EBITDA normalisé	37.5%	-	-	-	36.3%	(118) bps

Amériques du Centre	2021	Scope	Variation des devises	Croissance interne	2022	Croissance interne %
Volumes totaux (milliers d'hl)	67 980	22	-	4 022	72 024	5.9%
Produits	5 893	(27)	(107)	934	6 693	15.9%
Coûts des ventes	(2 055)	9	39	(619)	(2 625)	(30.3)%
Marge brute	3 838	(18)	(68)	315	4 068	8.2%
Frais de vente, dépenses administratives et autres frais généraux	(1 577)	15	26	(95)	(1 631)	(6.1)%
Autres produits/(charges) d'exploitation	5	-	2	(18)	(12)	-
EBIT normalisé	2 266	(3)	(40)	202	2 425	8.9%
EBITDA normalisé	2 824	(3)	(48)	286	3 060	10.1%
Marge EBITDA normalisé	47.9%	-	-	-	45.7%	(239) bps

Amérique du Sud	2021	Scope	Variation des devises	Croissance interne	2022	Croissance interne %
Volumes totaux (milliers d'hl)	71 929	151	-	4 735	76 815	6.6%
Produits	4 146	52	(65)	1 200	5 333	28.6%
Coûts des ventes	(2 091)	(12)	17	(706)	(2 792)	(33.6)%
Marge brute	2 055	40	(49)	494	2 541	23.6%
Frais de vente, dépenses administratives et autres frais généraux	(1 254)	(60)	7	(302)	(1 609)	(22.9)%
Autres produits/(charges) d'exploitation	287	(25)	5	45	312	72.4%
EBIT normalisé	1 088	(45)	(37)	237	1 244	28.2%
EBITDA normalisé	1 447	(45)	(39)	302	1 666	25.1%
Marge EBITDA normalisé	34.9%	-	-	-	31.2%	(77) bps

EMEA	2021	Scope	Variation des devises	Croissance interne	2022	Croissance interne %
Volumes totaux (milliers d'hl)	40 540	29	-	2 392	42 962	5.9%
Produits	3 763	(125)	(246)	549	3 940	15.1%
Coûts des ventes	(1 796)	(5)	124	(323)	(2 000)	(17.9)%
Marge brute	1 966	(130)	(123)	226	1 939	12.3%
Frais de vente, dépenses administratives et autres frais généraux	(1 496)	128	97	(70)	(1 341)	(5.1)%
Autres produits/(charges) d'exploitation	92	1	(6)	-	88	0.4%
EBIT normalisé	563	(1)	(32)	156	685	27.8%
EBITDA normalisé	1 060	(17)	(65)	214	1 192	20.5%
Marge EBITDA normalisé	28.2%	-	-	-	30.3%	134 bps

Asie-Pacifique	2021	Scope	Variation des devises	Croissance interne	2022	Croissance interne %
Volumes totaux (milliers d'hl)	46 081	1	-	(698)	45 385	(1.5)%
Produits	3 500	(54)	(63)	88	3 471	2.6%
Coûts des ventes	(1 555)	-	27	(126)	(1 655)	(8.1)%
Marge brute	1 944	(55)	(36)	(38)	1 816	(2.0)%
Frais de vente, dépenses administratives et autres frais généraux	(1 126)	53	22	52	(999)	4.8%
Autres produits/(charges) d'exploitation	64	-	-	3	67	5.1%
EBIT normalisé	882	(2)	(14)	17	884	1.9%
EBITDA normalisé	1 242	(2)	(17)	9	1 232	0.7%
Marge EBITDA normalisé	35.5%	-	-	-	35.5%	(64) bps

Exportations globales et sociétés holding	2021	Scope	Variation des devises	Croissance interne	2022	Croissance interne %
Volumes totaux (milliers d'hl)	615	(204)	-	29	440	6.9%
Produits	491	(74)	(15)	(3)	399	(0.8)%
Coûts des ventes	(385)	17	11	(4)	(362)	(1.2)%
Marge brute	106	(58)	(4)	(8)	36	(15.7)%
Frais de vente, dépenses administratives et autres frais généraux	(769)	80	31	(98)	(756)	(14.3)%
Autres produits/(charges) d'exploitation	7	-	2	(14)	(5)	-
EBIT normalisé	(656)	22	29	(120)	(725)	(19.1)%
EBITDA normalisé	(473)	23	18	(108)	(541)	(24.3)%

PRODUITS

Les produits consolidés ont augmenté de 11.5% à 28 027 millions d'USD, avec une hausse des produits par hectolitre de 7.9% au cours du premier semestre de 2022, favorisée par les initiatives de gestion des revenus, la premiumisation continue et l'expansion de la catégorie bière sur la plupart de nos marchés clés.

COÛTS DES VENTES

Les coûts des ventes ont augmenté de 18.7%, et ont augmenté de 14.9% par hectolitre, en raison des impacts défavorables attendus sur les matières premières.

CHARGES D'EXPLOITATION

Nos charges d'exploitation totales ont augmenté de 5.2% au cours de la période de six mois se terminant le 30 juin 2022:

- Les frais de vente, dépenses administratives et autres frais généraux ont augmenté de 5.3% principalement en raison des impacts attendus au niveau de la chaîne d'approvisionnement.
- Les autres produits d'exploitation ont augmenté de 9.3%, principalement sous l'effet de la hausse des subventions gouvernementales. En outre, au cours du premier semestre de 2022, notre filiale Ambev a reconnu des produits de 201 millions d'USD dans les autres produits d'exploitation liés à des crédits d'impôt au Brésil (2021: 226 millions d'USD). L'impact net est présenté comme un changement dans le périmètre.

BÉNÉFICE D'EXPLOITATION NORMALISÉ AVANT AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS (EBITDA NORMALISÉ)

Notre EBITDA normalisé a augmenté de 7.5% sur une base interne à 9 583 millions d'USD, avec une marge EBITDA de 34.2%, correspondant à une diminution interne de la marge EBITDA de 122 points de base, malgré les impacts défavorables attendus des matières premières et au niveau de la chaîne d'approvisionnement.

Les écarts entre les marges EBITDA normalisées par zone sont dus à un certain nombre de facteurs comme les différents parcours de commercialisation, la part des emballages consignés dans les ventes de la zone et le portefeuille de produits premium.

RÉCONCILIATION ENTRE L'EBITDA NORMALISÉ ET LE BÉNÉFICE ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE CAPITAUX PROPRES

L'EBITDA normalisé et l'EBIT normalisé sont des indicateurs que nous utilisons pour démontrer la performance sous-jacente de la société.

L'EBITDA normalisé est calculé sans tenir compte des effets suivants du bénéfice attribuable aux porteurs des capitaux propres : (i) participations ne donnant pas le contrôle, (ii) impôts sur le résultat, (iii) quote-part dans le résultat des entreprises associées, (iv) éléments non sous-jacents dans le résultat des entreprises associées, (v) coûts financiers nets, (vi) coûts financiers nets non sous-jacents, (vii) éléments non sous-jacents au-dessus de l'EBIT (dépréciations non sous-jacentes incluses) et (viii) amortissements et dépréciations.

L'EBITDA normalisé et l'EBIT normalisé ne sont pas des indicateurs de comptabilité conformes aux normes comptables IFRS et ne doivent pas être considérés comme une alternative au bénéfice attribuable aux porteurs de capitaux propres en tant qu'indicateur de performance opérationnelle ou comme une alternative au flux de trésorerie en tant qu'indicateur de liquidité. Il n'existe pas de méthode de calcul standard pour l'EBITDA normalisé et l'EBIT normalisé et nos définitions de l'EBITDA normalisé et de l'EBIT normalisé peuvent différer de celles d'autres entreprises.

Pour la période de six mois se terminant le 30 juin Million US dollar	Annexes	2022	2021
Bénéfice attribuable aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev		1 692	2 458
Participations ne donnant pas le contrôle		782	616
Bénéfice		2 474	3 074
Impôts sur le résultat	9	1 244	1 231
Quote-part dans le résultat des entreprises associées	13	(129)	(100)
Éléments non sous-jacents dans le résultat des entreprises associées	7 / 13	1 143	-
Produits/(coûts) financiers nets non sous-jacents	8	(14)	299
Coût financier net	8	2 282	2 047
Éléments non-récurrents au-dessus de l'EBIT (dépréciations non sous-jacentes incluses)	7	105	217
EBIT normalisé		7 105	6 768
Amortissements et dépréciations (dépréciations non sous-jacentes exclues)		2 477	2 345
EBITDA normalisé		9 583	9 114

Les éléments non sous-jacents sont des produits ou charges qui surviennent de manière irrégulière et ne font pas partie des activités normales de la société. Ils sont présentés séparément en raison de leur importance pour comprendre la performance sous-jacente durable de la société de par leur taille ou nature. Les détails sur la nature des éléments non sous-jacents sont fournis à l'Annexe 7 *Éléments non sous-jacents*.

IMPACT DES DEVICES ÉTRANGÈRES

Les taux de change des devises étrangères ont un impact significatif sur nos états financiers. Le tableau suivant présente le pourcentage de nos produits par devise pour la période de six mois se terminant le 30 juin 2022 et le 30 juin 2021 :

	2022	2021
Dollar américain	29.3%	32.2%
Real brésilien	13.7%	11.5%
Peso mexicain	10.3%	9.7%
Yuan chinois	9.4%	10.7%
Euro	5.5%	6.1%
Peso colombien	4.1%	3.9%
Rand sud-africain	3.9%	3.8%
Dollar canadien	3.4%	3.8%
Peso argentin ¹	3.3%	2.7%
Peso péruvien	2.8%	2.5%
Won sud-coréen	2.1%	2.2%
Livre sterling	2.1%	2.7%
Peso dominicain	2.0%	2.1%
Autre	8.0%	6.0%

Le tableau suivant présente le pourcentage de notre EBITDA normalisé par devise pour la période de six mois se terminant le 30 juin 2022 et le 30 juin 2021 :

	2022	2021
Dollar américain	29.8%	35.0%
Peso mexicain	13.9%	13.7%
Real brésilien	12.4%	11.3%
Yuan chinois	10.1%	11.2%
Peso colombien	5.0%	5.0%
Euro	4.3%	3.6%
Rand sud-africain	4.0%	3.1%
Peso péruvien	3.9%	3.6%
Peso argentin ¹	3.1%	2.5%
Peso dominicain	2.9%	2.8%
Dollar canadien	2.5%	3.1%
Won sud-coréen	1.9%	1.5%
Livre sterling	0.1%	0.3%
Autre	6.0%	3.3%

BÉNÉFICE

Le bénéfice normalisé attribuable aux porteurs de nos capitaux propres était de 2 860 millions d'USD (BPA normalisé : 1.42 USD) au cours du premier semestre de 2022, comparé à 2 924 millions d'USD (BPA normalisé : 1.46 USD) au cours du premier semestre de 2021. Le bénéfice sous-jacent (bénéfice normalisé attribuable aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev hors gains et pertes évalués à la valeur de marché liées à la couverture de nos programmes de paiements fondés sur des actions et hors impact de l'hyperinflation) était de 2 672 millions d'USD pendant le premier semestre de 2022 (BPA sous-jacent 1.33 USD) contre 2 606 millions d'USD pendant le premier semestre de 2021 (BPA sous-jacent 1.30 USD) (voir Annexe 16 *Modifications des capitaux propres et du bénéfice par action* pour plus d'informations). Le bénéfice attribuable aux porteurs de nos capitaux propres au cours du premier semestre de 2022 était de 1 692 millions d'USD, comparé à 2 458 millions d'USD pour le premier semestre de 2021 et comprend les impacts suivants :

- *Coûts financiers nets (hors éléments financiers nets non sous-jacents)* : 2 282 millions d'USD pendant le premier semestre de 2022 comparé à des coûts financiers nets de 2 047 millions d'USD durant le premier semestre de 2021. L'ajustement à la valeur de marché lié à la couverture de nos programmes de paiements fondés sur des actions représentait un gain de 162 millions d'USD pendant le premier semestre de 2022, par rapport à un gain de 348 millions d'USD pendant le premier semestre de 2021 soit une différence de (186) millions d'USD.
- *Coûts financiers nets non sous-jacents* : Les produits financiers nets non sous-jacents s'élevaient à 14 millions d'USD pendant le premier semestre de 2022 comparé à des coûts de 299 millions d'USD durant le premier semestre de 2021. Un gain de 134 millions d'USD s'explique par des ajustements à la valeur de marché sur des instruments dérivés conclus pour couvrir les actions émises dans le cadre des regroupements avec Modelo et SAB (30 juin 2021 : gain de 283 millions d'USD) et une perte de 127 millions d'USD résultant du remboursement anticipé de certaines obligations (30 juin 2021 : perte de 582 millions d'USD).
- *Éléments non sous-jacents dans le résultat des entreprises associées* : Les éléments non sous-jacents dans le résultat des entreprises associées s'élevaient à 1 143 millions d'USD pendant le premier semestre de 2022 (30 juin 2021 : néant) et correspondent à la charge de dépréciation de notre investissement dans AB InBev Efes.

- *Éléments non sous-jacents impactant le bénéfice d'exploitation* : Durant le premier semestre de 2022, les coûts non sous-jacents de 105 millions d'USD (30 juin 2021 : 217 millions d'USD) comprenaient essentiellement 51 millions d'USD de coûts de restructuration (30 juin 2021 : 97 millions d'USD), 13 millions d'USD de coûts liés au COVID-19 (30 juin 2021 : 54 millions d'USD) ayant trait essentiellement aux équipements de protection individuelle destinés à nos collègues et aux autres frais encourus directement en lien avec le COVID-19, et 47 millions d'USD de coûts liés à AB InBev Efes ayant trait principalement à l'arrêt des exportations vers la région et la renonciation à tout avantage provenant des activités de l'entreprise associée. Durant le premier semestre de 2021, nous avons encourus des coûts de 73 millions d'USD liés au programme Zenzele Kabili.
- *Impôts sur le résultat* : 1 244 millions d'USD pendant le premier semestre de 2022 avec un taux d'imposition effectif de 26.3%, contre 1 231 millions d'USD durant le premier semestre de 2021 avec un taux d'imposition effectif de 29.3%. Les taux d'imposition effectifs de 2022 et 2021 ont été impactés favorablement par des gains non imposables résultant d'instruments dérivés liés à la couverture de programmes de paiements fondés sur des actions et la couverture d'actions émises dans le cadre des regroupements avec Grupo Modelo et SAB. Le taux d'imposition effectif normalisé hors gains ou pertes évalués à la valeur de marché liés à la couverture des programmes de paiements fondés sur des actions était de 28.2% durant le premier semestre de 2022 comparé à 29.5% pendant le premier semestre de 2021.
- *Bénéfice attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle* : 782 millions d'USD pendant le premier semestre de 2022 contre 616 millions d'USD pendant le premier semestre de 2021.

Situation et ressources financières

CASH FLOWS

En million d'USD	2022	2021
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles	2 182	3 939
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	(1 917)	(2 209)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	(5 392)	(10 107)
Augmentation/(diminution) de la trésorerie et équivalents de trésorerie	(5 128)	(8 377)

Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles

En million d'USD	2022	2021
Bénéfice	2 474	3 074
Intérêts, impôts et éléments non-cash inclus dans le bénéfice	7 015	6 062
Flux de trésorerie d'exploitation avant les changements du fonds de roulement et de l'utilisation des provisions	9 489	9 134
Changement du fonds de roulement	(3 339)	(1 327)
Contributions aux plans et utilisation des provisions	(195)	(258)
Intérêts et impôts (payés)/reçus	(3 823)	(3 696)
Dividendes reçus	50	86
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles	2 182	3 939

Notre flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles a atteint 2 182 millions d'USD pendant le premier semestre de 2022 contre 3 939 millions d'USD pendant le premier semestre de 2021. La baisse s'explique principalement par des variations du fonds de roulement pour le premier semestre de 2022 par rapport au premier semestre de 2021 étant donné que les chiffres de 2021 ont été impactés par des dépenses d'investissement et des provisions pour bonus plus faibles en 2020. En outre, les variations du fonds de roulement au premier semestre de 2022 et de 2021 reflètent la hausse des niveaux de fonds de roulement de fin juin par rapport aux niveaux de fin d'année, en raison des fluctuations saisonnières.

Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement

En million d'USD	2022	2021
Dépenses d'investissement nettes	(1 939)	(2 104)
Acquisition et cession de filiales, sous déduction de la trésorerie acquise/cédée	(44)	(203)
Produits nets de cessions/(acquisitions) d'autres actifs	66	98
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	(1 917)	(2 209)

Nos flux de trésorerie sortants provenant d'activités d'investissement s'élevaient à 1 917 millions d'USD pendant le premier semestre de 2022 par rapport à un flux de trésorerie sortant de 2 209 millions d'USD pendant le premier semestre de 2021. La baisse des flux de trésorerie provenant d'activités d'investissement était due principalement à des niveaux inférieurs des dépenses d'investissement nettes et des flux de trésorerie sortants liés à des acquisitions de filiales au cours de 2022 par rapport au 2021.

Nos dépenses d'investissement nettes s'élevaient à 1 939 millions d'USD pendant le premier semestre de 2022 et à 2 104 millions d'USD pendant le premier semestre de 2021. Environ 32% des dépenses d'investissement totales de 2022 ont été utilisées pour améliorer les équipements de production de l'entreprise, 49% ont été consacrés à des investissements logistiques et commerciaux et 19% ont servi à l'amélioration des capacités administratives et à l'acquisition de matériel informatique et de logiciels.

Flux de trésorerie provenant des activités de financement

En million d'USD	2022	2021
Dividendes payés	(1 276)	(1 382)
(Remboursement)/émissions d'emprunts	(3 452)	(7 999)
Paiements en vertu des contrats de location	(286)	(256)
Vente/(acquisition) de participations ne donnant pas le contrôle	(378)	(470)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	(5 392)	(10 107)

Nos flux de trésorerie sortant provenant d'activités d'investissement s'élevaient à 5 392 millions d'USD pendant le premier semestre de 2022 par rapport à un flux de trésorerie sortant de 10 107 millions d'USD pendant le premier semestre de 2021. La baisse s'explique principalement par des remboursements d'emprunts moins élevés en 2022 par rapport à 2021.

Outre un profil d'échéance très confortable de la dette et un solide flux de trésorerie, la société disposait au 30 juin 2022 d'une liquidité totale de 17.0 milliards d'USD, dont 10.1 milliards d'USD disponibles sous la forme de lignes de crédit à long terme et 6.9 milliards d'USD de trésorerie, d'équivalents de trésorerie et de placements à court terme dans des titres d'emprunt, moins les découverts bancaires. Bien que nous puissions emprunter ces montants pour combler nos besoins en liquidité, nous comptons essentiellement sur les flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles pour financer les activités de la société.

RESSOURCES EN CAPITAUX ET CAPITAUX PROPRES

Notre dette nette s'élevait à 75.9 milliards d'USD au 30 juin 2022, par rapport à 76.2 milliards d'USD au 31 décembre 2021.

L'endettement net correspond aux emprunts portant intérêts à long terme et à court terme plus les découverts bancaires, diminués des titres d'emprunt et de la trésorerie. L'endettement net est un indicateur de performance financière utilisé par notre direction pour souligner des modifications apportées à l'état général des liquidités de la société. Nous pensons que l'endettement net est éloquent pour les investisseurs puisqu'il s'agit de l'un des indicateurs primaires utilisés par notre direction pour évaluer notre progression vers le désendettement, notre ratio endettement net/EBITDA normalisé optimal étant d'environ 2x.

Notre endettement net a baissé de 0.3 milliard d'USD au 30 juin 2022 par rapport au 31 décembre 2021. Hormis des résultats opérationnels nets de dépenses d'investissement, l'endettement net a été essentiellement impacté par le paiement d'intérêts et d'impôts (hausse de l'endettement net de 3.8 milliards d'USD), les versements de dividende aux actionnaires d'AB InBev et d'Ambev (hausse de l'endettement net de 1.3 milliards d'USD) et l'effet de change sur l'endettement net (baisse de l'endettement net de 2.3 milliards d'USD).

Le ratio endettement net / EBITDA normalisé a baissé, passant de 3.96x pour la période de 12 mois se terminant le 31 décembre 2021 à 3.86x pour la période de 12 mois se terminant le 30 juin 2022. Notre structure de capital optimale est un ratio endettement net / EBITDA normalisé d'environ 2x et nous continuerons de gérer de manière proactive notre portefeuille de dettes.

Les capitaux propres consolidés attribuables aux porteurs de nos capitaux propres au 30 juin 2022 s'élevaient à 71 550 millions d'USD, par rapport à 68 669 millions d'USD au 31 décembre 2021. La hausse nette des capitaux propres est liée au bénéfice attribuable aux porteurs de capitaux propres et des gains de change résultant de la conversion d'activités à l'étranger essentiellement dues à l'effet combiné de la hausse des taux de change à la clôture du real brésilien, de la livre sterling, du peso mexicain et du sol péruvien, et l'affaiblissement du taux de clôture de l'euro, qui a entraîné un écart de conversion de devises de 2 101 millions d'USD au 30 juin 2022 (augmentation des capitaux propres). La hausse des capitaux propres est partiellement atténuée par le versement de dividendes.

Des informations détaillées sur les prêts et emprunts portant intérêts, les calendriers de remboursement et le risque de liquidité sont présentées à l'Annexe 17 *Prêts et emprunts portant intérêts* et à l'Annexe 19 *Risques découlant des instruments financiers*.

Au 30 juin 2022, la note de crédit attribuée à la société par Standard & Poor's était BBB+ pour les obligations à long terme et A-2 pour les obligations à court terme, avec une perspective stable, et la note de crédit attribuée à la société par Moody's Investors Service était Baa1 pour les obligations à long terme et P-2 pour les obligations à court terme, avec une perspective stable.

Risques et incertitudes

Sous l'entente explicite que la liste des risques énumérés ci-dessous n'est pas exhaustive, les principaux facteurs de risques et d'incertitudes auxquels AB InBev est confrontée sont décrits ci-après. Des risques additionnels dont AB InBev n'a actuellement pas connaissance peuvent exister. En outre, il peut y avoir certains risques qu'AB InBev estime être non significatifs aujourd'hui, mais qui pourraient s'avérer in-fine avoir un effet préjudiciable. De plus, si et dans la mesure où un des risques décrits ci-dessous se réalise, il peut se réaliser en combinaison avec d'autres risques, ce qui augmenterait l'effet préjudiciable de ces risques. L'ordre dans lequel les facteurs de risques sont présentés ci-dessous n'est pas indicatif de la probabilité de leur survenance ou de l'ampleur de leurs conséquences financières.

Les activités, la situation financière, les flux de trésorerie et les résultats d'exploitation d'AB InBev ont été et pourraient continuer à être affectés négativement par la pandémie de COVID-19. AB InBev a connu des perturbations dans sa capacité à exploiter ses installations de production, des contraintes dans sa capacité à s'approvisionner en conteneurs de boissons et des perturbations dans la disponibilité des services de transport et de la main-d'œuvre sur certains marchés, et pourrait subir d'autres perturbations dans ses installations de production, sa chaîne d'approvisionnement et ses opérations de distribution. Toute interruption prolongée des activités d'AB InBev ou des activités de ses partenaires commerciaux, de son réseau de distribution ou de sa chaîne d'approvisionnement, ou toute pénurie importante et continue de matières premières ou d'autres fournitures pourrait avoir un impact sur la capacité d'AB InBev à fabriquer, produire, distribuer ou vendre ses produits ou pourrait entraîner une augmentation de ses coûts de production et de distribution. Les ventes des produits d'AB InBev dans le circuit de distribution sur site ont été , et peuvent continuer à être, affectées par la réimplémentation des restrictions dans certains marchés en raison de l'émergence et de la propagation de nouvelles variantes de COVID-19. Toute épidémie future ou récurrence de cas de COVID-19 ou d'autres maladies infectieuses sur d'autres marchés qui ont assoupli les mesures de distanciation sociale et de confinement peut également entraîner la réimplémentation de ces mesures et avoir un impact négatif supplémentaire sur nos ventes. En outre, les répercussions économiques et les préoccupations sanitaires actuelles liées à la pandémie COVID-19 pourraient continuer à affecter le comportement des consommateurs, les niveaux de dépenses et les préférences de consommation. La poursuite ou l'aggravation des niveaux de perturbation et de volatilité des marchés observés dans un passé récent pourrait avoir un effet négatif sur la capacité d'AB InBev à accéder à des capitaux ou à des emprunts, ou sur les coûts de ces derniers, sur son activité, ses liquidités, son ratio dette nette/EBITDA, ses notations de crédit, ses résultats d'exploitation et sa situation financière.

Tous les effets négatifs de la pandémie COVID-19 (ou toute autre propagation ou résurgence future de la COVID-19 suite à l'assouplissement des mesures de distanciation sociale et de confinement ou l'émergence et la propagation de nouveaux variants de COVID-19), y compris ceux décrits ci-dessus, seuls ou en combinaison avec d'autres, peuvent avoir un effet négatif important sur les résultats d'exploitation, la situation financière et les flux de trésorerie de AB InBev.

AB InBev est exposée au risque d'une récession mondiale ou d'une récession dans un ou plusieurs de ses principaux marchés, à la volatilité des marchés de capitaux et de crédits, et à une crise économique ou financière (y compris à la suite de la pandémie de COVID-19), ou autre. Ces facteurs pourraient entraîner une baisse de la consommation ou des prix de vente des produits d'AB InBev, ce qui

pourrait se traduire par une baisse des recettes et des bénéfices. La situation financière et les résultats d'exploitation d'AB InBev, ainsi que ses perspectives d'avenir, seraient probablement entravés par un ralentissement économique sur l'un de ses principaux marchés. La consommation de bière dans de nombreux pays dans lesquels opère AB InBev est étroitement liée aux conditions économiques générales et aux variations du pouvoir d'achat. Une poursuite ou une aggravation des niveaux de perturbation et de volatilité de marché observés récemment pourrait avoir un effet préjudiciable sur la capacité d'AB InBev d'accéder à des capitaux, ses activités, résultats d'opérations, situation financière ainsi que sur le cours de ses actions et de ses certificats américains représentatifs d'actions (ADS).

Les résultats d'exploitation d'AB InBev sont soumis aux fluctuations des taux de change. Toute variation des taux de change entre les monnaies fonctionnelles des sociétés d'exploitation d'AB InBev et le dollar américain aura une incidence sur son compte de résultat consolidé et son état financier lorsque les résultats de ces sociétés d'exploitation seront convertis en dollar américain pour l'établissement des comptes étant donné que les risques de conversion ne sont pas couverts. Par ailleurs, il ne peut y avoir aucune assurance que les politiques en place pour gérer les prix des matières premières et les risques de change liés aux transactions dans le but de protéger l'exposition d'AB InBev à ceux-ci seront en mesure de couvrir efficacement les effets d'une telle exposition au change des devises, spécialement sur le long terme. En outre, les instruments financiers utilisés dans le but d'atténuer le risque de change et tous les autres efforts réalisés pour mieux faire correspondre les passifs d'AB InBev en devises à ses flux de trésorerie pourraient entraîner une augmentation des coûts.

Suite à la catégorisation de l'Argentine comme pays avec un taux d'inflation cumulé sur trois ans supérieur à 100% dans les résultats d'AB InBev pour le troisième trimestre de 2018, le pays est considéré comme une économie hyperinflationniste conformément aux normes IFRS (IAS 29), entraînant le retraitement de certains résultats sous une comptabilité d'hyperinflation. Si la situation économique ou politique en Argentine se détériore d'avantage, les activités d'Amérique Latine Sud peuvent être soumises à des restrictions supplémentaires en vertu des nouvelles réglementations argentines en matière de change des devises, rapatriement d'exportations ou d'expropriation qui pourraient avoir un effet préjudiciable sur la liquidité et les activités d'AB InBev, ainsi que sa capacité à accéder à des fonds d'Argentine.

AB InBev peut ne pas être en mesure d'obtenir le financement nécessaire à ses futurs besoins en capitaux ou en refinancement et pourrait faire face à des risques financiers en raison de son niveau d'endettement et de conditions de marché incertaines. AB InBev pourrait être obligée à lever des fonds supplémentaires pour ses besoins futurs en capitaux ou de refinancer sa dette actuelle soit par un financement public ou privé, soit par des relations stratégiques ou autres accords et il ne peut y avoir aucune assurance que le financement, si nécessaire, puisse être disponible à des conditions intéressantes. AB InBev s'est fortement endettée en concluant une facilité de crédit senior (senior credit facility) et en accédant aux marchés obligataires de temps à autre en fonction de ses besoins financiers, notamment suite à l'acquisition de SAB. La partie de l'état financier consolidé d'AB InBev représentée par de la dette restera significativement plus élevée par rapport à sa position historique. Le niveau de dette plus élevé d'AB InBev pourrait avoir des conséquences significatives pour AB InBev, y compris (i) augmenter sa vulnérabilité face aux difficultés économiques générales et à l'environnement économique du secteur, (ii) limiter sa flexibilité dans la planification ou la réaction aux évolutions des activités et du secteur dans lequel AB InBev opère, (iii) altérer sa capacité à obtenir des financements supplémentaires dans le futur et limiter sa capacité à financer son besoin en fonds de roulement et ses dépenses en capital futurs, limiter sa capacité à entreprendre dans le futur des acquisitions ou des développements d'activités ou compromettre sa capacité à optimiser la réalisation de ses actifs et à concrétiser pleinement ses opportunités, (iv) obliger AB InBev à augmenter son capital (éventuellement dans le cadre de conditions de marché défavorables) et (v) résulter pour AB InBev en un désavantage concurrentiel par rapport à ses concurrents moins endettés. La capacité d'AB InBev à rembourser et à renégocier sa dette en cours sera tributaire de l'état du marché. Des conditions défavorables, en ce compris l'importante volatilité des prix, la dislocation et l'interruption de liquidité dans les marchés de crédit au niveau mondial ces dernières années, ainsi que la pression à la baisse sur la capacité de crédit de certains émetteurs sans tenir compte de leur force financière sous-jacente, pourraient augmenter les coûts au-delà de ce qui est actuellement budgété. Ces coûts pourraient avoir un impact négatif sur les flux de trésorerie d'AB InBev et/ou ses résultats d'exploitation. En plus, AB InBev pourrait limiter le montant des dividendes qu'elle distribuera en raison de son niveau d'endettement et de sa stratégie visant à donner priorité à la réduction de son endettement afin d'atteindre un ratio optimal dette nette / EBITDA normalisé d'environ 2x.

En plus, une révision à la baisse du crédit rating d'AB InBev pourrait avoir un effet préjudiciable significatif sur l'aptitude d'AB InBev à financer ses activités courantes ou à refinancer son endettement existant. En outre, dans l'hypothèse où AB InBev échouerait à refinancer tout ou une partie de ses obligations financières à leur échéance ou échouerait à mobiliser des capitaux propres supplémentaires ou des financements par endettement ou, en cas de nécessité, à réaliser des produits par des ventes d'actifs, cela aurait un effet significatif défavorable sur sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

Les résultats d'AB InBev pourraient être négativement affectés par l'augmentation des taux d'intérêt ou l'abandon futur de certains indices de référence. Bien qu'AB InBev conclut des conventions de swap de taux d'intérêt pour gérer son taux d'intérêt et également des conventions des swaps de taux d'intérêt et de change pour gérer à la fois son risque de change et son risque de taux sur les passifs financiers soumis à intérêt, il ne peut y avoir aucune assurance que ces instruments soient efficaces dans la réduction des risques inhérents à l'exposition d'AB InBev aux variations de taux d'intérêt.

La capacité des filiales d'AB InBev à remonter de la trésorerie peut être soumise à diverses conditions et limitations. L'incapacité d'obtenir des flux de trésorerie suffisants de ses filiales nationales et étrangères et de ses sociétés affiliées pourrait impacter négativement la capacité d'AB InBev à payer des dividendes et avoir par ailleurs un impact négatif sur son activité, ses résultats d'exploitation et sa situation financière.

Tout changement quant à la disponibilité ou au prix des matières premières, des marchandises, de l'énergie et de l'eau, y compris suite aux fluctuations monétaires, pressions inflationnistes, contraintes en matière d'approvisionnement et augmentations inattendues des droits douaniers sur ces matières premières et marchandises, comme l'aluminium, pourrait avoir un effet préjudiciable sur les résultats opérationnels d'AB InBev dans la mesure où AB InBev ne réussit pas à gérer adéquatement les risques inhérents à une telle volatilité, y

compris si les arrangements de couverture et autres dérivés conclus par AB InBev ne couvrent pas effectivement ou totalement contre les risques de change et les changements dans les prix des marchandises. AB InBev a connu une hausse des coûts des produits de base, des matières premières et de la logistique au cours du premier semestre 2022, qui pourrait se poursuivre. En outre, des perturbations ou des contraintes affectant la disponibilité des services de transport pourraient impacter le prix ou la disponibilité des matières premières ou des produits de base nécessaires aux produits d'AB InBev, et avoir un impact négatif sur les opérations d'AB InBev. AB InBev pourrait ne pas être en mesure d'augmenter ses prix pour compenser ces coûts accrus ou d'augmenter ses prix sans subir une réduction des volumes, revenus et du bénéfice d'exploitation. Certaines opérations d'AB InBev dépendent de réseaux de distribution efficaces pour livrer ses produits aux consommateurs, et les distributeurs jouent un rôle important dans la distribution d'une proportion significative de bière et d'autres boissons. En général, les distributeurs achètent les produits d'AB InBev à AB InBev et les revendent ensuite soit à d'autres distributeurs soit à des points de vente. Ces distributeurs sont soit contrôlés par l'État, soit des distributeurs en gros privés mais indépendants pour la distribution des produits d'AB InBev, et rien ne garantit que ces distributeurs ne donneront pas la priorité aux concurrents d'AB InBev. En outre, toute incapacité d'AB InBev à remplacer des distributeurs improductifs ou inefficaces, qui pourraient se livrer à des pratiques qui nuisent à la réputation d'AB InBev alors que les consommateurs se tournent vers AB InBev pour la qualité et la disponibilité de ses produits, ou toute limitation imposée à AB InBev relative à l'achat ou à la prise de participation dans des distributeurs ou des grossistes suite à des restrictions contractuelles, des changements de régulation ou de législation, ou d'interprétation de la législation par des régulateurs ou des tribunaux pourraient avoir un effet préjudiciable sur les activités, les résultats opérationnels et la santé financière d'AB InBev.

La poursuite de la concentration des détaillants dans les marchés sur lesquels AB InBev est active pourrait se traduire par une baisse de rentabilité pour l'industrie de la bière dans son ensemble et, indirectement, affecter négativement les résultats financiers d'AB InBev.

AB InBev compte sur des tiers importants, notamment des fournisseurs-clés, pour son approvisionnement en diverses matières premières destinées à la production de sa bière, ses boissons alcoolisées et non-alcoolisées, ainsi que pour le conditionnement. La dénonciation ou une modification significative des accords conclus avec certains fournisseurs, ou le non-respect par un fournisseur important de ses obligations contractuelles, pourraient avoir de graves retombées sur la production, la distribution et la vente de bière, de boissons alcoolisées et non-alcoolisées et donc avoir un effet préjudiciable sur les activités, les résultats opérationnels, les flux de trésorerie ou la santé financière d'AB InBev. Certaines filiales d'AB InBev peuvent acheter presque l'entièreté de leur conditionnement clé auprès de fournisseurs uniques en vertu de contrats pluriannuels. La perte ou la discontinuité temporaire de livraison de l'un de ces fournisseurs sans délai suffisant pour développer une source alternative pourrait contraindre AB InBev à augmenter ses dépenses relatives à ces livraisons dans le futur. En outre, un nombre de marques importantes sont à la fois données en licence à des brasseurs tiers ou utilisées par des sociétés sur lesquelles AB InBev ne dispose d'aucun contrôle. Quand bien même AB InBev vérifie la qualité du brassage afin de maintenir ses standards élevés, si l'une de ces marques importantes ou co-entreprises, sociétés dans lesquelles AB InBev ne détient aucune participation de contrôle et/ou si certains détenteurs de la licence de AB InBev sont victimes de publicité négative, cela pourrait résulter en un effet préjudiciable significatif sur les activités, les résultats opérationnels, les flux de trésorerie ou la situation financière d'AB InBev.

Une partie du portefeuille global de la société consiste en des associés dans des marchés nouveaux ou en voie de développement, y compris des investissements dans des marchés où la société pourrait avoir un degré de contrôle moins important sur ses activités. La société fait face à plusieurs défis inhérents à ces différents intérêts commerciaux culturellement et géographiquement divers. Bien que la société travaille avec ses associés en vue de la mise en œuvre de procédés et de contrôles adéquats, la société est également confrontée à des risques et incertitudes supplémentaires concernant ces investissements minoritaires car la société pourrait dépendre de systèmes, de contrôles et de personnel qui ne sont pas soumis au contrôle de la société, tel que le risque que les associés de la société puissent enfreindre les lois et réglementations applicables, ce qui pourrait impacter de manière négative les activités, la réputation, les résultats d'exploitation et la situation financière de la société.

AB InBev pourrait se trouver en situation de conflit d'intérêts avec ses filiales dont elle détient une participation majoritaire. Par exemple, un conflit d'intérêts pourrait survenir en cas de litige concernant une violation contractuelle présumée, ce qui pourrait avoir des répercussions significatives et négatives sur la situation financière d'AB InBev. Un conflit d'intérêts pourrait également survenir en raison d'un double rôle joué par des administrateurs d'AB InBev qui peuvent également être des managers ou des cadres supérieurs de la filiale. Malgré les politiques et les procédures visant à adresser la possibilité de tels conflits d'intérêts, AB InBev pourrait ne pas être en mesure de résoudre l'ensemble de ces conflits à des conditions favorables pour AB InBev.

La taille d'AB InBev, les limitations contractuelles qui lui sont applicables et sa position dans les marchés dans lesquels elle opère, peuvent réduire sa capacité à mener à bien de nouvelles acquisitions et intégrations d'entreprises. AB InBev ne peut effectuer de nouvelles transactions que si elle peut identifier des candidats adéquats et si elle peut atteindre un accord avec ceux-ci. La taille d'AB InBev et sa position dans les marchés dans lesquels elle opère peuvent rendre plus difficile l'identification de candidats adéquats, y compris parce qu'il peut devenir plus difficile pour AB InBev d'obtenir les autorisations réglementaires pour des transactions futures. Si des opportunités valables devaient se présenter, AB InBev peut tenter d'acquérir ou d'investir dans d'autres entreprises ; toutefois, toute acquisition future peut poser des risques réglementaires, de droit de la concurrence ou de tout autre ordre.

Une incapacité à réduire les coûts pourrait affecter la rentabilité d'AB InBev. En outre, l'accord sur les questions fiscales (*the Tax Matters Agreement*) qu'AB InBev a conclu avec Altria Group Inc. impose certaines limites à la capacité du groupe combiné à effectuer certaines réorganisations qu'il pourrait autrement envisager.

L'incapacité d'AB InBev à générer d'importantes économies et d'améliorer ses marges, grâce à des initiatives visant à améliorer son efficacité opérationnelle ou à augmenter ses revenus, pourrait nuire à sa rentabilité et à sa capacité à atteindre ses objectifs financiers. AB InBev poursuit un certain nombre d'initiatives destinées à améliorer l'efficacité opérationnelle et la croissance des revenus. Si AB InBev ne parvient pas pour une raison quelconque à réaliser ces mesures et programmes tel que prévu ou à générer les bénéfices

attendus de ces mesures et programmes, il y a un risque d'augmentation de coûts associés à ces efforts, de retards dans la réalisation de bénéfices, de perturbation des activités, d'atteinte à la réputation ou une réduction de l'avantage concurrentiel à moyen terme.

AB InBev a conclu un décret de consentement avec le Département américain de la justice au sujet du rapprochement avec SAB, en vertu duquel, entre autres, la filiale d'AB InBev, Anheuser-Busch Companies, LLC, a consenti à ne pas acquérir le contrôle d'un distributeur si cela avait pour conséquence que plus de 10% de son volume annuel soit distribué au travers d'accords de distribution contrôlés par AB InBev aux Etats-Unis. Le Département américain de la justice et le Monitoring Trustee désigné par lui vérifient le respect par AB InBev de ses obligations découlant de la convention transactionnelle. Si AB InBev manquait, volontairement ou non, à ses obligations résultant du décret de consentement, elle pourrait encourir des amendes monétaires ou d'autres sanctions.

Une fraction substantielle des activités d'AB InBev est menée sur les marchés émergents d'Europe, d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine. Les activités et participations d'AB InBev sur ces marchés sont soumises aux risques ordinaires liés aux opérations dans les pays émergents, tels qu'entre autres, l'instabilité ou l'insurrection politique, l'interférence externe, les risques financiers, des changements dans la politique gouvernementale, des changements politiques et économiques, des changements dans les relations entre pays, des actions d'autorités gouvernementales affectant le commerce et les investissements étrangers, des réglementations sur le rapatriement de fonds, l'interprétation et l'application des lois et réglementations locales, la force exécutoire de droits de propriété intellectuelle et de droits contractuels, les conditions de travail et les réglementations du travail au niveau local, le manque d'entretien des infrastructures publiques, la potentielle incertitude politique et économique, l'application de contrôle de change, la nationalisation ou l'expropriation, les lois et politiques d'autonomisation, la corruption dans le milieu des affaires, la criminalité et l'absence de maintien de l'ordre ainsi que les risques financiers incluant le risque de manque de liquidité, l'inflation, la dévaluation, le risque lié à la volatilité des prix, l'échange de devises ou les défauts de paiement du pays. De plus, l'économie des pays émergents est souvent affectée par des changements survenus dans d'autres pays au marché émergent et, en conséquence, des changements défavorables dans des marchés émergents ailleurs dans le monde pourraient avoir un effet négatif sur les marchés dans lesquels AB InBev est actif. Ces risques liés aux marchés émergents pourraient avoir un effet préjudiciable sur les activités d'AB InBev, ses résultats d'exploitation et sa santé financière. De plus, la portée globale des activités d'AB InBev l'expose aux risques associés à la conduite d'opérations de façon globale, y compris les changements de droits douaniers. Le Bureau du représentant américain au commerce a imposé des droits de douane sur certaines importations aux Etats-Unis en provenance de Chine. Si des droits de douane significatifs ou autres restrictions sont imposées sur les importations en provenance de Chine ou si des mesures commerciales sont prises par la Chine à titre de représailles, les activités et les résultats d'exploitation d'AB InBev pourraient être affectés de façon significative et préjudiciable.

L'actuel conflit entre la Russie et l'Ukraine et l'instabilité qui en découle dans la région ukrainienne, ont eu et pourraient continuer à avoir un impact négatif sur les activités, les performances financières et les résultats d'exploitation d'AB InBev. En avril 2022, AB InBev a annoncé sa décision de vendre sa participation minoritaire dans la *joint venture* AB InBev Efes, et est actuellement en discussion active avec son partenaire, le brasseur turc Anadolu Efes, en vue de l'acquisition de cette participation. AB InBev a préalablement annoncé qu'elle renonçait à tous les avantages financiers qu'elle tirait, en tant que partenaire minoritaire, des activités de la *joint venture* AB InBev Efes. En conséquence, AB InBev a décomptabilisé l'investissement dans AB InBev Efes et a enregistré une charge de dépréciation hors trésorerie de 1.1 milliard USD dans la quote-part exceptionnelle dans le résultat des sociétés mise en équivalence, dans le cadre de l'annonce des résultats du premier trimestre. En outre, le conflit a entraîné et pourrait continuer à entraîner la volatilité des marchés des matières premières et des produits de base, des perturbations dans les chaînes d'approvisionnement et de l'inflation, ce qui a affecté et pourrait continuer à affecter le prix et la disponibilité de certaines matières premières ou produits de base nécessaires aux produits d'AB InBev et pourrait nuire à ses opérations. Ces conséquences du conflit, et tout autre éventuelle conséquence, pourraient avoir pour effet d'accroître d'autres risques décrits dans le présent document, y compris, mais sans que cette liste ne soit exhaustive, les effets négatifs sur les conditions économiques et politiques des principaux marchés d'AB InBev, la baisse des dépenses des consommateurs, le risque accru de cyberincidents ou d'autres perturbations des systèmes d'information d'AB InBev, les risques réputationnels et les fluctuations des taux de change, qui pourraient avoir un impact négatif important sur les activités et les résultats d'exploitation d'AB InBev. L'incidence définitive de ces perturbations dépend également d'événements échappant à la connaissance ou au contrôle d'AB InBev, y compris la portée et la durée du conflit et les actions prises par des parties autres qu'AB InBev pour y répondre.

La concurrence et les préférences changeantes des consommateurs sur ses divers marchés ainsi qu'une augmentation du pouvoir d'achat des acteurs actifs dans les canaux de distribution d'AB InBev, pourraient imposer à AB InBev de réduire ses prix, d'augmenter les dépenses d'investissement, les frais de marketing et autres dépenses, ou pourraient empêcher AB InBev d'augmenter ses prix pour compenser des coûts plus élevés et ainsi imposer à AB InBev de réduire ses marges ou entraîner la perte de parts de marché. Tout point cité ci-dessus pourrait avoir un effet défavorable significatif sur les activités, la santé financière et les résultats opérationnels d'AB InBev. De plus, il existe des risques inhérents à l'innovation et aux nouveaux produits introduits par AB InBev qui pourraient ne pas être couronnés de succès, là où les concurrents pourraient être capables de répondre plus vite à l'émergence de nouvelles tendances, telle que la préférence croissante des consommateurs pour des bières artisanales (craft beers) ou produits dérivés ou différents de la bière (beyond beer products). Ces dernières années, de nombreuses industries ont été perturbées par des producteurs et des distributeurs non traditionnels, et dans de nombreux cas, par des concurrents uniquement numériques. L'activité d'AB InBev pourrait être affectée négativement si elle n'est pas en mesure d'anticiper l'évolution de la préférence des consommateurs pour ces plates-formes. Tout ce qui précède pourrait avoir un effet négatif important sur l'activité, la situation financière et les résultats d'exploitation d'AB InBev.

Si l'un des produits d'AB InBev est défectueux ou qu'il se trouve qu'il contient des agents contaminants, AB InBev peut être confrontée à des rappels de produits ou autres risques engageant sa responsabilité. Quoiqu'AB InBev maintienne certaines assurances « produits » (mais qui ne couvrent pas le rappel de produits), AB InBev peut ne pas être en mesure de faire valoir ses droits en vertu desdites assurances et, en cas de contamination ou de défaut, les montants qu'elle recouvre peuvent ne pas suffire pour compenser les dommages courus, ce qui pourrait avoir des répercussions défavorables sur ses activités, sa réputation, ses perspectives, ses résultats d'exploitation et sa situation financière.

Ces dernières années, l'industrie des boissons non alcoolisées et alcoolisées a fait l'objet d'une attention publique et politique. Cette attention résulte d'une tendance croissante en matière de santé et de bien-être. Malgré les progrès réalisés dans le cadre des objectifs d'AB InBev en matière de consommation intelligente d'alcool, AB InBev peut faire l'objet de critiques et connaître une augmentation du nombre de publications et d'études débattant de ses efforts pour réduire la consommation nocive d'alcool, car les défenseurs de cette cause tentent de façonner les débats publics. AB InBev peut également être soumis à des lois et réglementations visant à réduire l'accessibilité financière ou la disponibilité de la bière sur certains de ses marchés. Des restrictions réglementaires supplémentaires sur les activités d'AB InBev, telles que celles concernant l'âge minimum légal de consommation d'alcool, l'étiquetage des produits, les heures d'ouverture ou les activités de marketing, pourraient causer une diminution significative de l'acceptation sociale de la bière et créer une tendance à s'éloigner de sa consommation, ce qui aurait un effet défavorable sur les activités d'AB InBev, sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

La publicité négative et les campagnes menées par des militants, qu'elles soient justifiées ou non, nous liant, ainsi que notre chaîne d'approvisionnement ou nos partenaires commerciaux, à des questions relatives au lieu de travail et aux droits de l'homme, qu'elles soient réelles ou perçues comme telles, pourraient nuire à notre image et à notre réputation et faire souffrir notre entreprise. Nous avons pris un certain nombre d'engagements pour respecter les droits de l'homme, notamment notre engagement à respecter les principes et les orientations contenus dans les principes directeurs des Nations unies sur les entreprises et les droits de l'homme, par le biais de nos politiques. Les allégations, même si elles sont fausses, selon lesquelles nous ne respecterions pas nos engagements ou le non-respect réel ou perçu par nos fournisseurs ou autres partenaires commerciaux de la réglementation applicable sur le lieu de travail et de la législation du travail en vigueur, y compris la législation sur le travail des enfants, ou leur utilisation abusive ou malveillante, réelle ou perçue, des travailleurs migrants, pourraient nuire à notre réputation générale et à notre image de marque.

AB InBev pourrait encourir des frais importants pour se conformer aux diverses réglementations qui régissent ses activités ou les opérations des tiers sous licence, ou en raison de violations ou de mises en cause de responsabilité en rapport avec ces réglementations, notamment le Règlement Général sur la Protection des Données adopté dans l'Union Européenne, qui a été intégralement mis en œuvre en mai 2018.

AB InBev est actuellement, et pourrait être à l'avenir, engagée dans le cadre de procédures judiciaires et de plaintes, y compris de procédures collectives (class actions). Des dommages significatifs pourraient en résulter. Compte tenu des incertitudes inhérentes à ces litiges, il est possible qu'AB InBev puisse contracter des dettes à la suite de procédures judiciaires et de plaintes à son encontre (en ce compris celles qu'elle ne considère pas actuellement comme étant raisonnablement possibles), ce qui pourrait avoir un effet défavorable sur l'activité d'AB InBev, ses résultats d'exploitation, ses flux de trésorerie ou sa situation financière. Les obligations latentes importantes sont présentées dans l'annexe 30 *Passifs éventuels* des états financiers consolidés de 2021.

AB InBev peut subir des changements défavorables en termes de régime fiscal, ce qui représente une part importante du coût de la bière facturé aux consommateurs dans de nombreux pays. Toute augmentation des droits d'accises et autres impôts indirects levés sur les produits d'AB InBev a tendance à avoir un effet défavorable sur les revenus ou les marges d'AB InBev en réduisant la consommation générale et en poussant les consommateurs à se tourner vers d'autres catégories de boissons, y compris les produits alcoolisés non enregistrés ou informels. Le fait d'imposer des prix minimum constitue une autre forme de régulation fiscale pouvant affecter la rentabilité d'AB InBev. En outre, AB InBev pourrait être sujette à une imposition accrue de ses activités par des autorités nationales, locales ou étrangères, à des taux d'imposition sur le revenu plus élevés ou à des exigences et réglementations fiscales nouvelles ou modifiées (y compris les changements potentiels aux États-Unis et au Brésil). Par exemple, en réponse à la globalisation et à la numérisation croissantes du commerce et des affaires, l'Organisation de coopération et de développement économiques (l'OCDE) travaille sur des propositions de réforme de la fiscalité internationale dans le prolongement de son projet sur l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices. Les propositions s'inscrivent dans une approche à deux piliers : le premier pilier, qui est axé sur la réaffectation de certains bénéfices imposables des entreprises multinationales vers les marchés où se trouvent les consommateurs ; et le deuxième pilier, qui est axé sur l'établissement d'un taux minimal mondial d'imposition des sociétés. En juin 2021, les ministres des finances des pays du G7 ont annoncé un accord sur les principes de l'approche à deux piliers. Par la suite, en octobre 2021, le Cadre inclusif OCDE/G20 a annoncé que 136 pays et juridictions ont rejoint l'accord sur l'approche à deux piliers, y compris l'établissement d'un taux minimum mondial d'imposition des sociétés de 15 %. L'OCDE souhaite qu'une convention multilatérale sur le premier pilier soit signée en 2022 et mise en œuvre en 2023. Pour le deuxième pilier, l'objectif est que la législation nationale soit introduite au cours de l'année 2022 et entre en vigueur en 2023, et que les modifications apportées aux conventions soient mises en œuvre par un instrument multilatéral en 2024. Des changements de traités fiscaux, l'introduction de nouvelles dispositions légales, la mise à jour de législations existantes, ou des changements aux interprétations réglementaires de la législation existante résultant de ces propositions ou de propositions similaires pourraient générer des impôts additionnels et augmenter la complexité, la charge et le coût du respect des obligations fiscales dans les pays où nous menons nos activités. Une augmentation des accises ou d'autres impôts pourraient avoir un effet préjudiciable sur les résultats financiers d'AB InBev ainsi que sur ses résultats d'exploitation.

Les dispositions légales relatives à la concurrence et au contrôle des concentrations, et toute modification apportée à celles-ci ou tout changement dans leur interprétation et leur mise en œuvre, pourraient affecter les activités d'AB InBev ou les activités de ses filiales. Par exemple, en rapport avec les acquisitions passées d'AB InBev, différentes autorités réglementaires ont imposé (et peuvent imposer dans le futur) des conditions qu'AB InBev doit respecter. Les conditions de certaines de ces autorisations, approbations et/ou permissions exigeaient notamment la cession des actifs ou des activités de la société à des tiers, des changements dans les opérations de la société, ou d'autres restrictions à la possibilité pour la société de mener ses activités dans certains pays. De telles actions pourraient avoir un effet préjudiciable sur les activités d'AB InBev, ses résultats d'exploitation, sa situation financière et ses perspectives. En outre, ces conditions pourraient diminuer substantiellement les synergies et les avantages que la société s'attend à réaliser suite à ces opérations futures.

AB InBev exerce ses activités et commercialise ses produits dans des pays émergents qui, en raison d'instabilité politique et économique, d'un manque de systèmes juridiques bien développés et de milieux d'affaires potentiellement corrompus, présentent plus de risques politiques, économiques et opérationnels. Bien qu'AB InBev s'engage à mener ses activités de façon légale et éthique en conformité avec les exigences légales locales et internationales et les standards applicables à ses activités, il existe un risque que les employés ou représentants des filiales, sociétés liées et associées, joint-ventures, opérations ou autres intérêts commerciaux d'AB InBev prennent des mesures qui violent les lois et réglementations en vigueur interdisant, de façon générale, les versements illicites aux fonctionnaires de gouvernements étrangers dans le but d'obtenir ou de conserver des marchés, en ce compris les législations relatives à la Convention de l'OCDE de 1997 sur la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales (telle que la loi américaine anti-corruption (U.S. Foreign Corrupt Practices Act) et la loi britannique anti-corruption (U.K. Bribery Act).

Dans le cadre de l'actuel conflit entre la Russie et l'Ukraine, diverses autorités gouvernementales, y compris au sein de l'Union Européenne et aux États-Unis, ont imposé des sanctions sur les opérations russes ainsi que sur certaines personnes et organisations en Russie, et pourraient imposer des sanctions supplémentaires ou d'autres mesures restrictives à mesure que le conflit évolue. Des réglementations nouvelles ou étendues en matière de contrôle des exportations, des sanctions économiques, des embargos ou d'autres formes de restrictions commerciales imposées à la Russie, à la Syrie, à Cuba, à l'Iran ou à d'autres pays dans lesquels AB InBev ou ses associés exercent leurs activités pourraient freiner les activités existantes d'AB InBev et résulter en d'importantes difficultés économiques dans ces régions, pouvant avoir un effet négatif important sur les activités d'AB InBev et sur celles de ses associés, et pourrait entraîner des charges de dépréciation du goodwill ou d'autres actifs incorporels ou des investissements dans les associés.

Bien que les opérations d'AB InBev à Cuba soient quantitativement non significatives, sa réputation commerciale globale pourrait souffrir ou la société pourrait faire face à des contrôles réglementaires supplémentaires en raison du fait que Cuba est la cible de sanctions économiques et commerciales de la part des États-Unis. En outre, en janvier 2021, la précédente administration Trump a désigné Cuba comme un État soutenant le terrorisme. Si les investisseurs décidaient de liquider ou de céder autrement leurs investissements dans des entreprises qui ont des activités d'ampleur diverse à Cuba, le marché et la valeur des titres d'AB InBev pourraient être négativement impactés. De plus, le Titre III de la législation américaine connue comme la « Loi Helms-Burton » autorise des actions en justice pour dommages-intérêts à l'encontre de quiconque impliqué dans des transactions portant sur des propriétés confisquées sans aucune compensation de la part du gouvernement cubain à des personnes qui étaient à l'époque où sont devenus des ressortissants des États-Unis. Bien que cette disposition de la Loi Helms-Burton ait été suspendue par une action présidentielle discrétionnaire depuis sa création en 1996, le 2 mai 2019, la précédente administration Trump a activé le Titre III de la loi Helms-Burton, permettant ainsi aux ressortissants des États-Unis qui détiennent des créances en vertu de la loi Helms-Burton de porter plainte devant un tribunal fédéral américain contre tout trafic de biens confisqués par le gouvernement cubain.

En raison de l'activation du Titre III de la loi Helms-Burton, AB InBev pourrait être exposée à des litiges potentiels aux États-Unis à partir du 2 mai 2019, y compris les réclamations accumulées pendant la suspension antérieure du Titre III de la loi Helms-Burton. Compte tenu de l'activation sans précédent du Titre III de la loi Helms-Burton, il existe une grande incertitude quant à la manière dont la loi sera interprétée par les tribunaux américains. AB InBev a reçu des notifications de réclamations prétendant être faite en vertu de la loi Helms-Burton. Il n'est pas clair comment l'activation du Titre III de la loi Helms-Burton affectera l'exposition d'AB InBev aux litiges américains en ce qui concerne cette notification de réclamation.

AB InBev s'appuie sur la réputation de ses marques, son succès dépend donc de sa capacité à conserver et améliorer l'image et la réputation de ses produits actuels et à développer une image et une réputation favorables pour de nouveaux produits. Un événement, ou une série d'événements, qui nuirait de manière significative à la réputation d'une ou plusieurs marques d'AB InBev, pourrait avoir un effet préjudiciable sur la valeur de cette marque et sur le chiffre d'affaires généré par cette marque ou activité. Par ailleurs, toute restriction sur le style de publicité autorisée, les médias et les messages utilisés pourraient contraindre le développement potentiel des marques d'AB InBev et ainsi réduire la valeur de ses marques et des revenus liés.

AB InBev peut ne pas être en mesure de protéger ses marques et produits actuels et futurs et de défendre ses droits de propriété intellectuelle, dont les marques commerciales, les brevets, les noms de domaine, les secrets commerciaux et le savoir-faire, ce qui pourrait avoir un effet défavorable significatif sur sa capacité à développer son activité.

Si les activités d'AB InBev ne se développent pas comme escompté, ou si les impacts économiques négatifs de la pandémie de COVID-19 se poursuivent, des charges de dépréciation du goodwill ou d'autres actifs incorporels pourraient devoir être supportées dans le futur, qui pourraient être significatives et avoir dès lors un effet défavorable significatif sur les résultats d'exploitation et la situation financière d'AB InBev.

Le changement climatique ou d'autres préoccupations environnementales, ou des mesures juridiques, réglementaires ou de marchés prises pour adresser le changement climatique ou d'autres préoccupations environnementales pourraient avoir un effet préjudiciable à long terme sur les activités et les résultats d'exploitation d'AB InBev. En outre, les comportements sociaux, les préférences des clients et le sentiment des investisseurs sont de plus en plus influencés par des considérations environnementales, sociales et de gouvernance d'entreprise ("ESG"), et par conséquent AB InBev peut être confronté à des pressions de la part de ses actionnaires, des régulateurs, des fournisseurs, des clients ou des consommateurs pour répondre aux préoccupations liées à l'ESG, et peut faire l'objet d'une enquête réglementaire ou d'une action en justice. De plus, la raréfaction de l'eau ou une eau de qualité médiocre peuvent affecter AB InBev par l'augmentation des coûts de production et des contraintes de capacité qui pourraient avoir comme conséquence un effet préjudiciable sur les activités et résultats opérationnels d'AB InBev. En outre, l'incapacité d'AB InBev de se conformer aux obligations européennes relatives au marché des droits d'émission de gaz à effet de serre peut également avoir un effet préjudiciable sur les activités et résultats opérationnels d'AB InBev.

Les activités d'AB InBev sont soumises à des réglementations environnementales susceptibles de l'exposer à des frais de mise en conformité significatifs et à des procédures judiciaires liées à l'environnement.

Par ailleurs, AB InBev pourrait être exposée à des grèves, des conflits et des arrêts de travail ou un ralentissement dans ses activités ou celles de ses fournisseurs, ou une interruption ou une pénurie de matières premières pour n'importe quel autre motif, ce qui pourrait conduire à un impact négatif sur les coûts d'AB InBev, ses gains, sa santé financière, son niveau de production et sa capacité à continuer ses activités. La production d'AB InBev peut également être affectée par des arrêts ou des ralentissements de travail touchant ses fournisseurs, ses distributeurs et fournisseurs au détail et de logistique en raison de différends concernant des conventions collectives du travail en vigueur avec les syndicats, dans le cadre de négociations de nouvelles conventions collectives, en raison de difficultés financières desdits fournisseurs, ou pour toutes autres raisons. Un arrêt de travail ou un ralentissement sur les sites de travail d'AB InBev pourrait interrompre le transport des matières premières et des produits de base provenant de ses fournisseurs ou le transport de produits à ses clients. Ces perturbations pourraient contrarier les relations d'AB InBev avec ses fournisseurs et ses clients et pourraient avoir des effets durables sur son activité même après que les conflits avec sa main d'œuvre aient été résolus, y compris à la suite d'une contre-publicité.

AB InBev fait appel à des systèmes de technologie de l'information et de l'exploitation, des réseaux et des services pour soutenir une variété de processus et d'activités commerciales, y compris l'approvisionnement et la chaîne d'approvisionnement, la fabrication, la distribution et la commercialisation auprès des consommateurs, et utilise les systèmes d'information pour collecter, traiter, transmettre et archiver des informations électroniques, y compris les informations personnelles bancaires et non publiques des clients et des consommateurs. En outre, de nouvelles initiatives, telles que celles liées au commerce électronique et à la vente directe, qui augmentent la quantité d'informations qu'AB InBev traite et conserve, augmentent son exposition potentielle aux atteintes à la cybersécurité. Bien qu'AB InBev prenne plusieurs actions pour empêcher des cyber attaques et réduire au maximum les ruptures potentielles dans le flux d'information, de telles ruptures pourraient avoir un impact sur les activités d'AB InBev et l'exposer à des actions en justice ou à des sanctions réglementaires. Par exemple, si des tiers ont eu accès aux données confidentielles ou aux informations stratégiques d'AB InBev et se sont appropriés ces informations ou les ont rendues publiques, ceci pourrait nuire à la réputation d'AB InBev ou à l'avantage concurrentiel dont AB InBev bénéficie, ou pourrait exposer AB InBev ou ses clients à un risque de perte ou d'usage abusif d'information. De façon générale, des ruptures technologiques peuvent avoir un effet significatif défavorable sur les activités, les résultats d'exploitation, les flux de trésorerie ou la situation financière d'AB InBev.

AB InBev pourrait ne pas être en mesure de recruter ou de conserver le personnel clé et de le gérer efficacement, ce qui pourrait perturber l'activité d'AB InBev et avoir un effet matériel défavorable sur la situation financière d'AB InBev, son résultat d'exploitation et sa position concurrentielle.

Les activités d'AB InBev et ses résultats d'exploitation pourraient être négativement affectés par des catastrophes sociales, techniques, naturelles, physiques, la santé publique ou autres.

Quoiqu'AB InBev ait mis en place des assurances pour couvrir des risques divers, elle recourt également à l'auto-assurance pour la plupart des risques pouvant faire l'objet d'une assurance. Si un sinistre non assuré ou un sinistre dont le montant dépasse le montant couvert devait se produire, cela pourrait nuire aux activités d'AB InBev, à ses résultats d'exploitation et à sa situation financière.

Les actions ordinaires d'AB InBev sont actuellement négociées en euro sur la bourse d'Euronext Brussels, en rands sud-africains sur la Bourse de Johannesburg, en pesos mexicains sur la Bourse du Mexique et ses certificats américains représentatifs d'actions ordinaires (ADS) sont négociés en dollar américain sur le New York Stock Exchange. Les fluctuations dans les taux de change entre l'euro, le rand sud-africain, le peso mexicain et le dollar américain peuvent donner lieu à des différences temporaires entre la valeur des actions ordinaires d'AB InBev qui se négocient dans des devises différentes, et entre ses actions ordinaires et ses ADS, ce qui peut entraîner un volume de négociation élevé par des investisseurs cherchant à tirer profit de telles différences.

Risques provenant d'instruments financiers

La note 28 des états financiers consolidés de 2021 et la Note 19 des présents états financiers intermédiaires condensés non audités de 2022 sur les *Risques provenant d'instruments financiers* contiennent des informations détaillées sur l'exposition aux risques financiers de l'entreprise et ses politiques de gestion des risques.

Evènements survenus après la date de clôture

Veuillez vous référer à la Note 23 *Evènements survenus après la date de clôture* de ces états financiers consolidés intermédiaires résumés non-audités.

Déclaration du Conseil d'administration

Le conseil d'administration d'AB InBev SA/NV certifie, au nom et pour le compte de la société, que, à sa connaissance, (a) les états financiers qui ont été préparés conformément à IAS 34 *Information financière intérimaire* donnent une image fidèle des actifs, des passifs, de la situation financière et du résultat de la société et des entités reprises dans la consolidation dans leur ensemble et (b) le rapport de gestion comprend un examen fidèle du développement et des performances des activités et de la situation de la société et des entités reprises dans la consolidation dans leur ensemble, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Rapport du commissaire



RAPPORT DU COMMISSAIRE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE ANHEUSER-BUSCH INBEV SA SUR L'EXAMEN LIMITÉ DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS POUR LA PÉRIODE CLOSE LE 30 JUIN 2022

Introduction

Nous avons procédé à l'examen limité des états financiers consolidés intermédiaires résumés ci-jointe, comprenant l'état consolidé intermédiaire résumé de la situation financière d'Anheuser-Busch InBev SA et de ses filiales au 30 juin 2022, le compte de résultats consolidé intermédiaire résumé, l'état consolidé intermédiaire résumé du résultat global, l'état consolidé intermédiaire résumé des variations des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie consolidé intermédiaire résumé pour la période de six mois à cette date, ainsi que les notes explicatives (collectivement dénommés « états financiers consolidés intermédiaires résumés »). L'établissement et la présentation de ces états financiers consolidés intermédiaires résumés conformément à la norme IAS 34, telle qu'adoptée par l'Union européenne, relèvent de la responsabilité du conseil d'administration. Notre responsabilité consiste à émettre une conclusion sur ces états financiers consolidés intermédiaires résumés sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen

Nous avons effectué notre examen limité conformément à la norme internationale ISRE 2410 'Examen limité d'information financière intermédiaire mise en oeuvre par l'auditeur indépendant de l'entité'. Notre examen a consisté à la demande de renseignements, principalement auprès des responsables financiers et comptables, et à la mise en oeuvre de procédures d'analyse et d'autres procédures d'examen limité. La portée de notre examen limité était considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et, en conséquence, ne nous a pas permis d'obtenir l'assurance d'avoir pris connaissance de tous les éléments significatifs qu'un audit aurait permis d'identifier. Nous n'exprimons donc pas une opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, aucun fait n'a été porté à notre connaissance nous laissant à penser que les états financiers consolidés intermédiaires résumés ci-jointe n'ont pas été établis, à tous égards importants, conformément à la norme IAS 34, telle qu'adoptée par l'Union européenne.

Diegem, le 27 juillet 2022

Le Commissaire
PwC Bedrijfsrevisoren BV / PwC Reviseurs d'Entreprises SRL
représenté par

Koen Hens

Koen Hens
Réviseur d'Entreprises

PwC Bedrijfsrevisoren BV - PwC Reviseurs d'Entreprises SRL - Financial Assurance Services
Maatschappelijke zetel/Siège social: Culliganlaan 5, B-1831 Diegem
T: +32 (0)2 710 4211, F: +32 (0)2 710 4299, www.pwc.com
BTW/TVA BE 0429.501.944 / RPR Brussel - RPM Bruxelles / ING BE43 3101 3811 9501 - BIC BBRUBEBB /
BELFIUS BE92 0689 0408 8123 - BIC GKCC BEBB

États financiers consolidés intermédiaires résumés non-audités

Compte de résultats consolidé intermédiaire résumé non-audité

Pour la période se terminant le 30 juin Millions d'USD, excepté bénéfice par action en USD	Annexes	2022	2021 ¹
Produits		28 027	25 832
Coûts des ventes		(12 784)	(10 963)
Marge brute		15 243	14 869
Frais de distribution		(3 076)	(2 791)
Frais commerciaux et de marketing		(3 304)	(3 532)
Frais administratifs		(2 237)	(2 247)
Autres produits/(charges) d'exploitation		478	470
Bénéfice d'exploitation avant éléments non sous-jacents		7 105	6 768
Éléments non sous-jacents au-dessus du bénéfice d'exploitation	7	(105)	(217)
Bénéfice d'exploitation		7 000	6 551
Charges financières	8	(2 835)	(2 609)
Produits financiers	8	553	562
Produits/(coûts) financiers nets non sous-jacents	8	14	(299)
Produits/(coûts) financiers nets		(2 268)	(2 346)
Quote-part du résultat des entreprises associées	13	129	100
Éléments non sous-jacents dans la quote-part du résultat des entreprises associées	7 / 13	(1 143)	-
Bénéfice avant impôts		3 718	4 305
Impôts sur le résultat	9	(1 244)	(1 231)
Bénéfice de l'exercice		2 474	3 074
Bénéfice de la période attribuable aux :			
Porteurs des capitaux propres d'AB InBev		1 692	2 458
Participations ne donnant pas le contrôle		782	616
Bénéfice de base par action	16	0.84	1.23
Bénéfice dilué par action	16	0.83	1.20
Bénéfice de base par action avant éléments non sous-jacents ³	16	1.42	1.46
Bénéfice dilué par action avant éléments non sous-jacents ³	16	1.40	1.43
Bénéfice sous-jacent par action ³	16	1.33	1.30

Les notes annexes jointes ci-après font partie intégrante de ces états financiers consolidés intermédiaires résumés non-audités.

¹ Modifié pour être conforme à la présentation de 2022.

² Le bénéfice de base par action et le bénéfice dilué par action avant éléments non sous-jacents, ainsi que le bénéfice sous-jacent par action, ne sont pas des indicateurs définis par les normes IFRS. Se référer à la Note 16 *Modifications des capitaux propres et résultat par action* pour de plus amples informations.

État consolidé intermédiaire résumé non-audité du résultat global

Millions d'USD	Annexes	2022	2021
Bénéfice de l'exercice		2 474	3 074
Autres éléments du résultat global: éléments qui ne seront pas reclassés au compte de résultats:			
Réévaluations des avantages postérieurs à l'emploi	16	1	(9)
		1	(9)
Autres éléments du résultat global: éléments qui pourraient être reclassés au compte de résultats:			
Écarts de conversion des activités étrangères	16	2 412	(1 164)
Partie efficace des variations de la juste valeur des couvertures d'investissement net		(417)	(91)
Couvertures des flux de trésorerie comptabilisées en capitaux propres		189	463
Couvertures des flux de trésorerie reclassés des capitaux propres au compte de résultats		(451)	(285)
		1 733	(1 078)
Total autres éléments du résultat global nets d'impôt		1 734	(1 087)
Résultat global total		4 208	1 987
Attribuable aux:			
Porteurs des capitaux propres d'AB InBev		3 584	1 289
Participations ne donnant pas le contrôle		624	697

Les notes annexes jointes ci-après font partie intégrante de ces états financiers consolidés intermédiaires résumés non-audités.

État consolidé intermédiaire résumé non-audité de la situation financière

Pour la période se terminant au Millions d'USD	Annexes	30 juin 2022	31 décembre 2021
ACTIFS			
Actifs non-courants			
Immobilisations corporelles	10	26 320	26 678
Goodwill	11	115 392	115 796
Immobilisations incorporelles	12	40 421	40 430
Participations dans des entreprises associées	13	4 533	5 874
Placements	15	164	161
Actifs d'impôts différés		2 233	1 969
Avantages au personnel		5	5
Impôts sur le résultat à récupérer		740	1 137
Dérivés	19	133	48
Créances commerciales et autres créances	14	1 735	1 580
Total actifs non-courants		191 677	193 678
Actifs courants			
Placements	15	334	374
Stocks		6 107	5 399
Impôts sur le résultat à récupérer		512	381
Dérivés	19	850	621
Créances commerciales et autres créances	14	5 861	5 046
Trésorerie et équivalents de trésorerie	15	7 027	12 097
Actifs détenus en vue de la vente		30	30
Total actifs courants		20 720	23 949
Total de l'actif		212 397	217 627
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS			
Capitaux propres			
Capital souscrit	16	1 736	1 736
Primes d'émission		17 620	17 620
Réserves		17 760	15 431
Résultats reportés		34 435	33 882
Capitaux propres attribuables aux porteurs de titres d'AB InBev		71 550	68 669
Participations ne donnant pas le contrôle		11 200	10 671
Total capitaux propres		82 750	79 340
Dettes non-courantes			
Emprunts portant intérêts	17	82 117	87 369
Avantages au personnel		2 142	2 261
Passifs d'impôts différés		12 066	12 204
Impôts sur le résultat à payer		619	726
Dérivés	19	266	100
Dettes commerciales et autres dettes		1 097	1 008
Provisions		447	436
Total dettes non courantes		98 755	104 104
Dettes courantes			
Découverts bancaires	15	130	53
Emprunts portant intérêts	17	1 185	1 408
Impôts sur le résultat à payer		1 079	1 334
Dérivés	19	5 587	5 786
Dettes commerciales et autres dettes		22 748	25 434
Provisions		163	169
Total dettes courantes		30 892	34 184
Total des capitaux propres et du passif		212 397	217 627

Les notes annexes jointes ci-après font partie intégrante de ces états financiers consolidés intermédiaires résumés non-audités.

État consolidé intermédiaire résumé non-audité des variations des capitaux propres

Attribuables aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev

Millions d'USD	Annexes	Capital souscrit	Primes d'émission	Actions propres	Réserves ¹	Réserves liées aux autres éléments du résultat global	Résultats reportés	Total	Participations ne donnant pas le contrôle	Capitaux propres
Au 1^{er} janvier 2021		1 736	17 620	(4 911)	53 550	(30 841)	30 870	68 024	10 327	78 351
Bénéfice de l'exercice		-	-	-	-	-	2 458	2 458	616	3 074
Autres éléments du résultat global ¹	16	-	-	-	-	(1 168)	-	(1 168)	81	(1 087)
Résultat global total		-	-	-	-	(1 168)	2 458	1 289	697	1 987
Dividendes		-	-	-	-	-	(1 139)	(1 139)	(186)	(1 325)
Actions propres		-	-	710	-	-	(690)	20	-	20
Paiements fondés sur des actions	18	-	-	-	309	-	-	309	12	321
Ajustements monétaires liés à l'hyperinflation		-	-	-	-	-	131	131	81	212
Variations de périmètre et autres		-	-	-	-	-	(38)	(38)	34	(5)
Au 30 juin 2021		1 736	17 620	(4 201)	53 859	(32 009)	31 591	68 596	10 965	79 561

Attribuables aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev

Millions d'USD	Annexes	Capital souscrit	Primes d'émission	Actions propres	Réserves	Réserves liées aux autres éléments du résultat global	Résultats reportés	Total	Participations ne donnant pas le contrôle	Capitaux propres
Au 1^{er} janvier 2022		1 736	17 620	(3 994)	54 001	(34 577)	33 882	68 669	10 671	79 340
Bénéfice de l'exercice		-	-	-	-	-	1 692	1 692	782	2 474
Autres éléments du résultat global	16	-	-	-	-	1 892	-	1 892	(158)	1 734
Résultat global total		-	-	-	-	1 892	1 691	3 584	624	4 208
Dividendes		-	-	-	-	-	(1 190)	(1 190)	(219)	(1 409)
Actions propres		-	-	184	-	-	(112)	72	-	72
Paiements fondés sur des actions	18	-	-	-	254	-	-	254	5	259
Ajustements monétaires liés à l'hyperinflation		-	-	-	-	-	205	205	127	332
Variations de périmètre et autres		-	-	-	-	-	(42)	(42)	(9)	(51)
Au 30 juin 2022		1 736	17 620	(3 810)	54 254	(32 685)	34 435	71 550	11 200	82 750

Les notes annexes jointes ci-après font partie intégrante de ces états financiers consolidés intermédiaires résumés non-audités.

¹ Modifié pour être conforme à la présentation de 2022.

Tableau des flux de trésorerie consolidé intermédiaire résumé non-audité

Pour la période de six mois se terminant le 30 juin

Millions d'USD

	Annexes	2022	2021 ¹
ACTIVITES OPERATIONNELLES			
Bénéfice de l'exercice		2 474	3 074
Amortissements et dépréciations		2 477	2 367
(Produits)/coûts financiers nets	8	2 268	2 346
Paiement fondé sur des actions réglé en instruments de capitaux propres	16	237	345
Impôts sur le résultat	9	1 244	1 231
Autres éléments non décaissés		(225)	(127)
Quote-part du le résultat des entreprises associées	13	1 014	(100)
Flux de trésorerie d'exploitation avant les changements du fonds de roulement et de l'utilisation des provisions		9 489	9 134
Diminution/(augmentation) des créances commerciales et autres créances		(581)	(755)
Diminution/(augmentation) des stocks		(833)	(894)
Augmentation/(diminution) des dettes commerciales et autres dettes		(1 925)	322
Contributions aux pensions et utilisation des provisions		(195)	(258)
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles		5 955	7 549
Intérêts payés		(2 082)	(2 238)
Intérêts reçus		177	72
Dividendes reçus		50	86
Impôts sur le résultat payés		(1 918)	(1 530)
Flux de trésorerie net provenant des activités opérationnelles		2 182	3 939
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	10/12	(2 002)	(2 174)
Produits de cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		63	70
Acquisition de filiales, sous déduction de la trésorerie acquise	6	(44)	(210)
Produits de cessions de filiales, sous déduction de la trésorerie cédée	6	-	7
Produits/(acquisitions) nets d'autres actifs		66	98
Flux de trésorerie net provenant des / (utilisé par les) activités d'investissement		(1 917)	(2 209)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			
Vente/(Acquisition) de participations ne donnant pas de contrôle	13	(52)	(8)
Emissions d'emprunts	17	68	370
Remboursement d'emprunts	17	(3 520)	(8 369)
Autres produits/(charges) financiers nets autres qu'intérêts		(326)	(462)
Paiements en vertu des contrats de location		(286)	(256)
Dividendes payés		(1 276)	(1 382)
Flux de trésorerie net provenant des / (utilisé par les) activités de financement		(5 392)	(10 107)
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie		(5 128)	(8 377)
Trésorerie et équivalents de trésorerie, moins découverts bancaires, au début de l'exercice		12 043	15 247
Effet de la variation des taux de change		(18)	(126)
Trésorerie et équivalents de trésorerie, moins les découverts bancaires, à la fin de l'exercice	15	6 897	6 744

Les notes annexes jointes ci-après font partie intégrante de ces états financiers consolidés intermédiaires résumés non-audités.

¹ Modifié pour être conforme à la présentation de 2022.

Notes annexes aux états financiers consolidés

	Note
Présentation de l'entreprise	1
Déclaration de conformité	2
Résumé des principales méthodes comptables	3
Utilisation d'estimations et de jugements	4
Information sectorielle	5
Acquisitions et cessions de filiales	6
Éléments non sous-jacents	7
Charges et produits financiers	8
Impôts sur le résultat	9
Immobilisations corporelles	10
Goodwill	11
Immobilisations incorporelles	12
Participations dans des entreprises associées	13
Créances commerciales et autres créances	14
Trésorerie et équivalents de trésorerie et placements	15
Modifications des capitaux propres et résultat par action	16
Emprunts portant intérêts	17
Paiements fondés sur des actions	18
Risques provenant d'instruments financiers	19
Nantissements et engagements contractuels pour l'acquisition d'immobilisations corporelles, prêts aux clients et autres instruments de garantie	20
Passifs éventuels	21
Parties liées	22
Événements survenus après la date de clôture	23

1. Présentation de l'entreprise

Anheuser-Busch InBev est une société cotée en bourse (Euronext: ABI) basée à Leuven, en Belgique, avec des cotations secondaires à la Bourse du Mexique (MEXBOL: ANB) et à la Bourse d'Afrique du Sud (JSE: ANH) et une cotation d'American Depositary Receipts à la Bourse de New York (NYSE: BUD). En tant qu'entreprise, nous rêvons en grand pour créer un avenir avec plus de célébrations. Nous cherchons toujours à concevoir de nouvelles manières de profiter pleinement des moments de la vie, de faire progresser notre secteur et d'avoir un impact significatif dans le monde. Nous avons à cœur de développer de grandes marques qui résistent à l'épreuve du temps et de brasser les meilleures bières en utilisant les ingrédients naturels de la plus haute qualité. Notre portefeuille diversifié de plus de 500 marques de bières comprend les marques mondiales Budweiser®, Corona® et Stella Artois®; les marques multi-pays Beck's®, Hoegaarden®, Leffe® et Michelob Ultra®; et des championnes locales telles que Aguila®, Antarctica®, Bud Light®, Brahma®, Cass®, Castle®, Castle Lite®, Cristal®, Harbin®, Jupiler®, Modelo Especial®, Quilmes®, Victoria®, Sedrin®, et Skol®. Notre héritage brassicole remonte à plus de 600 ans, traversant les continents et les générations. De nos racines européennes ancrées dans la brasserie Den Hoorn à Leuven en Belgique, à l'esprit innovateur de la brasserie d'Anheuser & Co à St. Louis aux États-Unis, à la création de la Brasserie Castle en Afrique du Sud lors de la ruée vers l'or à Johannesburg, ou encore à Bohemia, la première brasserie au Brésil. Géographiquement diversifiés avec une exposition équilibrée sur les marchés émergents et développés, nous misons sur les forces collectives d'environ 169 000 collaborateurs basés dans près de 50 pays de par le monde. Les produits rapportés d'AB InBev en 2021 s'élevaient à 54.3 milliards d'USD (hors coentreprises et entreprises associées).

Les états financiers consolidés intermédiaires résumés non-audités de l'entreprise pour la période de six mois se terminant le 30 juin 2022 comportent ceux de l'entreprise elle-même et de ses filiales (ensemble dénommé "AB InBev" ou "l'entreprise") et des intérêts de l'entreprise dans des entreprises associées, des activités conjointes et coentreprises. Les états financiers consolidés intermédiaires résumés pour la période de six mois se terminant le 30 juin 2022 et 2021 ne sont pas audités; cependant, selon l'entreprise, les états intermédiaires incluent les ajustements nécessaires pour obtenir des états représentatifs pour la période intermédiaire.

Les états financiers consolidés intermédiaires résumés ont été approuvés pour la publication par le conseil d'administration du 27 juillet 2022.

2. Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés intermédiaires résumés non-audités ont été préparés en conformité avec la Norme Internationale d'Information Financière (IFRS) IAS 34 *Information Financière Intermédiaire* publiée par le conseil des Normes Comptables Internationales (IASB), et telles qu'adoptées par l'Union Européenne. Ils ne comportent pas l'intégralité des informations requises pour les états financiers annuels complets et doivent être lus conjointement avec les états financiers consolidés de l'entreprise pour l'exercice clos le 31 décembre 2021. AB InBev n'a pas appliqué par anticipation de nouvelles dispositions IFRS qui n'étaient pas encore entrées en vigueur en 2022 et n'a appliqué aucune exception européenne aux IFRS.

3. Résumé des principales méthodes comptables

Les méthodes comptables appliquées sont similaires à celles utilisées pour les états financiers annuels consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

(A) RÉSUMÉ DES CHANGEMENTS DE PRINCIPES COMPTABLES

Un certain nombre d'amendements aux normes qui sont devenus obligatoires pour la première fois à partir de l'exercice comptable débutant au 1er janvier 2022 n'ont pas été repris dans ces états financiers consolidés intermédiaires résumés non-audités en raison de leur caractère non-applicable ou non-significatif pour les états financiers consolidés d'AB InBev.

(B) MONNAIES ÉTRANGÈRES

Les principaux taux de change qui ont été utilisés pour la préparation des états financiers sont :

1 USD est égal à:	Taux de change à la clôture		Taux de change moyen	
	30 juin 2022	31 décembre 2021	30 juin 2022	31 décembre 2021
Peso argentin	125.210300	102.749214	-	-
Réal brésilien	5.237986	5.580497	5.049046	5.404575
Dollar canadien	1.292481	1.270792	1.268356	1.245300
Peso colombien	4 131.94	3 977.14	3 920.73	3 630.50
Yuan chinois	6.702977	6.352382	6.458363	6.471074
Euro	0.962742	0.882924	0.913529	0.827754
Peso mexicain	19.984680	20.583378	20.324130	20.275664
Livre sterling	0.826224	0.741903	0.768921	0.719643
Nuevo sol péruvien	3.779000	3.976006	3.800274	3.708425
Won sud-coréen	1 301.00	1 188.32	1 221.30	1 114.07
Rand sud-africain	16.380406	15.947907	15.476459	14.650513

L'entreprise applique le traitement comptable de l'hyperinflation pour ses filiales en Argentine. Les résultats de 2022, retraités sur base du pouvoir d'achat, ont été convertis au taux de change de clôture de juin 2022 de 125.210300 pesos argentins par dollar US (les résultats 2021 ont été convertis au taux de change de clôture de juin 2021 de 95.730147 pesos argentins par dollar US).

4. Utilisation d'estimations et de jugements

Les jugements significatifs effectués par le management afin d'appliquer les principes comptables de l'entreprise et les sources principales d'incertitude sont similaires à ceux utilisés pour les états financiers annuels consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2021. Lors de la préparation de ces états financiers consolidés intermédiaires résumés non-audités, les décisions importantes prises par le management pour appliquer les méthodes comptables de l'entreprise et la principale source d'incertitude identifiée par le management est la comptabilisation de l'impact du conflit entre la Russie et l'Ukraine sur les résultats de l'entreprise comme discuté ci-dessous :

CONFLIT ENTRE LA RUSSIE ET L'UKRAINE

Le management a pris en compte l'impact du conflit entre la Russie et l'Ukraine dans la base de préparation de ces états financiers consolidés intermédiaires résumés non-audités. Le 11 mars 2022, l'entreprise a annoncé qu'elle renonçait à tout avantage financier résultant des opérations d'AB InBev Efes, une entreprise associée qui exerce des activités en Russie et en Ukraine, dans laquelle elle détient une participation ne donnant pas le contrôle de 50 % et qu'elle ne consolide pas. Le 22 avril 2022, l'entreprise a annoncé sa décision de vendre sa participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise associée AB InBev Efes et qu'elle mène actuellement des discussions actives avec son partenaire, l'entreprise brassicole turque Anadolu Efes, en vue de l'acquisition de cette participation. La demande d'AB InBev concernant la suspension de la licence de production et de vente de Bud en Russie fera également partie d'une transaction potentielle. Pour la période de six mois se terminant au 30 juin 2022, l'entreprise ne reprend plus l'investissement dans AB InBev Efes à l'état de la situation financière et a rapporté une charge de dépréciation non-cash de (1 143) millions d'USD dans les éléments non sous-jacents dans le résultat des entreprises associées (voir Note 7 Éléments non sous-jacents et Note 13 Participations dans des entreprises associées).

5. Information sectorielle

L'information sectorielle est présentée par secteurs géographiques, en conformité avec l'information disponible et régulièrement évaluée par le principal décideur opérationnel. Les activités d'AB InBev s'opèrent sur six zones distinctes. Le management régional et opérationnel est responsable de la gestion de la performance, des risques sous-jacents et de l'efficacité des opérations. En interne, le management d'AB InBev emploie des indicateurs de performance tels que le bénéfice d'exploitation normalisé (EBIT normalisé) et l'EBITDA normalisé comme mesure de performance des secteurs afin de prendre des décisions concernant l'allocation des ressources. La structure de gestion comprend cinq régions : Amérique du Nord, Amériques du centre, Amérique du Sud, EMEA et Asie-Pacifique. En plus de ces cinq régions géographiques, l'entreprise utilise un sixième segment, Exportations Globales et Sociétés Holding, aux fins de reporting de toutes les informations financières.

Tous les chiffres dans le tableau ci-dessous sont présentés en millions d'USD, excepté pour les volumes (millions d'hl) et pour la marge EBITDA normalisé (en %). Les informations présentées concernent les périodes de six mois se terminant le 30 juin 2022 et 2021, à l'exception des actifs sectoriels (non courants) avec des comparatifs au 31 décembre 2021.

	Amérique du Nord		Amériques du Centre		Amérique du Sud		EMEA		Asie-Pacifique		Exportations Globales et Sociétés Holding		AB InBev consolidé	
	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021
Volume	51	53	72	68	77	72	43	41	45	46	-	-	289	280
Produits	8 192	8 040	6 693	5 893	5 333	4 146	3 940	3 763	3 471	3 500	399	491	28 027	25 832
EBITDA Normalisé	2 975	3 014	3 060	2 824	1 666	1 447	1 192	1 060	1 232	1 242	(541)	(473)	9 583	9 114
Marge EBITDA normalisé en %	36.3%	37.5%	45.7%	47.9%	31.2%	34.9%	30.3%	28.2%	35.5%	35.5%	-	-	34.2%	35.3%
Amortissements et dépréciations	(383)	(389)	(635)	(558)	(422)	(359)	(507)	(497)	(348)	(360)	(184)	(183)	(2 478)	(2 346)
Bénéfice d'exploitation normalisé	2 592	2 625	2 425	2 266	1 244	1 088	685	563	884	882	(725)	(656)	7 105	6 768
Eléments non sous-jacents (incluant dépréciations non sous-jacentes)	(22)	(13)	(9)	(59)	(10)	(23)	(18)	(102)	(5)	(22)	(41)	2	(105)	(217)
Bénéfice d'exploitation	2 570	2 612	2 416	2 207	1 234	1 065	667	461	879	860	(766)	(654)	7 000	6 551
Produits/(coûts) financiers nets													(2 268)	(2 346)
Quote-part du résultat des entreprises associées													129	100
Eléments non sous-jacents dans la quote-part du résultat des entreprises associées													(1 143)	-
Impôts sur le résultat													(1 244)	(1 231)
Bénéfice de l'exercice													2 474	3 074
Actifs sectoriels (non-courants)	63 670	63 722	68 182	67 516	13 762	12 917	31 241	34 098	12 484	13 453	2 338	1 973	191 677	193 678
Dépenses brutes d'investissement	222	357	537	456	414	460	329	402	214	265	288	235	2 002	2 174

Pour la période de six mois se terminant au 30 juin 2022, les produits nets de l'activité brassicole s'élèvent à 25 063 millions d'USD (30 juin 2021: 23 669 millions d'USD) et les produits nets des autres activités (boissons non alcoolisées et autres activités) s'élèvent à 2 964 millions d'USD (30 juin 2021: 2 163 millions d'USD). De plus, pour la période de six mois se terminant au 30 juin 2022, les produits nets des activités de l'entreprise aux Etats-Unis s'élèvent à 7 239 millions d'USD (30 juin 2021: 7 071 millions d'USD) et les produits nets des activités de l'entreprise au Brésil s'élèvent à 3 773 millions d'USD (30 juin 2021: 2 858 millions d'USD).

6. Acquisitions et cessions de filiales

Pour les périodes de six mois se terminant le 30 juin 2022 et au 30 juin 2021, l'entreprise a entrepris une série d'acquisitions et de cessions et/ou a réglé des paiements liés aux acquisitions d'années précédentes sans impact significatif sur les états financiers consolidés.

7. Éléments non sous-jacents

IAS 1 *Présentation des états financiers* requiert que les éléments significatifs de produits et de charges soient présentés séparément. Les éléments non sous-jacents sont des éléments qui, selon le jugement de la direction, doivent être présentés en vertu de leur taille ou de leur incidence afin que l'utilisateur obtienne une bonne compréhension de l'information financière. L'entreprise estime que ces éléments sont importants et, par conséquent, les a exclus de la mesure de la performance du secteur auxquels ils appartiennent tel que mentionné à la Note 5 *Information sectorielle*. Les éléments non sous-jacents inclus dans le compte de résultats sont les suivants:

Pour la période de six mois se terminant le 30 juin Millions d'USD	2022	2021
Coûts liés au COVID-19	(13)	(54)
Restructuration	(51)	(97)
Cession d'activités et vente d'actifs (pertes de valeur incluses)	6	14
Coûts des acquisitions encourus dans le cadre des regroupements d'entreprises	-	(6)
Coûts liés au programme Zenzele Kabili	-	(73)
Coûts liés à AB InBev Efes	(47)	-
Impact sur le résultat d'exploitation	(105)	(217)
Produits/(coûts) financiers nets non sous-jacents	14	(299)
Éléments non sous-jacents de la quote-part du résultat des entreprises associées	(1 143)	-
Impôts non sous-jacents	69	42
Éléments non sous-jacents attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	(3)	7
Impact net sur le résultat	(1 168)	(466)

Les coûts liés au COVID-19 s'élèvent à (13) millions d'USD pour la période de six mois se terminant le 30 juin 2022 (30 juin 2021: (54) millions d'USD). Ces dépenses comprennent principalement les coûts liés aux équipements de protection individuelle pour les employés de l'entreprise et d'autres coûts encourus en conséquence directe de la pandémie de COVID-19.

Les charges non sous-jacentes de restructuration pour la période de six mois se terminant le 30 juin 2022 s'élèvent à (51) millions d'USD (30 juin 2021: (97) millions d'USD). Ces charges sont principalement liées au réalignement des structures. Ces changements visent à éliminer les chevauchements d'organisations ou double emploi dans les processus en prenant en compte l'adéquation du profil du personnel avec les nouveaux besoins organisationnels. Ces dépenses ponctuelles visent à réduire la base de coûts de l'entreprise ainsi qu'à mettre davantage l'accent sur les activités principales d'AB InBev, à rendre plus rapide le processus décisionnel et à améliorer l'efficacité, le service et la qualité.

Pour la période de six mois se terminant le 30 juin 2022, les coûts liés à AB InBev Efes s'élèvent à (47) millions d'USD et comprennent principalement les coûts relatifs à l'arrêt des exportations vers la région et la renonciation à tout avantage financier résultant des opérations de l'entreprise associée.

En mai 2021, l'entreprise a mis en place un nouveau programme d'émancipation économique des Noirs (« BBBEE ») (baptisé « programme Zenzele Kabili ») et a comptabilisé (72) millions d'USD en éléments non sous-jacents représentant principalement le coût IFRS 2 lié à l'attribution d'actions aux revendeurs et collaborateurs SAB répondant aux conditions et participant au programme Zenzele Kabili. Pour plus de détails, voir la Note 16 *Modifications des capitaux propres et résultat par action*.

Les produits financiers nets non sous-jacents se sont élevés à 14 millions d'USD pour la période de six mois se terminant le 30 juin 2022 (30 juin 2021: des coûts financiers nets non sous-jacents de (299) millions d'USD) - voir Note 8 *Charges et produits financiers*.

Pour la période de six mois se terminant le 30 juin 2022, l'entreprise a enregistré une charge de dépréciation de (1 143) millions d'USD sur son investissement dans AB InBev Efes - voir Note 4 *Utilisation d'estimations et de jugements* et Note 13 *Participations dans des entreprises associées*.

Tous les montants ci-dessus sont présentés avant impôts sur le résultat. L'impôt non sous-jacent s'est élevé à 69 millions d'USD (diminution des impôts sur le résultat) pour la période de six mois se terminant le 30 juin 2022 (30 juin 2021: diminution des impôts sur le résultat de 42m USD).

L'impact des participations ne donnant pas le contrôle sur les éléments non sous-jacents s'élève à (3) millions d'USD pour la période de six mois se terminant le 30 juin 2022 (30 juin 2021: 7 millions d'USD).

8. Charges et produits financiers

Les charges et produits financiers inclus dans le compte de résultats sont les suivants:

Pour la période de six mois se terminant le 30 juin Millions d'USD	2022	2021 ¹
Charges d'intérêt	(1 767)	(1 875)
Intérêts nets sur la dette nette pour prestations définies	(37)	(37)
Accroissement de la valeur temps des charges relatives aux obligations futures	(336)	(265)
Pertes nettes sur les instruments de couverture	(422)	(297)
Gains/(pertes) de change nets (net des impacts des instruments dérivés de change)	(143)	(38)
Autres charges financières, y compris les frais bancaires et les impôts	(131)	(97)
Charges financières, hors éléments non sous-jacents	(2 835)	(2 609)
Charges financières non sous-jacentes	(127)	(582)
Charges financières	(2 962)	(3 191)
Produits d'intérêts	84	58
Produits d'intérêts nets sur les crédits d'impôts brésiliens	113	76
Ajustements monétaires liés à l'hyperinflation	138	75
Gains/(pertes) nets liés à la valorisation à la valeur de marché d'instruments dérivés liés à la couverture des programmes de paiements fondés sur des actions	162	348
Autres produits financiers	56	5
Produits financiers, hors éléments non sous-jacents	553	562
Produits financiers non sous-jacents	141	283
Produits financiers	694	845
Produits/(coûts) financiers nets, hors éléments non sous-jacents	(2 282)	(2 047)
Produits/(coûts) financiers nets	(2 268)	(2 346)

Les charges financières, hors éléments non sous-jacents, s'élèvent à 2 282 millions d'USD pour la période de six mois se terminant le 30 juin 2022 comparé à 2 047 millions d'USD pour la période de six mois se terminant le 30 juin 2021.

Pour la période de six mois se terminant le 30 juin 2022, l'accroissement de la valeur temps des charges relatives aux obligations futures inclut les intérêts sur les dettes de location s'élevant à 60 millions d'USD (30 juin 2021: 60 millions d'USD), l'impact de la désactualisation de 225 millions d'USD (30 juin 2021 : 154 millions d'USD), les commissions obligatoires de 32 millions d'USD (30 juin 2021: 33 millions d'USD) et les intérêts sur provisions de 19 millions d'USD (30 juin 2021 : 18 millions d'USD).

Les charges d'intérêt sont présentées nettes des impacts des instruments dérivés de taux d'intérêt qui couvrent le risque de taux d'intérêt d'AB InBev – voir Note 19 *Risques provenant d'instruments financiers*.

Les charges et produits financiers non sous-jacents pour la période de six mois se terminant le 30 juin 2022 et le 30 juin 2021 incluent :

- 134 millions d'USD de gain résultant des ajustements à la valeur de marché des instruments dérivés conclus pour couvrir les actions émises dans le cadre du regroupement avec Grupo Modelo et les actions restreintes émises dans le cadre du regroupement avec SAB (30 juin 2021: 283 millions d'USD de gain);
- 7 millions d'USD de gain lié à la réévaluation des considérations différées sur les acquisitions des exercices précédents (30 juin 2021: néant);
- 127 millions d'USD de perte résultant du remboursement anticipé de certaines obligations (30 juin 2021: 582 millions d'USD de perte).

Aucun produit d'intérêts en lien avec des actifs financiers dépréciés n'a été comptabilisé.

¹ Modifié pour être conforme à la présentation de 2022.

9. Impôts sur le résultat

Les impôts sur le résultat comptabilisés dans le compte de résultat s'analysent comme suit:

Pour la période de six mois se terminant le 30 juin		
Millions d'USD	2022	2021¹
Charges d'impôts courants	(1 704)	(1 388)
(Charges)/produits d'impôts différés	459	157
Total de la charge d'impôts reprise au compte de résultats	(1 244)	(1 231)

La réconciliation du taux effectif d'imposition avec le taux moyen nominal d'imposition peut être résumée comme suit :

Pour la période de six mois se terminant le 30 juin		
Millions d'USD	2022	2021¹
Bénéfice avant impôts	3 718	4 305
Moins résultat des entreprises associées et coentreprises	129	100
Moins éléments non sous-jacents dans le résultat des entreprises associées	(1 143)	-
Bénéfice avant impôts et avant quote-part du résultat des entreprises associées	4 732	4 205
Ajustements de la base taxable		
Incidants gouvernementaux	(304)	(216)
Instruments dérivés à la valeur de marché non déductibles/(non-taxables)	(296)	(631)
Autres charges non déductibles fiscalement	962	1 187
Autres revenus non imposables	(346)	(272)
Base taxable ajustée	4 748	4 273
Taux moyen d'imposition nominal	26.9%	27.2%
Impôts au taux moyen d'imposition nominal	(1 277)	(1 163)
Ajustements des charges d'impôts		
Comptabilisation/(décomptabilisation) des actifs d'impôts différés sur les pertes fiscales reportées	(8)	(128)
(Compléments)/reprises de provisions des exercices précédents	24	14
Déductions des intérêts sur les capitaux propres	268	191
Déductions du goodwill et autres déductions fiscales	5	120
Changement des taux d'imposition	5	(44)
Précomptes	(181)	(192)
Autres ajustements d'impôts	(81)	(29)
Charges d'impôts totale	(1 244)	(1 231)
Taux d'imposition effectif	26.3%	29.3%

La charge totale d'impôts sur le résultat pour la période de six mois se terminant le 30 juin s'élève à 1 244 millions d'USD comparé à 1 231 millions d'USD pour la période de six mois se terminant le 30 juin. Le taux d'imposition effectif pour la période de six mois se terminant le 30 juin 2022 est de 26.3% comparé à 29.3% pour la période de six mois se terminant le 30 juin 2021. Le taux d'imposition effectif de 2022 et de 2021 a été impacté positivement par les gains non-taxables des instruments dérivés liés à la couverture des programmes de paiements fondés sur des actions et liés à la couverture des actions émises dans le cadre des regroupements avec Grupo Modelo et SAB.

L'entreprise bénéficie d'exonérations d'impôts sur le résultat et de crédits d'impôts qui devraient se poursuivre à l'avenir. L'entreprise n'a pas de bénéfices significatifs générés dans des juridictions en particulier, à faible taux d'imposition.

Le taux effectif d'imposition normalisé pour la période de six mois se terminant le 30 juin est de 27.2% (30 juin 2021: 27.3%). Le taux d'imposition effectif normalisé excluant les gains ou pertes évaluées à la valeur de marché de produits dérivés liés à la couverture des programmes de paiements fondés sur des actions pour la période de six mois se terminant le 30 juin 2022 s'élève à 28.2% (30 juin 2021: 29.5%).

Le taux effectif d'imposition normalisé est le taux effectif d'imposition ajusté des éléments non sous-jacents. Le taux effectif d'imposition normalisé n'est pas un indicateur comptable défini par les normes IFRS et ne devrait pas se substituer au taux effectif d'imposition. La méthode de détermination du taux effectif d'imposition normalisé n'est pas standard et la définition du taux d'imposition normalisé retenue par AB InBev pourrait ne pas être comparable à la définition retenue par d'autres entreprises.

¹ Modifié pour être conforme à la présentation de 2022.

10. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles détenues et louées se présentent comme suit:

Millions d'USD	30 juin 2022	31 décembre 2021
Immobilisations corporelles détenues	24 059	24 459
Immobilisations corporelles louées (droits d'utilisation)	2 261	2 219
Total immobilisations corporelles	26 320	26 678

Millions d'USD	30 juin 2022			31 décembre 2021	
	Terrains et constructions	Installations et équipements, mobilier et agencements	En construction	Total	Total
Coûts d'acquisition					
Solde au terme de l'exercice précédent	12 374	35 907	2 462	50 742	48 993
Effets des variations des taux de change des monnaies étrangères	(127)	(502)	10	(619)	(1 616)
Acquisitions	2	607	1 063	1 671	4 739
Acquisitions par voies de regroupements d'entreprises	-	-	-	-	2
Cessions via vente et décomptabilisation	(98)	(544)	-	(642)	(1 301)
Cessions via la vente de filiales	(6)	(3)	-	(9)	(51)
Transferts (vers)/provenant d'autres rubriques de l'actif et autres mouvements ¹	242	1 181	(1 228)	195	(23)
Solde au terme de l'exercice	12 386	36 647	2 306	51 339	50 742
Amortissements et dépréciations					
Solde au terme de l'exercice précédent	(4 292)	(21 992)	-	(26 286)	(24 802)
Effets des variations des taux de change des monnaies étrangères	73	339	-	412	813
Amortissements	(199)	(1 556)	-	(1 755)	(3 384)
Cessions	35	506	-	541	1 168
Cessions via la vente de filiales	3	5	-	9	46
Pertes de valeur	(2)	(67)	-	(68)	(183)
Transferts vers/(provenant) d'autres rubriques de l'actif et autres mouvements ¹	(9)	(123)	-	(132)	57
Solde au terme de l'exercice	(4 391)	(22 886)	-	(27 280)	(26 286)
Valeur nette comptable					
au 31 décembre 2021	8 082	13 915	2 462	24 459	24 459
au 30 juin 2022	7 995	13 760	2 306	24 059	-

Au 30 juin 2022 et au 31 décembre 2021, la valeur comptable des immobilisations corporelles nanties n'est pas significative.

Les engagements contractuels d'achats d'immobilisations corporelles s'élèvent à 725 millions d'USD au 30 juin 2022 contre 449 millions d'USD au 31 décembre 2021.

Les dépenses d'investissement nettes d'AB InBev dans le tableau des flux de trésorerie s'élèvent à 1 939 millions d'USD en 2022 contre 2 104 millions d'USD pour la même période l'an dernier. Environ 32% du montant total des dépenses d'investissement de 2022 a été consacré à l'amélioration des installations de production de l'entreprise, alors que 49% a été consacré à des investissements logistiques et commerciaux et 19% à l'amélioration des capacités administratives et à l'achat de logiciel et matériel informatique.

¹ Les transferts (vers)/provenant d'autres rubriques de l'actif et autres mouvements sont liés aux transferts des actifs en construction vers les catégories d'actifs respectives, aux contributions d'actifs aux plans de pensions, à la présentation séparée sur l'état de la situation financière d'immobilisations corporelles destinés à la vente, conformément à la norme IFRS 5 *Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées* et au retraitement des actifs non-monétaires selon le traitement comptable de l'hyperinflation conformément à IAS 29 *Information financière dans les économies hyperinflationnistes*.

Les immobilisations corporelles louées par l'entreprise (droits d'utilisation) se présentent comme suit :

30 juin 2022			
Millions d'USD	Terrains et constructions	Installations et équipements, autres	Total
Valeur comptable nette au 30 Juin	1 655	607	2 261
Dépréciation sur la période de six mois se terminant le 30 juin	(189)	(25)	(214)

31 décembre 2021			
Millions d'USD	Terrains et constructions	Installations et équipements, autres	Total
Valeur comptable nette au 31 décembre	1 696	523	2 219
Dépréciation sur la période de six mois se terminant le 30 juin (retraité)	(373)	(201)	(574)

Les acquisitions de droits d'utilisation pour la période de six mois se terminant le 30 juin s'élèvent à 301 millions d'USD (30 juin 2021: 347 millions d'USD).

Suite à la cession de biens immobiliers de débit de boissons belges et néerlandais à Cofinimmo en octobre 2007, AB InBev a conclu des contrats de location d'une durée de 27 ans. De plus, l'entreprise loue un certain nombre d'entrepôts, de camions, de bâtiments industriels et bâtiments commerciaux dont la durée des contrats de location est en général comprise entre 5 à 10 ans. Les paiements au titre des contrats de location sont indexés, le cas échéant, chaque année de façon à refléter les loyers du marché. Aucun contrat de location ne comprend de loyers conditionnels.

L'entreprise loue certains biens immobiliers de débit de boissons pour des périodes moyennes comprises entre 6 et 8 ans ainsi qu'une partie de ses propres biens sous le régime de locations simples.

La charge liée aux locations de courte durée, locations d'actifs de faible valeur et aux paiements variables qui ne sont pas inclus dans la valorisation des contrats de locations n'est pas significatif.

11. Goodwill

Millions d'USD	30 juin 2022	31 décembre 2021
Coûts d'acquisition		
Solde au terme de l'exercice précédent	118 461	123 702
Effets des variations de taux de change des monnaies étrangères	(632)	(5 456)
Transfert vers/(provenant) d'immobilisations incorporelles	(4)	18
Ajustements monétaires liés à l'hyperinflation	180	196
Solde au terme de l'exercice	118 004	118 461
Amortissements et dépréciations		
Solde au terme de l'exercice précédent	(2 665)	(2 731)
Effets des variations de taux de change des monnaies étrangères	53	66
Solde au terme de l'exercice	(2 612)	(2 665)
Valeur nette comptable		
Solde au terme de l'exercice	115 392	115 796

Le test de dépréciation annuel du goodwill d'AB InBev est effectué au cours du quatrième trimestre de l'année, ou chaque fois qu'un événement déclencheur s'est produit.

La valeur comptable du goodwill a été répartie entre les différentes unités génératrices de trésorerie comme suit :

Millions d'USD	30 juin 2022	31 décembre 2021
États-Unis	33 603	33 607
Reste de l'Amérique du Nord	2 079	2 114
Mexique	12 424	12 062
Colombie	14 769	15 344
Reste des Amériques du Centre	23 431	22 769
Brésil	3 494	3 280
Reste de l'Amérique du Sud	1 253	1 173
Europe	2 045	2 244
Afrique du sud	9 961	10 231
Reste de l'Afrique	5 192	5 287
Chine	3 210	3 387
Reste de l'Asie-Pacifique	3 396	3 717
Export mondial	535	582
Valeur comptable totale du goodwill	115 392	115 796

12. Immobilisations incorporelles

Millions d'USD	30 juin 2022				31 décembre 2021	
	Marques	Droits de Livraison et de distribution	Logiciels	Autres	Total	Total
Coûts d'acquisition						
Solde au terme de l'exercice précédent	38 409	2 832	3 437	336	45 014	45 885
Effets des variations de taux de change des monnaies étrangères	(113)	(24)	(138)	(41)	(316)	(1 289)
Acquisitions par voies de regroupements d'entreprises	9	181	26	228	444	760
Cessions via vente et décomptabilisation	(2)	(35)	(229)	(6)	(272)	(98)
Cessions via la vente de filiales	-	-	-	-	-	(3)
Transferts (vers)/provenant d'autres rubriques de l'actif et autres mouvements ¹	47	(164)	162	(73)	(28)	(240)
Solde au terme de l'exercice	38 351	2 789	3 258	444	44 842	45 015
Amortissements et dépréciations						
Solde au terme de l'exercice précédent	(89)	(2 083)	(2 380)	(32)	(4 584)	(4 358)
Effets des variations des taux de change des monnaies étrangères	-	19	100	4	123	192
Amortissements	-	(78)	(231)	(11)	(320)	(644)
Cessions via vente et décomptabilisation	-	(0)	(1)	(0)	(2)	(176)
Cessions via la vente de filiales	-	35	229	2	266	73
Pertes de valeur	-	-	-	-	-	3
Transferts vers/(provenant) d'autres rubriques de l'actif et autres mouvements ¹	-	113	(17)	(1)	95	326
Solde au terme de l'exercice	(89)	(1 993)	(2 300)	(39)	(4 421)	(4 585)
Valeur nette comptable						
au 31 décembre 2021	38 320	749	1 057	304	40 430	40 430
au 30 juin 2022	38 262	796	958	405	40 421	

AB InBev est le propriétaire de plusieurs marques de renommée mondiale dans l'industrie brassicole. En conséquence, il est attendu que certaines marques et leurs droits de distribution génèrent des flux de trésorerie positifs, aussi longtemps que l'entreprise détiendra les marques et les droits de distribution. Étant donné l'historique de plus de 600 ans d'AB InBev, certaines marques et leurs droits de distribution sont supposés avoir une durée de vie indéterminée.

Les acquisitions et les dépenses de droits de livraison et de distribution représentent essentiellement des droits d'approvisionnement et de distribution, des droits de parrainage sur plusieurs années et d'autres actifs incorporels commerciaux.

Les immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée comprennent certaines marques et les droits de distribution qu'AB InBev a achetés pour ses propres produits, et sont soumises à un test de dépréciation lors du quatrième trimestre de l'année, ou chaque fois qu'un événement déclencheur s'est produit.

¹ Les transferts (vers)/provenant d'autres rubriques de l'actif et autres mouvements sont liés aux transferts des actifs en construction vers les catégories d'actifs respectives, aux contributions d'actifs aux plans de pensions, à la présentation séparée au bilan d'immobilisations corporelles destinés à la vente, conformément à la norme IFRS 5 Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées et au retraitement des actifs non-monétaires selon le traitement comptable de l'hyperinflation conformément à IAS 29 Information financière dans les économies hyperinflationnistes.

13. Participations dans des entreprises associées

Le rapprochement des informations financières résumées et des valeurs comptables des participations dans des entreprises associées significatives se présente comme suit:

Millions d'USD	2022			2021		
	AB InBev Efes	Castel	Anadolu Efes	AB InBev Efes	Castel	Anadolu Efes
Solde au 1^{er} janvier	1 143	3 400	201	1 135	3 566	391
Effets des variations de taux de change des monnaies étrangères	-	(245)	(39)	-	(101)	(52)
Dividendes reçus	-	-	(16)	-	-	(67)
Résultat des entreprises associées	-	82	(5)	(11)	59	12
Éléments non sous-jacents dans le résultat des entreprises associées	(1 143)	-	-	-	-	-
Solde au 30 juin	-	3 237	141	1 124	3 524	284

Pour la période de six mois se terminant le 30 juin 2022, l'entreprise a rapporté une charge de (1 143) millions d'USD dans les éléments non sous-jacents dans le résultat des entreprises associées sur son investissement dans AB InBev Efes (pour plus de détails se référer à la Note 4 *Utilisation d'estimations et de jugements* et à la Note 7 *Éléments non sous-jacents*).

Pour la période de six mois se terminant le 30 juin 2022, les entreprises associées qui ne sont pas individuellement significatives ont contribué à hauteur de 52 millions d'USD dans les résultats des entreprises associées (30 juin 2020 : 40 millions d'USD).

14. Créances commerciales et autres créances

Millions d'USD	30 juin 2022	31 décembre 2021
Dépôts de trésorerie donnés en garantie	179	168
Prêts consentis aux clients	14	17
Impôts à récupérer, autre que l'impôt sur le résultat	136	116
Crédits d'impôts brésiliens et intérêts à recevoir	1 085	960
Créances commerciales et autres créances	320	319
Créances commerciales et autres créances non courantes	1 735	1 580
Créances commerciales et produits acquis	4 007	3 465
Intérêts à recevoir	29	18
Impôts à récupérer, autres que l'impôt sur le résultat	602	593
Prêts consentis aux clients	91	99
Charges à reporter	539	350
Autres créances	594	521
Créances commerciales et autres créances courantes	5 861	5 046

Les crédits d'impôt et intérêts à recevoir d'Ambev devraient être recouverts sur une période dépassant 12 mois après la date de clôture. Au 30 juin 2022, le montant total de ces crédits et intérêts à recevoir représentait 1 085 millions d'USD (31 décembre 2021: 960 millions d'USD). Pour plus de détails, se référer à la Note 8 *Charges et produits financiers*.

La valeur comptable des créances commerciales et autres créances est une bonne approximation de leur juste valeur étant donné que l'impact des escomptes n'est pas significatif.

La balance âgée des créances commerciales courantes et des produits acquis, des intérêts à recevoir, des autres créances, des prêts courants et non-courants consentis aux clients se décompose de la manière suivante pour respectivement 30 juin 2022 and 31 décembre 2021:

	Valeur nette comptable au 30 juin 2022	Dont: ni dépréciés ni échues à la date de clôture	Dont: non dépréciés à la date de clôture et âgés de la façon suivante			
			Moins de 30 jours	Entre 30 et 59 jours	Entre 60 et 89 jours	Plus de 90 jours
Créances commerciales et produits acquis	4 007	3 732	197	58	14	7
Prêts aux clients	105	85	2	1	17	-
Intérêts à recevoir	29	29	-	-	-	-
Autres créances	594	575	7	4	7	1
	4 735	4 421	206	63	37	8

	Valeur nette comptable au 30 décembre 2021	Dont: ni dépréciés ni échues à la date de clôture	Dont: non dépréciés à la date de clôture et âgés de la façon suivante			
			Moins de 30 jours	Entre 30 et 59 jours	Entre 60 et 89 jours	Plus de 90 jours
Créances commerciales et produits acquis	3 465	3 223	164	62	11	5
Prêts aux clients	117	83	2	2	31	-
Intérêts à recevoir	18	18	-	-	-	-
Autres créances	521	513	2	1	2	3
	4 120	3 836	167	65	44	8

Les prêts à long terme aux clients sont également présentés ci-dessus dans l'analyse de la balance âgée des actifs financiers échus mais non dépréciés à la date de clôture. Les montants échus ne sont pas dépréciés tant que le recouvrement est considéré comme encore probable, par exemple lorsque les montants peuvent être récupérés des autorités fiscales, quand AB InBev possède des garanties suffisantes ou si le client a conclu un plan de paiement. Les pertes de valeur des créances commerciales et autres créances comptabilisées pour la période de six mois se terminant au 30 juin s'élèvent à 70 millions d'USD (30 juin 2021: 25 millions d'USD).

L'exposition d'AB InBev aux risques de crédit, de change et de taux d'intérêt est détaillée dans la Note 19 *Risques provenant d'instruments financiers*.

15. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Millions d'USD	30 juin 2022	31 décembre 2021
Dépôts en banque à court terme	2 756	6 542
Bons du Trésor	-	1 050
Comptes courants bancaires et comptes de caisse	4 271	4 505
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7 027	12 097
Découverts bancaires	(130)	(53)
Trésorerie et équivalents de trésorerie inclus dans le tableau des flux de trésorerie	6 897	12 043

L'investissement de l'entreprise dans les bons du Trésor au 31 décembre 2021 visait à faciliter la liquidité et à préserver le capital.

Le solde de trésorerie au 30 juin 2022 inclut une encaisse affectée d'un montant de 71 millions d'USD (31 décembre 2021: 78 millions d'USD). Cette encaisse affectée est liée à la contrepartie restant à payer aux anciens actionnaires d'Anheuser-Busch qui n'ont pas encore fait valoir leurs droits au titre du regroupement de 2008 (1 million d'USD) ainsi que des montants déposés sur un compte bloqué liés à l'enquête en matière d'aide d'état concernant le système belge de décisions fiscales anticipées en matière « d'excess profit » (70 millions d'USD).

Placements

Millions d'USD	30 juin 2022	31 décembre 2021
Titres dans des entreprises non-cotées en bourse	138	139
Titres d'emprunt	26	22
Placements non-courants	164	161
Titres d'emprunt	334	374
Placements courants	334	374

Au 30 juin 2022, les titres d'emprunt courants de 334 millions d'USD représentaient principalement des obligations d'Etat (31 décembre 2021: 374 millions d'USD). Les investissements de l'entreprise dans ces titres de créances à court terme visent essentiellement à faciliter la liquidité et la préservation du capital.

16. Modifications des capitaux propres et résultat par action

SITUATION DU CAPITAL

Les tableaux ci-dessous résument les modifications au capital souscrit et aux actions propres en 2022:

Capital souscrit	Capital souscrit	
	Millions d'actions	Millions d'USD
Au terme de l'exercice précédent	2 019	1 736
Variations au cours de l'exercice	-	-
	2 019	1 736
Desquelles:		
Actions ordinaires	1 737	
Actions restreintes	282	

Actions propres	Actions propres		Résultat de l'utilisation d'actions propres
	Millions d'USD	Millions d'USD	Millions d'USD
Au terme de l'exercice précédent	38.2	(3 994)	(4 366)
Variations au cours de l'exercice	(1.7)	184	(112)
	36.5	(3 810)	(4 478)

Au 30 juin 2022, le capital d'AB InBev s'élève à 1 238 608 344.12 euros (1 736 millions d'USD). Il est représenté par 2 019 241 973 actions sans valeur nominale dont 36 459 623 sont des actions propres détenues par AB InBev et ses filiales. Toutes les actions sont des actions ordinaires, à l'exception de 282 053 459 actions restreintes. Au 30 juin 2022, le capital autorisé non émis atteint 37 millions d'euros.

Les actions propres détenues par l'entreprise sont comptabilisées dans les capitaux propres en Actions propres.

Les détenteurs d'actions ordinaires et restreintes ont le droit de recevoir les dividendes attribués et ont droit à une voix par action lors des assemblées générales de l'entreprise. En ce qui concerne les actions propres détenues par AB InBev, et ses filiales, les droits économiques et de vote sont suspendus.

Les actions restreintes ne sont ni cotées, ni admises à la négociation sur une bourse, et sont soumises, entre autres, à des restrictions de transférabilité jusqu'à leur conversion en actions ordinaires nouvelles. A partir du 11 octobre 2021 (cinquième anniversaire de la finalisation du regroupement avec SAB), les actions restreintes sont convertibles au choix du détenteur en nouvelles actions ordinaires sur la base d'une pour une et elles sont à égalité de rang avec les actions ordinaires en matière de dividendes et de droits de vote. Au 30 juin 2022, sur les 326 millions d'actions restreintes émises au moment du regroupement avec SAB, 44 millions d'actions restreintes ont été converties en nouvelles actions ordinaires.

La structure de l'actionnariat est établie à partir des déclarations faites à l'entreprise conformément à la loi belge du 2 mai 2007 sur la publication des participations importantes dans des sociétés cotées. Elle est présentée dans la section Gouvernance d'Entreprise du rapport annuel d'AB InBev.

PROGRAMMES ZENZELE EN AFRIQUE DU SUD

À la suite du regroupement avec SAB en 2016, AB InBev a décidé de maintenir le programme de participation à l'actionnariat Zenzele de SAB (Zenzele Scheme), qui soutient l'émancipation économique des Noirs (B-BBEE), et donne l'opportunité aux Sud-Africains noirs, incluant les employés (par le biais du SAB Zenzele Employee Trust), les revendeurs de SAB (par le biais de SAB Zenzele Holdings Limited) et la SAB Foundation, de participer à l'actionnariat d'une filiale

indirecte d'AB InBev, South African Breweries Pty Ltd (SAB). Le plan Zenzele, initialement mis en place par SAB en 2010 pour une durée de 10 ans, a été modifié lors du regroupement avec SAB et est arrivé à échéance le 31 mars 2020. Dans le cadre du regroupement avec SAB en 2016, AB InBev s'est engagé auprès du gouvernement sud-africain et des autorités de la concurrence à créer un nouveau programme B-BBEE à l'échéance du programme Zenzele.

Les obligations envers la Fondation SAB et les employés en tant que bénéficiaires du SAB Zenzele Employee Share Trust ont été réglées en totalité le 15 avril 2020. Les obligations envers les revendeurs SAB, qui participent au programme Zenzele par le biais de SAB Zenzele Holdings, ont été partiellement réglées (77.4%) le 15 avril 2020. En conséquence directe de la pandémie de COVID-19, le règlement restant (22.6%) a été reporté et a été effectué le 28 mai 2021, lorsque le nouveau programme a été créé. 5.1 millions d'actions propres AB InBev ont été utilisées en 2021 pour le règlement d'une partie de l'ancien et de l'intégralité du nouveau programme B-BBEE (sur la base du cours de l'action AB InBev et du taux de change ZAR Euro au 24 mai 2021¹). Le nouveau programme Zenzele répondait aux critères d'IFRS 2 pour être classé comme étant réglé en instruments de capitaux propres. La charge IFRS 2 de la période se terminant au 30 juin 2021 est présentée en éléments non sous-jacents (se reporter à la Note 7 *Éléments non sous-jacents*).

MODIFICATION DES DROITS DE DÉTENTION

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 10 *États Financiers Consolidés*, l'acquisition ou la cession d'actions supplémentaires dans une filiale est comptabilisée comme une transaction portant sur des capitaux propres effectuée avec des propriétaires.

Dans la période de six mois se terminant au 30 juin 2022, il n'y a pas eu d'acquisition ou de cession significative de participations ne donnant pas le contrôle au sein des filiales.

EMPRUNT D' ACTIONS

Au cours de 2022, afin de respecter ses engagements en vertu de divers plans d'intéressement fondés sur des actions, AB InBev a conclu des accords d'emprunt d'actions pour un maximum de 30 millions d'actions, utilisées entièrement pour satisfaire les engagements des plans d'intéressement fondés sur des actions. L'entreprise devra payer un montant équivalent au dividende après impôt pour ces titres empruntés. Ce paiement sera présenté en capitaux propres en tant que dividende.

DIVIDENDES

Le 27 avril 2022, un dividende de 0.50 euro par action, soit environ 1 004 millions d'euros, a été approuvé lors de l'assemblée générale des actionnaires. Le dividende a été versé le 5 mai 2022.

Le 28 avril 2021, un dividende de 0.50 euro par action, soit environ 1 003 millions d'euros, a été approuvé lors de l'assemblée générale des actionnaires. Le dividende a été versé le 6 mai 2021.

RÉSERVES DE CONVERSION

Les réserves de conversion comprennent tous les écarts de conversion provenant de la conversion des états financiers des opérations établies à l'étranger. Les réserves de conversion comprennent également la part du gain ou de la perte sur les passifs libellés en devises et sur les instruments financiers dérivés qualifiés de couverture efficace d'un investissement net.

RÉSERVES DE COUVERTURE

Les réserves de couverture comprennent l'ensemble des variations des parts efficaces de la juste valeur des couvertures de flux de trésorerie pour lesquelles le risque couvert n'a pas encore impacté le compte de résultats.

TRANSFERTS DES FILIALES

Le montant des dividendes qu'AB InBev peut recevoir de ses filiales est subordonné, entre autres restrictions, aux limitations générales imposées par les lois sur les sociétés, les restrictions de transfert des capitaux et les restrictions des échanges de contrôle dans les juridictions respectives où opèrent et sont établies ces filiales. Les restrictions de transfert de capital sont également fréquentes dans certains pays émergents et peuvent affecter la capacité d'AB InBev à mettre en place la structure de capital qu'elle juge efficace. Au 30 juin 2022, les restrictions mentionnées ci-dessus n'ont pas été jugées assez significatives pour altérer la capacité de l'entreprise à accéder ou utiliser les actifs ou régler les passifs de ses filiales.

Les dividendes versés à AB InBev par certaines de ses filiales sont également soumis à des retenues à la source. Ces retenues à la source, lorsqu'elles existent, ne dépassent généralement pas 15%.

¹ Compte tenu du cours de clôture de l'action au 24 mai 2021 de 62.26 euros par action et le taux de change du 24 mai 2021 ZAR par euro de 17.0064.

RÉSERVES LIÉES AUX AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL

Les variations des réserves liées aux autres éléments du résultat global sont les suivantes:

Millions d'USD	Écarts de conversion	Réserves pour opérations de couverture	Écarts actuariels gains/(pertes)	Total réserves liées aux autres éléments du résultat global
Au 1^{er} janvier 2022	(33 554)	481	(1 504)	(34 577)
Autres éléments du résultat global (perte)				
Écarts de conversion des activités étrangères (bénéfices/(pertes))	2 101	-	-	2 101
Couvertures des flux de trésorerie	-	(210)	-	(210)
Réévaluation des avantages postérieurs à l'emploi	-	-	-	-
Autres éléments du résultat global total	2 101	(210)	-	1 892
Au 30 juin 2022	(31 453)	271	(1 504)	(32 685)

Millions d'USD	Écarts de conversion	Réserves pour opérations de couverture	Écarts actuariels gains/(pertes)	Total réserves liées aux autres éléments du résultat global
Au 1^{er} janvier 2021	(29 234)	376	(1 983)	(30 841)
Autres éléments du résultat global (perte)				
Écarts de conversion des activités étrangères (bénéfices/(pertes))	(1 347)	-	-	(1 347)
Couvertures des flux de trésorerie	-	184	-	184
Réévaluation des avantages postérieurs à l'emploi	-	-	(5)	(5)
Autres éléments du résultat global total	(1 347)	184	(5)	(1 168)
Au 30 juin 2021	(30 581)	560	(1 988)	(32 009)

La diminution des réserves de conversion est principalement liée à l'effet combiné de l'accroissement des taux de clôture du réal brésilien, de la livre sterling, du peso mexicain et du sol péruvien et par l'affaiblissement du taux de clôture de l'euro, qui s'est traduit par un ajustement de l'écart de conversion de 2 101 millions d'USD au 30 juin 2022 (augmentation des capitaux propres).

BÉNÉFICE PAR ACTION

Le calcul du bénéfice de base par action pour la période de six mois se terminant le 30 juin 2022 est basé sur le bénéfice attribuable aux détenteurs des capitaux propres d'AB InBev de 1 692 millions d'USD (30 juin 2021: 2 458 millions d'USD) et sur une moyenne pondérée du nombre total d'actions ordinaires et restreintes (diluées) en circulation (incluant les instruments d'actions différées et les emprunts d'actions) à la fin de la période, calculée comme suit:

Millions d'actons	2022	2021
Actions ordinaires et restreintes émises au 1 ^{er} janvier, moins les actions propres	1 981	1 972
Impact du programme d'emprunt d'actions	30	30
Impact de la livraison d'actions propres	1	2
Moyenne pondérée du nombre d'actions ordinaires et restreintes au 30 juin	2 012	2 004

Le calcul du bénéfice dilué par action pour la période de six mois se terminant le 30 juin 2022 est basé sur le bénéfice attribuable aux détenteurs des capitaux propres d'AB InBev de 1 692 millions d'USD (30 juin 2021: 2 458 millions d'USD) et sur une moyenne pondérée du nombre total d'actions ordinaires et restreintes (diluées) en circulation (incluant les instruments d'actions différées et les emprunts d'actions) à la fin de la période, calculée comme suit:

Millions d'actons	2022	2021
Moyenne pondérée du nombre d'actions ordinaires et restreintes au 30 juin	2 012	2 004
Impact des options d'achat d'actions, warrants et actions restreintes	35	41
Moyenne pondérée du nombre d'actions ordinaires et restreintes (diluées) au 30 juin	2 047	2 045

Le calcul du bénéfice par action hors éléments non-sous-jacents est basé sur le bénéfice avant éléments non sous-jacents, attribuable aux détenteurs des capitaux propres d'AB InBev. Le calcul du bénéfice sous-jacent par action est basé sur le bénéfice hors éléments sous-jacents, gains/pertes évaluées à la valeur de marché et effets d'hyperinflation attribuables aux détenteurs des capitaux propres d'AB InBev. Le rapprochement du bénéfice hors éléments non sous-jacents attribuable aux détenteurs des capitaux propres d'AB InBev et du bénéfice attribuable aux détenteurs des capitaux propres d'AB InBev est calculé comme suit :

Pour la période de six mois se terminant le 30 juin		
Millions d'USD	2022	2021¹
Bénéfice attribuable aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev	1 692	2 458
Eléments non sous-jacents, avant impôts (voir Note 7)	1 168	466
Bénéfice hors éléments non sous-jacents, attribuable aux détenteurs des capitaux propres d'AB InBev	2 860	2 924
Gains/(pertes) liés à la valeur de marché de certains produits dérivés liés à la couverture des programmes de paiements fondés sur des actions (voir Note 8)	(162)	(348)
Effets du traitement comptable de l'hyperinflation	(26)	30
Bénéfice sous-jacents	2 672	2 606

Le tableau ci-dessous détaille le calcul du bénéfice par action (BPA):

Pour la période de six mois se terminant le 30 juin		
Millions d'USD	2022	2021
Bénéfice attribuable aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev	1 692	2 458
Moyenne pondérée du nombre d'actions ordinaires et restreintes	2 012	2 004
Bénéfice de base par action	0.84	1.23
Bénéfice hors éléments non sous-jacents, attribuable aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev	2 860	2 924
Moyenne pondérée du nombre d'actions ordinaires et restreintes	2 012	2 004
BPA hors éléments non sous-jacents	1.42	1.46
Bénéfice hors éléments non sous-jacents, gains/pertes évaluées à la valeur de marché et effets de l'hyperinflation, attribuable aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev	2 672	2 606
Moyenne pondérée du nombre d'actions ordinaires et restreintes	2 012	2 004
Bénéfice sous-jacent par action	1.33	1.30
Bénéfice attribuable aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev	1 692	2 458
Moyenne pondérée du nombre d'actions ordinaires et restreintes (diluées)	2 047	2 045
Bénéfice de base par action, dilué	0.83	1.20
Bénéfice hors éléments non sous-jacents, attribuable aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev	2 860	2 924
Moyenne pondérée du nombre d'actions ordinaires et restreintes (diluées)	2 047	2 045
Bénéfice par action hors éléments non sous-jacents, dilué	1.40	1.43

Le bénéfice par action hors éléments non-sous-jacents et le bénéfice sous-jacent par action sont des mesures financières complémentaires.

La valeur de marché moyenne des actions de l'entreprise utilisée dans le calcul de l'effet dilutif des options et des actions restreintes est basée sur les cours de marché pour la période durant laquelle les options et les actions restreintes étaient en circulation. Pour le calcul du BPA dilué avant éléments non sous-jacents, 56m d'options ne sont pas incorporées dans le calcul de l'effet dilutif étant donné que ces options sont anti-dilutives au 30 juin 2022 (30 juin 2021: 72m d'options).

17. Emprunts portant intérêts

Cette note fournit des informations sur les emprunts portant intérêts. Pour de plus amples informations concernant l'exposition de l'entreprise aux risques de taux d'intérêt et de change, se référer à la Note 19 *Risques provenant d'instruments financiers*.

Millions d'USD	30 juin 2022	31 décembre 2021
Emprunts bancaires garantis	60	75
Obligations émises non garanties	80 151	85 433
Autres emprunts non garantis	48	31
Dettes de location	1 858	1 830
Emprunts non-courants portant intérêts	82 117	87 369
Emprunts bancaires garantis	311	553
Emprunts bancaires non garantis	131	106
Obligations émises non garanties	265	293
Autres emprunts non garantis	9	9
Dettes de location	469	447
Emprunts courants portant intérêts	1 185	1 408
Emprunts portant intérêts	83 302	88 777

La dette financière courante et non courante d'AB InBev portant intérêts s'élève à 83.3 milliards d'USD au 30 juin 2022, contre 88.8 milliards d'USD au 31 décembre 2021.

Au 30 juin 2022, l'entreprise n'avait aucun solde impayé sur les billets de trésorerie (31 décembre 2021: néant). Les billets de trésorerie concernent des programmes en USD et en euros avec une émission totale autorisée maximum de respectivement 5.0 milliards d'USD et 3.0 milliards d'euros.

En 2022, Anheuser-Busch InBev NV/SA (« AB InBev ») a annoncé qu'elle et sa filiale entièrement détenue Anheuser-Busch InBev Finance Inc. (« ABIFI ») ont exercé leurs options de rembourser les montants en principal restant dus des séries d'obligation suivantes pour un montant total en principal de 3.1 milliards d'USD:

Date du rachat	Émetteur (abrégé)	Titre de la série d'obligations émise pour échange	Devise	Montant total en principal restant dû (en millions)	Montant en principal restant dû racheté (en millions)
9 février 2022	ABIFI	Obligations à 3.650% avec maturité en 2026	USD	1 633	1 633
1 mars 2022	ABIFI	Obligations à 4.915% avec maturité en 2046	USD	1 470	1 470

La dette nette est définie comme la somme des emprunts courants et non courants portant intérêts, augmentée des découverts bancaires et diminuée des titres d'emprunts et de la trésorerie et équivalents de trésorerie. La dette nette est un indicateur de performance financière qui est utilisé par la direction d'AB InBev pour mettre en évidence les changements de position de liquidité globale de l'entreprise.

La dette nette d'AB InBev est passée à 75.9 milliards d'USD au 30 juin 2022, par rapport à 76.2 milliards d'USD au 31 décembre 2021. Outre les résultats d'exploitation nets des investissements, l'endettement net a été principalement impacté par le paiement d'intérêts et d'impôts (3.8 milliards d'USD), le paiement de dividendes aux actionnaires d'AB InBev et Ambev (1.3 milliards d'USD) et l'impact de change sur la dette nette (diminution de la dette nette de 2.3 milliards d'USD).

Le tableau suivant présente une situation de la dette nette d'AB InBev aux dates indiquées :

Millions d'USD	30 juin 2022	31 décembre 2021
Emprunts non-courants	82 117	87 369
Emprunts courants	1 185	1 408
Emprunts portant intérêts	83 302	88 777
Découverts bancaires	130	53
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(7 027)	(12 097)
Prêts portants intérêts consentis (inclus dans les Créances commerciales et autres créances)	(177)	(175)
Titres d'emprunt (inclus dans les Placements)	(360)	(396)
Dette nette	75 868	76 162

Rapprochement des passifs liés à des activités de financement

Le tableau ci-dessous détaille les variations des passifs de l'entreprise résultant des activités de financement, à la fois les variations avec un impact sur la trésorerie et celles sans impact sur la trésorerie. Les passifs liés aux activités de financement sont ceux pour lesquels les flux de trésorerie étaient ou seront classés dans le tableau des flux de trésorerie consolidés provenant des activités de financement.

Millions d'USD	Dette à long-terme, net de la tranche court terme	Dette court-terme et tranche court-terme de la dette à long-terme
Solde au 1^{er} janvier 2022	87 369	1 408
Émission d'emprunts	41	27
Remboursement d'emprunts	(3 218)	(302)
Nouvelles/(remboursement de) dettes de location	356	(247)
Coût amorti	31	-
Effets de la variation du taux de change non réalisés	(2 259)	(13)
Tranche court terme de la dette à long terme	(302)	302
Perte sur remboursement d'obligations et autres mouvements	99	10
Solde au 30 juin 2022	82 117	1 185

Millions d'USD	Dette à long-terme, net de la tranche court terme	Dette court-terme et tranche court-terme de la dette à long-terme
Solde au 1^{er} janvier 2021	95 478	3 081
Emission d'emprunts	99	271
Remboursement d'emprunts	(6 217)	(2 152)
Nouvelles/(remboursement de) dettes de location	423	(262)
Coût amorti	32	4
Effets de la variation du taux de change non réalisés	(734)	(7)
Tranche court terme de la dette à long terme	(316)	316
Perte sur remboursement d'obligations et autres mouvements	579	(3)
Solde au 30 juin 2021	89 344	1 248

18. Paiements fondés sur des actions

Différents programmes fondés sur des actions permettent aux cadres supérieurs de l'entreprise et aux membres du conseil d'administration de recevoir ou d'acquérir des actions d'AB InBev, d'Ambev ou de Budweiser APAC. AB InBev dispose de trois plans principaux d'intéressement fondés sur des actions : le plan de compensation fondé sur des actions (« Share-Based Compensation Plan »), le plan à long terme d'unités d'actions restreintes pour dirigeants (« Plan d'unités d'actions restreintes pour dirigeants »), et un plan à long terme d'intéressement pour cadres (« Plan LTI pour cadres »). Pour tous les plans à options, la juste valeur des paiements fondés sur des actions est estimée à la date d'attribution, en utilisant un modèle binomial Hull modifié afin de refléter les dispositions d'IFRS 2 *Paiements fondés sur des actions* qui exige que les hypothèses prises en compte en cas de renonciation avant la fin de la période d'acquisition des droits ne puissent pas influencer la juste valeur de l'option. Tous les plans de l'entreprise dont le paiement est fondé sur actions sont réglés en instruments de capitaux propres. Les montants ont été convertis en USD au taux moyen de la période, sauf indication contraire. Il n'y a pas eu de changement significatif dans les termes et conditions des programmes exposés dans les états financiers consolidés annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Les paiements fondés sur des actions ont entraîné une charge totale de 237 millions d'USD pour la période de six mois se terminant le 30 juin 2022, comparé à 345 millions d'USD pour la période de six mois se terminant le 30 juin 2021 dont 73 millions d'USD ont été présentés dans les éléments non sous-jacents représentant le coût IFRS 2 lié au programme Zenzele Kabili. Pour plus de détails, se reporter à la Note 16 *Modifications des capitaux propres et résultat par action*.

AB INBEV – PLANS DE COMPENSATION FONDÉS SUR DES ACTIONS

Plan de compensation fondé sur des actions pour cadres

Au cours de la période de six mois se terminant le 30 juin 2022, AB InBev a émis 4.8m d'actions restreintes correspondantes en rapport avec les bonus accordés aux employés et au management de l'entreprise (30 juin 2021: 0.2m d'actions restreintes correspondantes). Ces actions restreintes correspondantes représentent une juste valeur d'environ 293 millions d'USD (30 juin 2021: 9 millions d'USD).

Plan d'unités d'actions restreintes pour dirigeants

Au cours de la période de six mois se terminant le 30 juin 2022, 0.1m d'unités d'actions restreintes, ayant une juste valeur estimée de 4 millions d'USD, ont été octroyées à des dirigeants (30 juin 2021: 0.1m d'unités d'actions restreintes, ayant une juste valeur estimée de 4 millions d'USD).

Plans annuel et exceptionnel LTI pour cadres

Au cours de la période de six mois se terminant le 30 juin 2022, AB InBev a émis 0.1m d'unités d'actions restreintes avec une juste valeur estimée à 8 millions d'USD dans le cadre de ce plan (30 juin 2021 : 0.1m d'unités d'actions restreintes avec une juste valeur estimée à 9 millions d'USD dans le cadre de ce plan). Ces 0.1m unités d'actions restreintes ont été attribuées aux membres du comité exécutif (30 juin 2021: 0.1m unités d'actions).

Plan récurrent d'unités d'actions restreintes LTI pour cadres

Au cours de la période de six mois se terminant le 30 juin 2022, environ 9 mille unités d'actions restreintes discrétionnaires ont été attribuées avec une juste valeur estimée à 1 million d'USD (30 juin 2021: environ 4 mille unités d'actions restreintes discrétionnaires avec une juste valeur estimée à moins d'1 million d'USD).

Au cours de la période de six mois se terminant le 30 juin 2022, les employés ont reçu 0.1m d'unités d'actions restreintes dans le cadre du programme d'achat d'actions People bet ayant une juste valeur estimée à 7 millions d'USD (30 juin 2021: environ 0.1m d'unités d'actions restreintes ayant une juste valeur estimée à 7 millions d'USD).

Plan d'intéressement lié à la performance ZX Ventures

Au cours de la période de six mois se terminant le 30 juin 2022, aucune unité de performance n'a été attribuée aux cadres supérieurs de ZX Ventures (30 juin 2021: 1m d'unités de performance).

AMBEV – PLANS DE COMPENSATION FONDÉS SUR DES ACTIONS

Au cours de la période de six mois se terminant le 30 juin 2022, Ambev n'a pas émis d'unités d'actions restreintes correspondantes dans le cadre du plan de compensation fondé sur des actions de 2005 (30 juin 2021: 30 mille unités d'actions restreintes correspondantes ont été attribuées avec une juste valeur estimée à moins d'1 million d'USD).

En vertu du plan de compensation fondé sur des actions de 2018, Ambev a émis 19.5m d'actions restreintes correspondantes au cours de la période de six mois se terminant le 30 juin 2022 ayant une juste valeur estimée de 59 millions d'USD (30 juin 2021: 2m d'actions restreintes correspondantes ayant une juste valeur estimée de 5 millions d'USD).

BUDWEISER APAC – PLANS DE COMPENSATION FONDÉS SUR DES ACTIONS

Plan de compensation fondé sur des actions

Au cours de la période de six mois se terminant le 30 juin 2022, Budweiser APAC a émis 12.5m d'unités d'actions restreintes correspondantes en rapport avec des bonus accordés aux employés de Budweiser APAC avec une juste valeur estimée de 39m USD (30 juin 2021: 0.1m d'unités d'actions restreintes correspondantes avec une juste valeur estimée à moins d'1m USD).

Nouveau plan d'unités d'actions restreintes

Au cours de la période de six mois se terminant le 30 juin 2022, aucune unité d'actions restreinte n'a été attribuée dans le cadre de ce programme (30 juin 2021: 0.6m d'unités d'actions restreintes d'une juste valeur estimée de 2 millions d'USD).

Plan 'People Bet'

Au cours de la période de six mois se terminant le 30 juin 2022, 0.5m d'unités d'actions restreintes avec une juste valeur estimée de 2 millions d'USD ont été attribuées à un nombre sélectionné d'employés (30 juin 2021: aucune unité d'actions restreinte n'a été attribuée dans le cadre de ce programme).

19. Risques provenant d'instruments financiers

A. ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Le tableau suivant fournit un aperçu des actifs et passifs financiers détenus par l'entreprise aux dates indiquées :

Millions d'USD	30 juin 2022				31 décembre 2021 ¹			
	Au coût amorti	À la juste valeur par le résultat	À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Total	Au coût amorti	À la juste valeur par le résultat	À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Total
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7 027	-	-	7 027	12 097	-	-	12 097
Créances commerciales et autres créances	5 234	-	-	5 234	4 607	-	-	4 607
Placements	26	334	138	498	22	374	139	535
Swaps de taux d'intérêt	-	-	-	-	-	20	17	37
Swaps de taux d'intérêt et de change	-	111	167	277	-	52	60	112
Contrats dérivés de change à terme	-	-	466	466	-	-	238	238
Contrats de change à terme (futures)	-	-	5	5	-	-	-	-
Matières premières	-	-	235	235	-	-	282	282
Actifs financiers	12 286	444	1 011	13 741	16 726	446	736	17 908
Non-courant	540	111	161	811	526	73	115	714
Courant	11 746	334	850	12 929	16 200	373	621	17 194
Dettes commerciales et autres dettes	20 422	-	-	20 422	22 074	-	-	22 074
Emprunts non-courants portant intérêts	82 117	-	-	82 117	87 369	-	-	87 369
Emprunts courants portant intérêts	1 185	-	-	1 185	1 408	-	-	1 408
Découverts bancaires	130	-	-	130	53	-	-	53
Swaps d'actions	-	5 148	-	5 148	-	5 412	-	5 412
Swaps de taux d'intérêt et de change	-	38	97	135	-	172	98	270
Contrats dérivés de change à terme	-	16	164	180	-	26	103	129
Contrats de change à terme (futures)	-	-	3	3	-	-	37	37
Matières premières	-	-	385	385	-	-	35	35
Swaps de taux d'intérêt	-	-	2	2	-	-	3	3
Passifs financiers	103 854	5 202	651	109 707	110 904	5 610	276	116 790
Non-courant	83 138	265	-	83 403	88 182	100	-	88 282
Courant	20 716	4 936	651	26 304	22 722	5 510	276	28 508

¹ Modifié pour être conforme à la présentation de 2022.

B. RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

Le tableau ci-dessous présente les taux d'intérêt effectifs des dettes financières portant intérêts à la date de clôture ainsi que les devises dans lesquelles les emprunts sont libellés :

30 juin 2022 Dettes financières portant intérêts Millions d'USD	Avant couverture		Après couverture	
	Taux d'intérêt effectif	Valeur comptable	Taux d'intérêt effectif	Valeur comptable
Taux variable				
Dollar canadien	-	-	3.04%	2 050
Euro	0.25%	1 020	0.25%	1 020
Livre sterling	-	-	2.86%	1 075
Won sud-coréen	-	-	2.81%	252
Dollar américain	2.89%	450	-	-
Autres	13.39%	574	12.10%	1 403
		2 044		5 801
Taux fixe				
Réal brésilien	7.98%	448	7.98%	448
Dollar canadien	4.08%	620	4.29%	3 153
Euro	2.27%	19 854	2.30%	22 951
Livre sterling	4.34%	3 241	4.42%	2 636
Won sud-coréen	3.46%	38	0.72%	1 952
Dollar américain	4.96%	56 335	5.28%	45 238
Autres	10.59%	852	7.52%	1 254
		81 389		77 631
31 décembre 2021¹				
Dettes financières portant intérêts Millions d'USD	Avant couverture		Après couverture	
	Taux d'intérêt effectif	Valeur comptable	Taux d'intérêt effectif	Valeur comptable
Taux variable				
Dollar canadien	-	-	1.21%	2 043
Euro	-	1 113	-	1 113
Livre sterling	-	-	1.05%	1 002
Won sud-coréen	-	-	1.67%	502
Dollar américain	1.67%	463	-	-
Autres	5.37%	734	5.99%	1 504
		2 310		6 164
Taux fixe				
Réal brésilien	7.21%	420	7.21%	420
Dollar canadien	4.11%	626	4.29%	3 158
Euro	2.27%	21 654	2.11%	27 553
Livre sterling	4.35%	3 611	4.43%	2 937
Won sud-coréen	3.85%	32	0.87%	1 695
Dollar américain	4.93%	59 399	5.41%	46 288
Autres	8.38%	779	8.80%	615
		86 520		82 666

Au 30 juin 2022, la valeur comptable totale des dettes financières portant intérêts à taux variables et fixes avant couverture comme détaillée ci-dessus inclut les découverts bancaires de 130 millions d'USD (31 décembre 2021: 53 millions d'USD). Comme indiqué dans le tableau ci-dessus, 5 801 millions d'USD ou 7.0% des passifs financiers portant intérêt sont à taux d'intérêt variable.

¹ Modifié pour être conforme à la présentation de 2022.

L'entreprise estime que la variation raisonnable possible des taux d'intérêt de marché applicable à sa dette à taux variable après couverture se présente de la manière suivante :

	2022		
	Taux d'intérêt 30 juin 2022 ¹	Taux moyen possible ²	Volatilité possible des taux en %
Euro	-	-	46.56%
Dollar américain	2.29%	1.07% - 3.51%	53.38%

	2021		
	Taux d'intérêt 31 décembre 2021 ¹	Taux moyen possible ²	Volatilité possible des taux en %
Euro	-	-	10.64%
Dollar américain	0.21%	0.11% - 0.31%	48.10%

Si AB InBev applique l'augmentation/la diminution possible des taux d'intérêt de marché mentionnés ci-dessus sur sa dette à taux d'intérêt variable au 30 juin 2022, toute autre variable restant constante par ailleurs, les charges d'intérêts de 2022 auraient été plus élevées/moins élevées de 38 millions d'USD (31 décembre 2021: 8 millions d'USD). Cet effet serait compensé par une augmentation/diminution de 68 millions d'USD des produits d'intérêt sur les actifs financiers d'AB InBev productifs d'intérêts (31 décembre 2021: 44 millions d'USD).

C. RISQUE DE PRIX DES ACTIONS

AB InBev conclut des contrats dérivés de swap sur actions pour couvrir le risque sur le prix de ses actions dans le cadre de ses différents programmes de paiements fondés sur des actions, comme indiqué dans la Note 18 *Paiements fondés sur des actions*. AB InBev couvre aussi le risque lié aux actions émises en lien avec les regroupements avec Modelo et SAB (voir aussi Note 8 *Charges et produits financiers*). Ces instruments dérivés ne répondent pas aux critères nécessaires à la comptabilité de couverture et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat net.

Au 30 juin 2022, un risque équivalent à 100.5m d'actions d'AB InBev a été couvert, générant un gain de 296 millions d'USD comptabilisée au compte de résultats sur la période, dont 162 millions d'USD liés aux plans de paiements fondés sur des actions de l'entreprise, et 134 millions d'USD lié aux regroupements avec Grupo Modelo et SAB. Au 30 juin 2022 les passifs relatifs aux dérivés de swaps sur actions s'élevaient à 5.2 milliards d'USD (31 décembre 2021: 5.4 milliards d'USD).

Analyse de sensibilité du prix des actions

L'analyse de sensibilité menée sur les contrats dérivés de swap sur actions, en prenant l'hypothèse d'une volatilité raisonnable et possible du prix des actions d'AB InBev égale à 30.36% (2021: 26.51%) toutes les autres variables restant constantes par ailleurs, met en évidence un impact positif/négatif sur le bénéfice de 2022 avant impôts de 1 628 millions d'USD (31 décembre 2021: 1 604 millions d'USD).

D. RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit couvre toutes les formes de défaillances de la contrepartie notamment lorsqu'elle ne respecte pas ses engagements envers AB InBev en ce qui concerne les prêts, couvertures, accords et autres activités financières. L'entreprise a établi une politique de crédit et l'exposition aux risques de crédit des tiers est suivie de manière rigoureuse.

AB InBev atténue son exposition aux risques de crédit des tiers grâce à divers mécanismes. AB InBev a établi des notes minimums en matière de risque de crédit et rentre en relation seulement avec des institutions financières notées « investment grade ». L'entreprise surveille de près les expositions de crédit de la contrepartie et revoit immédiatement l'estimation en cas de déclassement externe de la note de crédit. Afin d'atténuer le risque antérieur au règlement des instruments, les standards minimums de crédit exigés de la contrepartie deviennent plus stricts lorsque la durée des instruments financiers dérivés augmente. Afin de minimiser la concentration du risque de crédit de la contrepartie, l'entreprise conclut des transactions dérivées avec différentes institutions financières.

L'entreprise a par ailleurs conclu des accords de compensation avec toutes les institutions financières qui sont contreparties d'instruments financiers dérivés de gré à gré. Ces accords autorisent la compensation entre les actifs et passifs résultant de différentes transactions avec la même contrepartie. Sur base de ces facteurs, AB InBev considère que les risques de défaillances de contrepartie au 30 juin 2022 sont limités.

¹ Taux du marché monétaire applicable au 30 juin 2022 et au 31 décembre 2021.

² L'analyse de sensibilité est évaluée en fonction de la volatilité annuelle en utilisant des données journalières de marché observables pendant 250 jours au 30 juin 2022 et au 31 décembre 2021 pour les taux du marché monétaire applicables dans les devises sélectionnées. L'analyse de sensibilité n'inclut aucun spread applicable au financement de l'entreprise.

Exposition au risque de crédit

La valeur nette comptable des actifs financiers représente l'exposition maximale au risque de crédit de l'entreprise. La valeur comptable est présentée nette de dépréciation. L'exposition maximale au risque de crédit à la date de clôture était de:

Millions d'USD	30 juin 2022			31 décembre 2021 ¹		
	Brute	Perte de valeur	Valeur nette comptable	Brute	Perte de valeur	Valeur nette comptable
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7 027	-	7 027	12 097	-	12 097
Dérivés	983	-	983	669	-	669
Placements	504	(6)	498	541	(6)	535
Créances commerciales	4 408	(397)	4 011	3 796	(331)	3 465
Dépôts de trésorerie en garantie	179	-	179	168	-	168
Prêts aux clients	105	-	105	117	-	117
Autres créances	1 531	(53)	1 478	1 272	(65)	1 208
	14 737	(455)	14 281	18 660	(402)	18 258

Au 30 juin 2022, il n'existait pas de concentration significative de risque de crédit avec une seule contrepartie et aucun client ne représentait à lui seul plus de 10% du chiffre d'affaires total du groupe en 2022.

Dépréciation

La dépréciation pour perte de valeur sur les d'actifs financiers au cours de la période se décompose comme suit :

	30 juin 2022	31 décembre 2021 ¹
Solde au terme de l'exercice précédent	(402)	(376)
Charges de dépréciation	(73)	(37)
Décomptabilisation	18	30
Variation des devises et autres	2	(19)
Solde au terme de l'exercice	(455)	(402)

E. RISQUE DE LIQUIDITÉ

Historiquement, les principales sources de trésorerie d'AB InBev ont été les flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles, l'émission de dette, d'emprunts bancaires et d'actions. Les besoins de trésorerie significatifs de l'entreprise reprennent:

- Le service de la dette;
- Les dépenses d'investissement;
- Les investissements dans les sociétés;
- L'augmentation de parts détenues dans les filiales d'AB InBev ou entreprises dans lesquelles l'entreprise détient des parts de capital;
- Les programmes de rachat d'actions; et
- Le paiement des dividendes et la rémunération des capitaux propres.

L'entreprise considère que les flux de trésorerie des activités opérationnelles, la trésorerie disponible et les équivalents de trésorerie et placements à court terme, ainsi que les instruments dérivés liés et l'accès aux lignes de crédit, seront suffisants pour couvrir les dépenses d'investissement, les passifs financiers et les versements de dividendes à venir. L'entreprise a l'intention de continuer à réduire son endettement financier par le biais de solides flux de trésorerie opérationnels combinés à un refinancement récurrent.

¹ Modifié pour être conforme à la présentation de 2022.

Le tableau ci-dessous représente les échéances nominales contractuelles des dettes financières non-dérivées incluant les paiements d'intérêts et les passifs dérivés:

30 juin 2022							
Millions d'USD	Valeur comptable¹	Flux de trésorerie contractuels	Moins d'un an	1-2 ans	2-3 ans	3-5 ans	Plus de 5 ans
Passifs financiers non-dérivés							
Emprunts bancaires garantis	(371)	(387)	(316)	(42)	(5)	(10)	(14)
Emprunts bancaires non garantis	(131)	(131)	(131)	-	-	-	-
Obligations émises non garanties	(80 415)	(142 829)	(3 800)	(4 547)	(4 646)	(13 644)	(116 192)
Autres emprunts non garantis	(57)	(121)	(9)	(12)	(56)	(4)	(40)
Dettes de location	(2 327)	(2 681)	(563)	(499)	(381)	(500)	(738)
Découverts bancaires	(130)	(130)	(130)	-	-	-	-
Dettes commerciales et autres dettes	(23 847)	(24 099)	(22 777)	(264)	(499)	(272)	(287)
	(107 279)	(170 377)	(27 727)	(5 363)	(5 586)	(14 430)	(117 271)
Passifs financiers dérivés							
Dérivés de change des monnaies étrangères	(183)	(183)	(183)	-	-	-	-
Swaps de taux d'intérêt et de change	(138)	(193)	(13)	(29)	(44)	(53)	(54)
Dérivés des matières premières	(383)	(377)	(375)	(2)	-	-	-
Dérivés des instruments de capitaux propres	(5 148)	(5 159)	(5 028)	(131)	-	-	-
	(5 853)	(5 912)	(5 599)	(162)	(44)	(53)	(54)
Dont: liés aux couvertures de flux de trésorerie	(642)	(642)	(566)	(2)	-	(34)	(41)
31 décembre 2021							
Millions d'USD	Valeur comptable¹	Flux de trésorerie contractuels	Moins d'un an	1-2 ans	2-3 ans	3-5 ans	Plus de 5 ans
Passifs financiers non-dérivés							
Emprunts bancaires garantis	(628)	(636)	(551)	(53)	(5)	(9)	(18)
Emprunts bancaires non garantis	(106)	(106)	(106)	-	-	-	-
Obligations émises non garanties	(85 726)	(152 064)	(3 479)	(3 596)	(6 192)	(13 800)	(124 997)
Autres emprunts non garantis	(40)	(84)	(11)	(48)	(5)	(4)	(16)
Dettes de location	(2 277)	(2 429)	(497)	(470)	(337)	(450)	(675)
Découverts bancaires	(53)	(53)	(53)	-	-	-	-
Dettes commerciales et autres dettes	(26 442)	(26 643)	(25 424)	(314)	(507)	(96)	(302)
	(115 272)	(182 015)	(30 121)	(4 481)	(7 046)	(14 359)	(126 008)
Passifs financiers dérivés							
Dérivés de change des monnaies étrangères	(166)	(166)	(166)	-	-	-	-
Swaps de taux d'intérêt et de change	(273)	(293)	(147)	(35)	(32)	(56)	(23)
Dérivés des matières premières	(34)	(34)	(34)	-	-	-	-
Dérivés des instruments de capitaux propres	(5 412)	(5 420)	(5 420)	-	-	-	-
	(5 885)	(5 913)	(5 767)	(35)	(32)	(56)	(23)
Dont: liés aux couvertures de flux de trésorerie	(203)	(203)	(170)	-	-	(29)	(4)

¹ La « valeur comptable » se réfère à la valeur nette comptable comptabilisée à l'état de la situation financière à chaque date de clôture.

F. JUSTE VALEUR

Le tableau suivant résume pour chaque type d'instrument dérivé, la juste valeur comptabilisée comme actifs ou passifs dans l'état de la situation financière :

Millions d'USD	Actifs		Passifs		Net	
	30 juin 2022	31 décembre 2021	30 juin 2022	31 décembre 2021	30 juin 2022	31 décembre 2021
Monnaies étrangères						
Contrats de change à terme	466	238	(180)	(129)	286	109
Contrats de change à terme ('futures')	5	-	(3)	(37)	2	(37)
Taux d'intérêt						
Swaps de taux d'intérêt	-	38	(3)	-	(3)	38
Swaps de taux d'intérêt et de change	277	111	(135)	(273)	142	(162)
Matières premières						
Swaps d'aluminium	25	178	(350)	(20)	(325)	158
Contrat de 'futures' cotés sur le cours du sucre	2	13	(1)	-	1	13
Contrat de 'futures' cotés sur le cours de l'énergie	112	29	(6)	(2)	106	27
Autres dérivés des matières premières	96	62	(28)	(13)	68	50
Fonds propres						
Dérivés des instruments de capitaux propres	-	-	(5 148)	(5 412)	(5 148)	(5 412)
	983	669	(5 853)	(5 886)	(4 870)	(5 216)
Dont:						
Non-courants	133	48	(266)	(100)	(133)	(52)
Courants	850	621	(5 587)	(5 786)	(4 738)	(5 164)

Le tableau suivant résume la valeur comptable et la juste valeur des passifs financiers portant intérêt à taux fixe tels qu'ils sont comptabilisés dans l'état de la situation financière. Les passifs financiers à taux variable portant intérêt, les créances commerciales et autres créances et les fournisseurs et autres créanciers, y compris les instruments financiers dérivés, ont été exclus de l'analyse car leur valeur comptable est une approximation raisonnable de leur juste valeur:

Passifs financiers portant intérêts Millions d'USD	30 juin 2021		31 décembre 2020	
	Valeur comptable ¹	Juste valeur	Valeur comptable ¹	Juste valeur
Taux fixe				
Dollar australien		(308)	(302)	(324)
Réal brésilien		(448)	(448)	(420)
Dollar canadien		(620)	(529)	(605)
Euro		(19 854)	(18 895)	(21 654)
Livre sterling		(3 241)	(3 102)	(3 611)
Dollar américain		(56 335)	(56 445)	(59 399)
Autres		(582)	(527)	(486)
		(81 389)	(80 248)	(86 520)
				(104 836)

¹ La « valeur comptable » fait référence à la valeur nette comptable comptabilisée dans l'état de la situation financière à chaque date de clôture

Le tableau suivant présente la hiérarchie de juste valeur définissant le degré selon lequel les principales données de marché sont observables :

Hiérarchie de juste valeur au 30 juin 2022 Millions d'USD	Cours des titres (non ajustés) Niveau 1	Données observables de marché Niveau 2	Données non-observables Niveau 3
Actifs financiers			
Détenus à des fins de transaction (non-dérivés)	-	9	-
Dérivés à juste valeur par le biais du résultat	-	223	-
Dérivés de couverture de flux de trésorerie	27	487	-
Dérivés de couverture d'investissements nets	-	245	-
	27	965	-
Passifs financiers			
Paiement différé sur acquisition, à la juste valeur	-	18	776
Dérivés à la juste valeur par le biais du résultat	-	5 202	-
Dérivés de couverture de flux de trésorerie	27	576	-
Dérivés de couverture de juste valeur	-	3	-
Dérivés de couverture d'investissements nets	-	46	-
	27	5 845	776

Hiérarchie de juste valeur au 31 décembre 2021 Millions d'USD	Cours des titres (non ajustés) Niveau 1	Données observables de marché Niveau 2	Données non-observables Niveau 3
Actifs financiers			
Détenus à des fins de transaction (non-dérivés)	-	9	-
Dérivés à juste valeur par le biais du résultat	-	155	-
Dérivés de couverture de flux de trésorerie	58	352	-
Dérivés de couverture de juste valeur	-	17	-
Dérivés de couverture d'investissements nets	-	87	-
	58	620	-
Passifs financiers			
Paiement différé sur acquisition, à la juste valeur	-	-	832
Dérivés à la juste valeur par le biais du résultat	-	5 611	-
Dérivés de couverture de flux de trésorerie	52	141	-
Dérivés de couverture d'investissements nets	-	82	-
	52	5 834	832

Passifs financiers non dérivés

Dans le cadre du pacte d'actionnaires de 2012 entre Ambev et ELJ, suite à l'acquisition de Cervecería Nacional Dominicana S.A. (« CND »), un contrat d'achat à terme (combinaison d'une option de vente et d'achat) a été mis en place et peut donner lieu pour Ambev à l'acquisition d'actions supplémentaires de CND. En juillet 2020, Ambev et ELJ ont modifié le pacte d'actionnaires pour prolonger leur partenariat et modifier les conditions et la date d'exercice des options d'achat et de vente. ELJ détient actuellement 15% de CND et l'option de vente est exerçable en 2023, 2024 et 2026. Au 30 juin 2022, l'option de vente sur les actions restantes détenues par ELJ a été évaluée à 600 millions d'USD (31 décembre 2021: 589 millions d'USD) et comptabilisée comme paiement différé sur les acquisitions à leur juste valeur de niveau 3.

20. Nantissements et engagements contractuels pour l'acquisition d'immobilisations corporelles, prêts aux clients et autres instruments de garantie

Au cours de la période de six mois se terminant le 30 juin 2022, il n'y a eu aucun changement significatif dans les garanties et les engagements contractuels. Les engagements d'achat d'immobilisations corporelles ont augmenté, passant de 449 millions d'USD au 31 décembre 2021 à 725 millions d'USD au 30 juin 2022.

21. Passifs éventuels

L'entreprise a des passifs éventuels pour lesquels, selon la direction et ses conseillers juridiques, le risque de perte est possible mais n'est pas probable, c'est pourquoi aucune provision n'a été enregistrée. En raison de leur nature, ces procédures légales et ces questions fiscales comportent une part inhérente d'incertitudes, incluant entre autres, les décisions de justice, les négociations entre parties concernées et les mesures gouvernementales. Dès lors, la direction d'AB InBev ne peut pas, à l'heure actuelle, estimer la date probable de résolution de ces affaires. Les passifs éventuels les plus importants sont repris ci-dessous. Les montants ont été convertis en dollars US au taux de clôture de la période concernée.

QUESTIONS FISCALES D'AMBEV

Au 30 juin 2022 et au 31 décembre 2021, les procédures fiscales significatives d'AB InBev sont liées à Ambev et ses filiales. Les estimations des montants des possibles pertes sont les suivantes :

Millions d'USD	30 juin 2022	31 décembre 2021
Impôts sur le revenu et cotisations sociales	10 650	9 723
Taxes sur la valeur ajoutée et accises	4 834	4 285
Autres taxes	823	663
	16 307	14 671

Les plus importantes procédures fiscales d'Ambev sont discutées ci-dessous :

IMPÔT SUR LE REVENU ET COTISATION SOCIALE

Revenus étrangers

Depuis 2005, Ambev et certaines de ces filiales ont reçu des avis d'imposition de l'administration fiscale fédérale brésilienne concernant les bénéfices de ses filiales étrangères. Les affaires sont contestées au Brésil tant au niveau administratif qu'au niveau judiciaire des cours.

Les procédures administratives ont abouti à des décisions partiellement favorables, qui font toujours l'objet d'un examen devant le tribunal administratif. Cependant, dans les procédures judiciaires, Ambev a reçu des injonctions favorables qui suspendent le caractère exécutoire du crédit d'impôt, ainsi qu'une décision favorable en première instance, qui reste soumise à un appel de la juridiction de deuxième instance.

Le montant évalué actualisé lié à cette situation fiscale incertaine au 30 juin 2022 est d'environ 7.7 milliards de réaux brésiliens (1.5 milliard d'USD) et Ambev n'a pas enregistré de provisions à ce titre car elle considère que la probabilité de perte est possible. Pour les procédures pour lesquelles elle considère que la probabilité de perte est probable, Ambev a enregistré une provision d'un montant total de 56 millions de réaux brésiliens (11 millions d'USD).

Goodwill InBev Holding

En décembre 2011, Ambev a reçu un avis d'imposition relatif à l'amortissement du goodwill résultant de la fusion d'InBev Holding Brasil S.A. avec Ambev. La décision de la Cour administrative inférieure (the *Lower Administrative Court*) était Au niveau administratif, Ambev a obtenu une décision partiellement favorable tant devant la Cour administrative inférieure (the *Lower Administrative Court*) que devant la Cour administrative supérieure (the *Upper Administrative Court*). Ambev a introduit des procédures judiciaires afin de contester la partie défavorable des décisions des Cours administratives inférieure et supérieures et a demandé des injonctions, qui ont été accordées, afin de suspendre l'exécution du crédit d'impôt restant.

En juin 2016, Ambev a reçu un nouvel avis d'imposition relatif au solde de la valeur de l'amortissement du goodwill et a introduit un recours. Ambev a reçu des décisions partiellement favorables du tribunal administratif de première instance et de la Cour administrative inférieure relative à cet avis d'imposition partiellement favorable. Ambev a introduit un Recours spécial qui a été partiellement admis et attend le jugement de la Cour Administrative supérieure. Pour la partie défavorable de la décision, qui est devenue définitive au niveau administratif, Ambev a également engagé une procédure judiciaire pour demander une injonction pour suspendre le caractère exécutoire du crédit d'impôt, laquelle lui a été accordée.

Le montant évalué actualisé lié à cette position fiscale incertaine au 30 juin 2022 est d'environ 10.7 milliards de réaux brésiliens (2.0 milliards d'USD) et Ambev n'a pas enregistré de provisions à ce titre car elle considère que les chances de perte sont possibles. Dans l'éventualité où Ambev devrait payer ces montants, AB InBev remboursera le montant proportionnel au bénéfice reçu par AB InBev suite au protocole de fusion, ainsi que les coûts y afférant.

Goodwill Beverage Associate Holding (BAH)

En octobre 2013, Ambev a reçu un avis d'imposition lié à l'amortissement du goodwill résultant de la fusion de Beverage Associates Holding Limited (« BAH ») dans Ambev. La décision de la Cour administrative en première instance était défavorable à Ambev. Ambev a introduit un recours contre cette décision devant la Cour administrative inférieure, qui a été partiellement accordé. Ambev et les autorités fiscales ont déposé des recours spéciaux devant la Cour administrative supérieure, qui sont en attente de jugement.

En avril et août 2018, Ambev a reçu des nouveaux avis d'imposition imputant la valeur restante de l'amortissement du goodwill et a introduit des recours. En avril 2019, le tribunal administratif de première instance (the *First Level Administrative Court*) a rendu des décisions défavorables à Ambev. En conséquence, Ambev a interjeté appel à la Cour administrative inférieure. En novembre et décembre 2019, Ambev a reçu des décisions partiellement favorables de la Cour administrative inférieure et a déposé des recours spéciaux devant la Cour administrative supérieure. Les recours spéciaux déposés dans le cadre des deux avis d'imposition sont en attente de jugement par la Cour administrative supérieure.

Le montant évalué actualisé lié à cette position fiscale incertaine au 30 juin 2022 est d'environ 2.4 milliards de réaux brésiliens (0.5 milliard d'USD). Ambev n'a pas enregistré de provisions à ce titre car elle considère que la probabilité de perte est possible.

Goodwill CND Holdings

En novembre 2017, Ambev a reçu un avis d'imposition relatif à l'amortissement du goodwill pour les années civiles 2012 à 2016 résultant de la fusion de CND Holdings avec Ambev. La décision du tribunal administratif de première instance n'était pas favorable à Ambev. Ambev a introduit un recours devant la Cour administrative inférieure. En février 2020, la Cour administrative inférieure a rendu une décision partiellement favorable. Ambev et les autorités fiscales ont déposé des recours spéciaux devant la Cour administrative supérieure. Le recours spécial déposé par Ambev a été partiellement admis et est en attente de jugement.

Le montant évalué actualisé lié à cette position fiscale incertaine au 30 juin 2022 est d'environ 1.0 milliard de réaux brésiliens (0.2 milliard d'USD). Ambev n'a pas enregistré de provisions à ce titre car elle considère que la probabilité de perte est possible car elle considère que les chances de perte sont possibles.

Refus de déduction de dépenses financières

En 2015, 2016 et 2020, Ambev a reçu des avis d'imposition concernant le refus de certaines dépenses prétendument non-déductibles et la déduction de certaines pertes principalement liées à des investissements financiers et des prêts. Ambev a présenté ses arguments et, en novembre 2019, a reçu une décision favorable du tribunal administratif de première instance (the *first-level administrative court*) concernant l'affaire de 2016, qui est soumis à un contrôle obligatoire de la Cour administrative inférieure (the *Lower Administrative Court*). En juin 2021, Ambev a reçu une décision partiellement favorable pour l'affaire de 2020 au tribunal administratif de première instance et a interjeté appel auprès de la Cour administrative inférieure. La partie favorable de la décision est également soumise à une révision obligatoire par la Cour administrative inférieure. En juin 2022, Ambev a reçu une décision partiellement favorable du tribunal administratif de première instance concernant l'affaire de 2015 et a interjeté appel auprès de la Cour administrative inférieure. La partie favorable de la décision est également soumise à un contrôle obligatoire de la Cour administrative inférieure.

Le montant évalué actualisé lié à cette situation fiscale incertaine au 30 juin 2022 est d'environ 5.0 milliards de réaux brésiliens (1.0 milliard d'USD). Ambev n'a pas enregistré de provisions pour cette affaire car elle considère que la probabilité d'une perte est possible.

Refus de déduction d'impôts payés à l'étranger

Depuis 2014, Ambev a reçu des avis d'imposition de l'administration fiscale fédérale brésilienne pour les années civiles depuis 2007 concernant le refus de la déduction de certains impôts payés à l'étranger par ses filiales et prétendument non-prouvés et a introduit des moyens de défense. Ces affaires sont contestées tant au niveau administratif que judiciaire. En novembre 2019, la Cour administrative inférieure a rendu une décision favorable à Ambev dans l'une des affaires (concernant l'exercice d'imposition de 2010), qui est devenue définitive.

En janvier 2020, la Cour administrative inférieure a rendu des décisions défavorables concernant quatre de ces avis concernant les périodes de 2015 et 2016. Dans ces affaires, Ambev a déposé des recours spéciaux devant la Cour administrative supérieure, qui sont en attente de jugement. En ce qui concerne les affaires relatives aux périodes de 2015 et 2016, des évaluations fiscales ont été déposées pour infliger des amendes isolées en raison de l'absence de paiement

anticipés mensuels de l'impôt sur le revenu à la suite de déductions prétendument indues d'impôts payés à l'étranger. En 2021, Ambev a reçu des décisions défavorables de la part du tribunal administratif de première instance dans deux de ces avis concernant les affaires d'amendes isolées de 2015 et 2016, et a déposé des recours dans ce cadre, qui sont en attente de jugement par la Cour administrative inférieure. Il existe un troisième avis d'imposition portant sur cette amende isolée qui attend le jugement du tribunal administratif de première instance.

Les autres affaires sont toujours en attente de décisions définitives tant au niveau des cours administratives que judiciaires.

Le montant évalué actualisé au 30 juin 2022 est d'environ 11.7 milliards de réaux brésiliens (2.2 milliards d'USD). Ambev n'a pas enregistré de provisions à ce sujet car elle considère que la probabilité de perte est possible.

La société a repris les mêmes déductions pour les années civiles suivant les périodes évaluées (les années civiles 2018 à 2022). Par conséquent, si Ambev reçoit des avis d'imposition similaires pour cette période, la direction de Ambev estime que le résultat serait le même que celui des années fiscales déjà évaluées.

Résultats présumés

En avril 2016, Arosuco (une filiale d'Ambev) a reçu un avis d'imposition concernant l'usage d'une méthode de « résultats présumés » pour le calcul de l'impôt sur le revenu et de la cotisation sociale sur le résultat net à la place de la méthode des « résultats réels ». En septembre 2017, Arosuco a reçu une décision administrative défavorable en première instance et a introduit un recours. En janvier 2019, la Cour administrative inférieure a rendu une décision favorable à Arosuco, qui est devenue définitive.

En mars 2019, Ambev a reçu un nouvel avis d'imposition concernant le même sujet et a introduit un recours. En octobre 2019, Arosuco a reçu une décision administrative de première instance défavorable et a déposé un recours.

Le montant évalué actualisé lié à cette situation fiscale incertaine au 30 juin 2022 est d'environ 0.6 milliard de réaux brésiliens (0.1 milliard d'USD). Arosuco n'a pas enregistré de provisions à ce titre car elle considère que la probabilité de perte est possible.

Déductibilité des frais d'intérêts sur le capital

En 2013, comme approuvé lors d'une assemblée des actionnaires, Ambev a mis en œuvre une restructuration d'entreprise dans le but, entre autres, de simplifier sa structure d'entreprise et de se transformer en une société à une seule catégorie d'actions. L'une des étapes de cette restructuration a consisté en un apport d'actions suivi de la fusion de son entité contrôlée, Companhia de Bebidas das Américas, dans Ambev. Suite à cette restructuration, l'inscription en contrepartie de la différence positive entre la valeur des actions émises dans le cadre la fusion et la valeur nette des actions de sa société contrôlée a été comptabilisée, conformément aux normes IFRS 10/CPC 36 et ICPC09, au compte de capitaux propres d'Ambev dénommé ajustement de la valeur comptable.

En novembre 2019, Ambev a reçu un avis d'imposition de l'administration fiscale fédérale brésilienne concernant la déduction des intérêts sur le capital (« IOC ») en 2014. L'avis d'imposition se réfère principalement aux effets comptables et sociaux de la restructuration effectuée par Ambev en 2013 et à l'impact sur l'augmentation de la déductibilité des dépenses IOC. En août 2020, Ambev a obtenu une décision partiellement favorable du tribunal administratif de première instance et a interjeté appel devant la Cour administrative inférieure, qui est en attente de jugement. La partie favorable de la décision est soumise à un examen obligatoire par la Cour administrative inférieure.

En décembre 2020, Ambev a reçu un nouvel avis d'imposition quant à la déduction des intérêts sur le capital en 2015 et 2016. Les réponses à ces nouveaux avis d'imposition ont été déposés par Ambev en janvier 2021. En juin 2021, Ambev a reçu une décision partiellement favorable et a déposé un recours auprès de la Cour administrative inférieure, qui est également en attente de jugement. Comme pour le premier avis d'imposition, la partie favorable de la décision est également soumise à une révision obligatoire par la Cour administrative inférieure.

Le montant évalué actualisé au 30 juin 2022 est d'environ 11.0 milliards de réaux brésiliens (2.1 milliards d'USD). Ambev n'a pas enregistré de provisions à ce titre car elle considère que la probabilité de perte est possible.

La position fiscale incertaine a continué d'être adoptée par Ambev car elle a également distribué ou cumulés les IOC dans les années suivant la période évaluée (2017-2022) et déduit ces montants de sa base imposable pour l'impôt sur les sociétés (2017 -2021). Par conséquent, dans le cas où la déductibilité des IOC serait également remise en question pour la période après 2016 sur la même base et avec les mêmes arguments que l'avis d'imposition susmentionné, le

management d'Ambev estime que le résultat de ces potentiels futurs avis d'imposition serait cohérent avec les périodes déjà évaluées.

Rejet de la déduction d'impôt sur le revenu

En janvier 2020, Arosuco, une filiale d'Ambev, a reçu un avis d'imposition de l'administration fiscale fédérale brésilienne concernant le refus de l'avantage de réduction de l'impôt sur le revenu prévu par la mesure provisoire n° 2199-14 / 2001, pour les années civiles 2015 à 2018 et une défense administrative a été déposée. En octobre 2020, le tribunal administratif de première instance a rendu une décision défavorable à Arosuco. Arosuco a interjeté appel contre cette décision et est en attente du jugement de la Cour administrative inférieure. Le montant évalué actualisé au 30 juin 2022 est d'environ 2.2 milliards de réaux brésiliens (0.4 milliard d'USD). Ambev n'a pas enregistré de provisions à ce titre car elle considère que la probabilité d'une perte est possible.

Cette position fiscale incertaine a continué d'être appliquée par la société pour les années civiles suivant celles évaluées (2019-2022) au cours desquelles elle a bénéficié de la réduction d'impôt sur le revenu, prévue par la mesure provisoire n° 2199-14/2001. Dans le cas où Arosuco serait interrogée sur cette question pour des périodes futures, sur la même base et avec les mêmes arguments que l'évaluation fiscale susmentionnée, la direction d'Arosuco estime que le résultat de ces éventuelles évaluations supplémentaires serait cohérent avec les périodes déjà évaluées.

TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE, ACCISES (« IPI ») ET TAXES SUR LES VENTES NETTES

Zone de Libre Echange de Manaus – IPI / Cotisations sociales

Au Brésil, les produits fabriqués dans la Zone de Libre Echange de Manaus et destinés à la livraison ailleurs au Brésil sont exonérés et/ou détaxés des droits d'accises (« IPI ») et des cotisations sociales (« PIS/COFINS »). Des filiales d'Ambev ont comptabilisé des crédits d'impôt présumés liés à la taxe d'accises IPI sur l'achat de produits exemptés y étant fabriqués. Depuis 2009, Ambev a reçu un certain nombre d'avis d'imposition de la part de l'administration fiscale fédérale brésilienne concernant le refus de ces crédits.

Ambev et ses filiales ont également reçu des redevances de l'administration fiscale fédérale brésilienne concernant (i) des impôts fédéraux prétendument compensés indûment avec les crédits d'impôt liés à la taxe d'accises IPI présumés et rejetés qui sont débattus dans le cadre de ces procédures et (ii) des montants PIS/COFINS prétendument dus sur le versement d'Arosuco aux filiales d'Ambev.

En avril 2019, la Cour Suprême Fédérale (STF) a rendu son jugement sur l'Appel extraordinaire n° 592.891/SP et 596.614/SP, avec effets contraignants, statuant sur les droits des contribuables qui enregistrent des crédits présumés de droits d'accises IPI sur les acquisitions de matières premières et les entrées exemptées provenant de la Zone de Libre Echange de Manaus. À la suite de cette décision, Ambev a reclassé une partie des montants liés à ces affaires IPI comme des pertes à distance, maintenant comme pertes possibles uniquement les questions liées à d'autres discussions supplémentaires non soumises à l'analyse de la STF. Ces affaires sont contestées tant au niveau administratif que judiciaire.

La direction d'Ambev évalue le montant de la perte possible liée à ces avis à environ 5.4 milliards de réaux brésiliens (1.0 milliard d'USD) au 30 juin 2022. Ambev n'a pas enregistré de provision pour ce litige.

Suspension IPI

En 2014 et 2015, Ambev a reçu des avis d'imposition de l'administration fiscale fédérale brésilienne imposant les taxes d'accises IPI, prétendument dues sur la livraison de biens fabriqués à des unités de production liées. Les affaires sont contestées tant au niveau administratif que judiciaire. En 2020, Ambev a obtenu une décision finale partiellement favorable au niveau administratif dans l'une des affaires. Les affaires qui sont contestées au niveau judiciaire, sont toujours à un stade initial.

La direction d'Ambev évalue la perte possible liée à ces avis à un montant d'environ 1.7 milliard de réaux brésiliens (0.3 milliard d'USD) au 30 juin 2022. Ambev n'a pas enregistré de provision en la matière.

Crédits d'impôts ICMS

Actuellement, Ambev conteste des avis d'imposition émis par les états de Sao Paulo, Rio de Janeiro, Minas Gerais, entre autres, qui remettent en cause la légalité de crédits d'impôt relatifs à la taxe sur la distribution de biens et de services (ICMS) résultant de transactions avec des sociétés offrant des incitants fiscaux accordés par d'autres Etats. Les affaires

sont contestées tant au niveau administratif que judiciaire des cours. En août 2020, la Cour Suprême du Brésil (STF) a rendu une décision contraignante (*Appel Extraordinaire n° 628.075*) statuant que les crédits d'impôt accordés par les Etats dans le cadre de la guerre fiscale de ICMS seront considérés comme illégaux. La décision a également reconnu que les Etats devaient respecter le processus de validation des incitations fiscales prévu par la Loi Complémentaire n° 160/17. Cette décision est devenue finale (et plus susceptible d'appel) en décembre 2021 et ne modifie pas la probabilité de perte dans les avis d'imposition d'Ambev. En ce qui concerne les avis d'imposition émis par l'État de São Paulo, Ambev a reçu des décisions défavorables au deuxième niveau administratif en avril, mai et juin 2022. Dans ces dossiers, Ambev fera appel devant le deuxième niveau administratif.

La direction d'Ambev évalue les pertes possibles en relation à ces avis d'imposition à environ 2.0 milliards de réaux brésiliens (0.4 milliard d'USD) au 30 juin 2022. Ambev n'a pas enregistré de provision pour ce litige.

En outre, en 2018 et 2021, Ambev a reçu des avis d'imposition des États de Rio Grande do Sul et de São Paulo imputant des différences présumées au titre d'ICMS en raison du rejet de crédits découlant de transactions avec des fournisseurs situés dans la zone de libre-échange de Manaus. En ce qui concerne l'avis d'imposition émis par l'État de Rio Grande do Sul, Ambev a reçu un jugement favorable au deuxième niveau administratif en février 2022, qui est toujours susceptible d'appel par les autorités fiscales. En ce qui concerne les avis d'imposition émis par l'État de São Paulo, Ambev a reçu des jugements défavorables au premier niveau administratif en mai et juin 2022. Dans ces dossiers, Ambev entend interjeter appel devant le deuxième niveau administratif. La direction d'Ambev estime les pertes éventuelles liées à ces avis d'imposition à environ 0.7 milliard de réaux brésiliens (0.1 milliard USD) au 30 juin 2022.

Déclencheur ICMS-ST

Au cours des années, Ambev a reçu des avis d'imposition exigeant le paiement des différences présumées en terme de taxe sur la distribution de biens et de services (ICMS), considérées comme dues lorsque le prix des produits vendus par Ambev est supérieur à ceux fixés par les Etats concernés dans leur tableau des prix, des hypothèses dans lesquelles les autorités fiscales des Etats considèrent que la base de calcul devrait être basée sur un pourcentage de valeur ajoutée sur les prix réels et non sur le tableau des prix fixes. Ambev conteste actuellement ces impôts devant les tribunaux. Les affaires sont contestées tant au niveau administratif qu'au niveau judiciaire.

La direction d'Ambev évalue le montant total de la perte possible liée à cette question à environ 8.9 milliards de réaux brésiliens (1.7 milliards d'USD) au 30 juin 2022. Ambev n'a pas enregistré de provisions pour cette question car elle considère que le risque de perte est possible.

COTISATIONS SOCIALES

Depuis 2015, Ambev a reçu certains avis d'imposition de l'administration fiscale fédérale brésilienne, relatifs à des montants PIS / COFINS prétendument dus sur des produits bonus accordés à ses clients. Les affaires sont contestées tant au niveau administratif que judiciaire des cours. En 2019 et 2020, Ambev a reçu des décisions finales favorables au niveau administratif dans certaines de ces affaires et des décisions favorables dans d'autres affaires qui sont toujours susceptibles de révision. Au niveau judiciaire, une affaire en est en attente d'une décision de la juridiction de second degré après que la juridiction de premier degré ait rendu une décision défavorable à Ambev.

La direction d'Ambev évalue le montant de la perte possible relative à ces avis à environ 1.8 milliards de réaux brésiliens (0.3 milliard d'USD) au 30 juin 2022. Aucune provision n'a été enregistrée.

MATIERES FISCALES D'AB INBEV EN TANZANIE

Tanzania Breweries Limited ("TBL"), une filiale d'AB InBev en Tanzanie, a reçu un avis d'imposition de 850 milliards de shillings tanzaniens (0.36 milliard d'USD) relatif à l'impôt sur le revenu sur la présumée plus-value découlant du changement dans la propriété sous-jacente de TBL qui, selon l'autorité fiscale tanzanienne, était supérieure à 50 % à la suite de la fusion de SAB et AB InBev en 2016. TBL a interjeté appel auprès du conseil d'appel des recettes fiscales (*Tax Revenue Appeals Board*), dont l'audience a été fixée en octobre 2022. TBL estime que l'avis d'imposition n'est pas fondé et se défendra avec vigueur contre cet avis. Aucune provision correspondante n'a été constituée.

TAXE PROFESSIONNELLE AUSTRALIENNE DE AB INBEV

En 2019, SAB Australia Pty Limited (« SAB Australia »), une filiale d'AB InBev, a reçu des avis d'imposition modifiés pour un montant de 0.4 milliard de dollars australiens (0.3 milliard d'USD) lié aux déductions d'intérêts de l'acquisition par SAB du groupe Foster (l'« acquisition Foster »), à la suite d'un audit relatifs aux exercices fiscaux 2012 à 2014. AB InBev a contesté les avis d'imposition modifiés, qui exigeait un paiement partiel de 47 millions d'USD, en attendant la clôture de l'affaire. De plus, une provision de 0.1 milliard de dollars US a été comptabilisée dans ce cadre.

L'administration fiscale australienne a effectué un audit des exercices fiscaux 2014 à 2020. L'audit portait sur le traitement fiscal des accords de financement en cours associés à l'acquisition Foster et la fusion d'AB InBev avec SAB.

En juin 2022, AB InBev est parvenu à un accord avec les autorités fiscales australiennes, qui s'est traduit par un paiement de 0.1 milliard de dollars australiens (0.1 milliard d'USD) et la clôture des dossiers fiscaux susmentionnés.

La cession de l'entité australienne a été conclue le 1^{er} juin 2020, les passifs d'impôt sur le revenu avant la transaction étant couverts par une indemnité donnée par AB InBev.

AUTRES MATIÈRES FISCALES

En février 2015, la Commission européenne a ouvert une enquête approfondie en matière d'aide d'état en ce qui concerne le système belge d'accords fiscaux préalables en matière de bénéfices excédentaires (*excess profits ruling system*). Le 11 janvier 2016, la Commission européenne a adopté une décision négative concluant que le système belge d'accords fiscaux préalables en matière de bénéfices excédentaires constituait une aide incompatible avec le marché unique et requérant que la Belgique réclame le remboursement de l'aide incompatible d'un nombre de bénéficiaires de l'aide. Les autorités belges ont contacté les sociétés qui ont bénéficié de ce système et ont informé chaque société du montant d'aide incompatible qui est potentiellement susceptible d'être récupéré. En outre, la décision de la Commission européenne a fait l'objet d'un appel auprès du Tribunal de l'Union européenne par la Belgique en date du 22 mars 2016 et par AB InBev en date du 12 juillet 2016. Le 14 février 2019, le Tribunal de l'Union européenne a conclu que le système belge de ruling sur les bénéfices excédentaires ne constitue pas une aide d'état illégale. La Commission européenne a introduit un recours contre cette décision auprès de la Cour de Justice de l'Union européenne. L'audience publique dans le cadre des procédures d'appel a eu lieu le 24 septembre 2020 et AB InBev a été entendue comme partie intervenante.

Le 3 décembre 2020, l'avocat général (AG) de la Cour de justice des Communautés européennes a présenté ses conclusions non contraignantes sur la procédure de recours relative à la décision d'ouverture du 11 janvier 2016, déclarant que, contrairement à l'arrêt du 14 février 2019 du Tribunal de l'UE, le système belge de décision sur les bénéfices excessifs remplirait les conditions légales d'un "régime d'aide". Dans le premier arrêt du Tribunal de l'UE, le tribunal s'est limité à constater que les décisions belges sur les bénéfices excessifs ne constituaient pas un "régime d'aide", mais n'a pas examiné si elles constituaient une aide d'État. En conséquence, l'AG a conseillé à la Cour de justice européenne de renvoyer l'affaire devant le Tribunal de l'UE pour qu'il examine si les décisions belges sur les bénéfices excessifs constituent une aide d'État. Le 16 septembre 2021, la Cour européenne de justice a donné raison à l'AG et a conclu que le système de décision sur les bénéfices excessifs constitue un régime d'aide et a annulé l'arrêt du Tribunal de l'UE. L'affaire a été renvoyée devant le Tribunal de l'UE pour qu'il décide si le système belge de décision sur les bénéfices excessifs constitue une aide d'État illégale, ainsi que les autres questions en suspens dans le cadre du recours.

Après l'annulation initiale de la décision de la Commission européenne par le Tribunal de l'UE en 2019, la Commission européenne a ouvert de nouvelles enquêtes en matière d'aides d'État sur les différentes décisions fiscales belges, dont celle rendue en septembre 2019 à l'égard d'AB InBev, afin de répondre aux préoccupations qui ont conduit à l'annulation. Ces enquêtes portent sur les mêmes décisions que celles qui ont fait l'objet de la décision de la Commission européenne du 11 janvier 2016. AB InBev a déposé ses observations quant aux décisions d'ouverture auprès de la Commission européenne. Le 28 octobre 2021, la Commission européenne a suspendu les nouvelles enquêtes sur les aides d'État concernant les décisions fiscales belges individuels dans l'attente de la résolution finale de l'affaire.

En outre, l'administration fiscale belge a également remis en cause la validité et l'application du système d'accords fiscaux préalables en matière de bénéfices excédentaires qui a été émis en faveur d'AB InBev et a refusé l'exemption fiscale que ce système confère. AB InBev a introduit une demande contre cette décision devant le tribunal de première instance de Bruxelles, qui a décidé en faveur d'AB InBev le 21 juin 2019, et à nouveau le 9 juillet 2021 pour les années suivantes. Les autorités fiscales belges ont fait appel de ces deux jugements.

En janvier 2019, AB InBev a déposé 68 millions d'euros (71 millions d'USD) sur un compte bloqué. En fonction du résultat final des procédures auprès de la Cour Européenne relatives au système belge d'accords fiscaux préalables en matière de bénéfices excédentaires, ainsi que les procédures judiciaires belges en cours, ce montant sera légèrement modifié, libéré au bénéfice de la société ou payé à l'Etat belge. Dans le cadre des procédures devant la Cour Européenne, AB InBev a comptabilisé une provision de 68 millions d'euros (71 millions d'USD) en 2020.

WARRANTS

Certains propriétaires de warrants émis par Ambev en 1996, exerçables en 2003, ont lancé des actions judiciaires afin de souscrire aux actions correspondantes pour une valeur inférieure à celle qu'Ambev considère comme établie au moment

de l'émission des warrants. Dans le cas où Ambev perdrait la totalité des actions juridiques, l'émission de 172 831 574 actions serait nécessaire. Ambev recevrait en contrepartie des fonds substantiellement plus bas que la valeur de marché actuelle des actions. Ceci pourrait résulter en une dilution d'environ 1% pour l'ensemble des actionnaires d'Ambev. Par ailleurs, les détenteurs de ces warrants exigent de recevoir les dividendes relatifs à ces actions depuis 2003, soit environ 1,1 milliard de réaux brésiliens (0.2 milliard d'USD) en plus des honoraires légaux. Ambev conteste ces exigences et a l'intention de défendre vigoureusement ses affaires. Toutes les six procédures ont fait l'objet d'une décision favorable à Ambev de la part de la Cour Suprême (« STJ »). Trois affaires ont été rejetées par la Cour spéciale de la STJ et les appels des plaignants ont été rejetés par la Cour suprême du Brésil (« STF »). Les plaignants ont interjeté appel pour un nouvel examen devant la chambre STF, qui est en attente d'une décision finale. La quatrième affaire a été jugée de manière favorable à Ambev par la Cour Spéciale de la STJ et la décision est devenue finale. La cinquième affaire a été renvoyée à la juridiction inférieure de la STJ pour un nouveau jugement et la sixième affaire a été jugée de manière favorable à Ambev et la décision est devenue finale. Compte tenu de tous ces faits, Ambev et ses conseils externes sont convaincus que les chances de perte dans ces affaires sont faibles.

22. Parties liées

Le 11 mars 2022, l'entreprise a annoncé qu'elle renonçait à tout avantage financier résultant des opérations d'AB InBev Efes, une entreprise associée qui exerce ses activités en Russie et en Ukraine.

Il n'y a pas eu de changement significatif aux transactions avec les autres parties liées de l'entreprise pendant les six premiers mois de 2022, en comparaison avec 2021.

23. Événements survenus après la date de clôture

Néant.